

Conseil communal de Lomme
Séance du jeudi 1^{er} février 2024

Procès-verbal

SOMMAIRE

-	Appel nominatif des membres du Conseil Communal.....	3
-	Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 7 décembre 2023	3
-	Point d'information sur les réhabilitations de logements à venir.....	4
-	Point d'information sur le projet réseau Vélo+.....	7
-	Vœu commun du groupe majoritaire et de Lomme Verte – Soutien aux centres sociaux	11
-	Vœu du groupe Faire Respirer Lomme – Soutien aux centres sociaux	13
-	Motion du groupe Faire Respirer Lomme – Armement de la Police Municipale	15
2024/01	Exercice 2024 -- Fiscalité directe locale – Information sur les bases prévisionnelles 2024 et vote des taux 2024.....	19
2024/02	Adoption du Budget Primitif pour l'exercice 2024.....	20
2024/03	Budget primitif 2024 – Autorisations de programme et Crédits de Paiement	34
2024/04	Cité Sainte Hélène – Servitude tréfoncière au profit de la Métropole Européenne de Lille – Travaux de renouvellement des canalisations du réseau d'eau potable	35
2024/05	Avis de la Ville de Lille sur le projet de modification du Règlement métropolitain relatif à la Ville de Lille fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage des locaux destinés à l'habitation	36
2024/06	Occupation de la parcelle de terrain reprise au cadastre sous le numéro 4584, section A – Gratuité.....	38
2024/07	Bibliothèque municipale – Appel à manifestation d'intérêt « La Bibliothèque Numérique Métropolitaine » de la Métropole Européenne de Lille – Signature du règlement de mise à disposition.....	38
2024/08	Mariages – Accessibilité aux spectacles de la Maison Folie Beaulieu	39
2024/09	Convention avec la société ALCOME pour la réduction des mégots abandonnés sur la voie publique.....	40
2024/10	Convention de soutien aux « communes et groupements communaux » pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus.....	43
2024/11	Prime à l'achat de vélo et accessoires 2024	44
2024/12	Signature d'un Contrat Local de Santé pour Lille et ses Communes associées d'Hellemmes et de Lomme	50
2024/13	Convention pluriannuelle de partenariat entre la Ville et l'association Prev' Santé MEL et mise à disposition de locaux à l'association – Gratuité.....	56

2024/14	Charte de coopération 2024-2026 entre la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille et les trois VilleS associées de Lille, Lomme et Hellemmes.....	57
2024/15	Charte de coopération 2024-2026 entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-France et les trois Villes associées de Lille, Lomme et Hellemmes	60
2024/16	Subventions au titre de l'année 2024	62
2024/17	Subvention exceptionnelle à l'Association des Clubs Sportifs Lommois.....	64
2024/18	Conventions entre la Ville et les associations	65
2024/19	Piscine municipale – Fonds de concours de la Métropole Européenne de Lille – Convention entre la MEL et la Ville	66
2024/20	Programme « Eau responsable » en direction des familles en difficulté – Convention de partenariat entre ILEO, la Ville et le CCAS de Lille et la Section du Centre d'action sociale de Lomme.....	67
2024/21	Octroi des aides habitat durable, transition écologique et façades.....	70
2024/22	Budget Participatif Lillois : 4 ^e et 5 ^e éditions	71

*Le Conseil communal s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Lomme le jeudi 1^{er} février 2024
sous la présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de Lomme.
La séance est ouverte à 19 heures 06.*

Étaient présents les membres inscrits au tableau, à l'exception de :

Mme Cécile MESANS, M. Jean-Robert MESSING, M. Lucas LEROY, Mme Claire ZYTKA-TARANTO et M. Maxime MOULIN, conseillers communaux.

M. LE MAIRE.- Bonsoir à toutes et tous, j'ouvre notre Conseil communal en nommant Madame Monique LEROY secrétaire de séance.

Chère Monique, pouvez-vous faire l'appel nominatif des membres du Conseil communal ?

- **APPEL NOMINATIF DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL**
(par Madame Monique LEROY)

Mme Cécile MESANS a donné pouvoir à Mme Claudie LEFEBVRE

M. Jean-Robert MESSING a donné pouvoir à M. Alain GRILLET

M. Lucas LEROY a donné pouvoir à M. André BUTSTRAEN

Mme Claire ZYTKA-TARANTO a donné pouvoir à M. Vincent DHELIN

M. Maxime MOULIN est absent excusé

M. LE MAIRE.- Merci, Madame LEROY.

- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 7 DECEMBRE 2023**

M. LE MAIRE.- Je passe, sans transition, à l'approbation du procès-verbal du Conseil communal du 7 décembre 2023.

Appelle-t-il des commentaires de votre part ou pouvons-nous l'adopter ?

Qui vote pour ?

(Le procès-verbal du Conseil communal du 7 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.)

Merci.

Dans l'ordre du jour du Conseil communal, nous avons une liste de délibérations assez importante. Nous allons tout de même prendre un peu de temps en préambule pour évoquer quelques vœux, un de la majorité et du groupe Lomme Verte sur la défense des centres sociaux, et deux vœux, dont un – j'allais dire presque complémentaire mais peut-être pas quand même – sur le même sujet pour le groupe Faire Respirer Lomme, Monsieur GROSSE, et un second pour l'armement de la police municipale.

En préambule de la présentation de ces vœux, je souhaitais vous faire un point sur deux dossiers très importants.

- **POINT D'INFORMATION SUR LES REHABILITATIONS DE LOGEMENTS A VENIR**
(Projection de diapositives)

M. LE MAIRE.- Pour ceux qui sont allés aux vœux ici, dans cette Mairie, il y a à peu près trois semaines, j'ai évoqué l'absolue nécessité de travailler sur la question du logement et de faire que cette question du logement absolument essentielle soit encore mieux traitée sur la ville, et notamment pour les Lommois.

Depuis à peu près un an et demi, depuis que je suis devenu Maire, j'ai, avec Cécile MESANS notamment, mais aussi Claudie LEFEBVRE et toute l'équipe, reçu les bailleurs sociaux, j'ai reçu beaucoup aussi les associations de locataires et j'ai surtout fait beaucoup de proximité – je ne sais pas si on me le reproche, je ne pense pas –, une dizaine de visites par semaine, d'habitations, de logements ou de maisons, où j'ai pu me rendre compte aussi, au plus près de la Mairie ou parfois un peu plus loin, de la manière dont les Lommois vivaient dans leur appartement ou leur maison. C'est, je crois, quelque chose qui nous nourrit, on porte un regard très particulier sur la question du logement, dont on parle beaucoup, et j'y reviendrai à la fin de la présentation.

Sur les discussions avec les bailleurs, tout cela a été commis aussi sous une forme épistolaire, c'est-à-dire que nous avons beaucoup écrit aux bailleurs, notamment aux principaux : Partenord, Vilogia, Habitat du Nord, mais aussi les autres, ceux qui possèdent le parc/patrimoine le plus important sur la ville, disséminé dans les quartiers, pour les inciter, pour les hâter, pour rénover/réhabiliter un certain nombre de logements que je vais vous présenter ici assez rapidement pour trois opérations :

- Lamy, qui a été présentée il y a quelques mois aux habitants, qui est une opération très importante ;
- Dormoy, qui concerne une petite résidence, centrale ;
- Couteaux.

Pour cette dernière, la réunion publique a eu lieu hier, avec une présentation par Partenord de la résidence Couteaux. Elle comprend 70 logements, quasiment devant la Maison des Enfants. Le budget d'investissement, de réhabilitation, est important : plus de 4,6 M€ de budget travaux, ce qui représente plus de 66 000 € par logement, pour une période relativement longue, parce qu'il y a beaucoup de choses à faire. Je ne vous ferai pas la liste des travaux entrepris, mais pour bien connaître la résidence pour y être allé plusieurs fois à l'invitation des habitants, il y avait une nécessité ardente de réhabiliter des logements, évidemment les logements en soi, mais aussi la réhabilitation thermique de celle-ci ; je pense à la toiture, aux façades, aux pignons, aux cages d'escalier, aux menuiseries, à l'électricité, aux caves, etc.

70 logements, beaucoup de résidents, qui étaient d'ailleurs nombreux hier, pour écouter, entendre, avec parfois des pointes d'inquiétude ou d'agacement, je pense notamment aux travaux qui ne sont pas forcément réalisés en temps et en heure – ces visites que je fais ponctuellement me permettent aussi de faire ce relais auprès de Partenord, qui est un partenaire essentiel de la Ville, parce qu'il a un parc immobilier très important dans notre ville –, et le fait que ces travaux signalent certainement un avant et un après ; c'est ainsi que je l'ai dit à Partenord et aux habitants, pour faire que dans un an, cette résidence soit transformée, et surtout que la qualité de vie dans ces logements soit meilleure, c'est l'objectif principal de Partenord.

Je vous rappelle les chiffres ; Partenord est le grand bailleur social du Nord : 53 000 logements – ce n'est quand même pas rien – et c'est le bailleur principal implanté sur la ville.

Sur la deuxième *slide*, les économies d'énergie : l'isolation de la toiture, les pignons, le plafond des caves, les menuiseries extérieures, les portes, le rejointoiment des façades, les interventions sur le sol, la plomberie, l'électricité, etc., tout cela pour concourir à un gain énergétique essentiel, un bâtiment qui passera d'une classification E à C, donc une amélioration notable des économies, et surtout des économies pour les locataires qui payent leurs charges et qui, demain, payeront certainement moins de charges – en tout cas, je l'espère – qu'aujourd'hui, puisqu'ils auront moins besoin de consommer et que les habitations seront moins énergivores.

Le deuxième sujet concerne la résidence Dormoy ; 8 logements rue Marx Dormoy, plutôt des T4. Le budget est moindre, mais il y a moins de logements : 862 k€ de travaux, soit quand même 107 k€ de travaux par logement ; c'est vous dire les impératifs, là encore, de réhabilitation et de rénovation des bâtiments. Deux mois de travaux sont prévus après l'été, avec une durée de travaux estimée entre 8 et 12 jours pour faire de cette résidence une autre résidence, une résidence qui aura une prolongation de vie plus importante. Vous l'avez sur la vue suivante : isolation des combles et plancher, rejointoiment des façades, création de portail et de local poubelles, réfection des carrelages, mise en sécurité gaz et accès cave, intervention sur les sols des logements, remplacement des menuiseries, pose de nouvelles chaudières, etc.

« Même tarif », si vous me permettez l'expression un peu triviale : un gain énergétique prévu, un bâtiment plus sobre, passant d'une classification E à C, et, là encore, une économie prévue pour les locataires, pas forcément de manière substantielle, mais suffisamment significative pour éviter les augmentations ou les conséquences des augmentations des prix de l'énergie, comme on le vit encore cette année, ce mois-ci pour l'électricité et les mois derniers, les années dernières, pour tous les Français.

Enfin, dernière opération, à laquelle on tenait de manière particulière, déjà lancée avant que je ne devienne Maire, mais où nous avons repris le dossier pour pouvoir l'amener et faire que celui-ci « accouche » d'une résidence qui soit... je ne dis pas « nouvelle », mais complètement réhabilitée. C'était un impératif très important pour ceux qui y vivent, et je le dis souvent pour rencontrer les personnes qui vivent dans le quartier – pour ceux qui ont déjà bénéficié des réhabilitations, je pense à Camus et Thénard, qui ont été réhabilitées par Partenord pour déjà 10 M€ –, là, la facture s'élèvera à 6 M€ de budget. Il était à 4 M€ quand j'ai repris le dossier et on a poussé les feux pour demander des travaux complémentaires, notamment liés à la résidentialisation de Lamy, puisque, vous le savez, je l'évoque ici ou là, le quartier, et notamment ce secteur, est souvent, malheureusement, la proie d'incivilités, de petites délinquances, qui nous ont conduits il y a un an, chers amis, à déployer nos ailes vers un plan Marais. J'annoncerai d'ici cinq jours, mercredi prochain, dans une réunion publique auprès des habitants, les 15 mesures Marais pour l'amélioration des conditions de vie dans le quartier et, évidemment, la question locative de cette résidence est centrale. Nous espérons beaucoup de l'engagement d'Habitat du Nord, qui a mis beaucoup d'argent mais aussi beaucoup de sueur pour pouvoir travailler avec nous sur ce qui va être produit.

Je n'irai peut-être pas plus loin, sauf à vous dire, en prenant le *slide* suivant, comment cela va se faire :

- l'isolation par l'extérieur des façades ; vous voyez que la configuration, l'esthétique, en restant peut-être un peu la même, va quand même singulièrement changer, avec une touche de modernité ;
- la modification visuelle, avec la pose de panneaux métalliques, qui a été souhaitée par la Ville de Lomme, au regard des impératifs qui sont les nôtres de sobriété ;
- la création de clôtures sur rue avec la refonte des escaliers et la mise en place d'abris de jardin notamment.

Ce sera peut-être encore plus clair avec la vue suivante, où on affiche, entre l'avant et l'après, une métamorphose des blocs, des immeubles, où la place de la nature est plus que consolidée, entre les vues du haut existantes aujourd'hui et les vues du bas où des espaces de jardins familiaux seront créés, où il y aura une désimperméabilisation des sols, une plantation d'arbres et d'arbustes, pour un secteur qui est quand même hyperminéral – tout le monde le sait, nous avons fait beaucoup de balades urbaines dans le secteur, nous nous sommes arrêtés au pied des immeubles, nous avons eu une discussion vive avec les habitants sur la nécessité de rénover le quartier mais aussi la résidence – et une capacité à

produire un geste que nous ne souhaitons pas unique. Ce sera un point de départ, entre autres, du plan Marais tel que nous le préfigurons et qui sera activé sur les questions de logement, les questions de culture, les questions d'éducation, les questions de proximité, les questions de sécurité et, vous le savez, mais je n'en parlerai pas ce soir de manière trop longue, l'écriture d'une lettre du Maire de Lomme et de la Maire de Lille sur la nécessité de revoir la copie du côté de Mossley-Frémaux, qui est une friche aujourd'hui, pour avoir sur la partie nord un programme de logements qui conforte une nouvelle manière de vivre dans cette partie de quartier du Marais.

Ce sera un geste plus long, qui demandera plus de temps, mais dont on a absolument besoin au regard de ce qu'on demande : le changement de destination dans le PLU 3 tel qu'aujourd'hui le dossier est inscrit dans les tuyaux, me dit-on, par le Vice-président VERCAMER et le Président lui-même, et, à un autre moment, une étude urbaine qui permette d'avoir d'autres interactions – je pense aux mobilités –, la manière dont les voitures et notamment les camions pourraient peut-être s'arrêter pour visiter le quartier, puisqu'on sait qu'il y a des pollutions sensibles dans le secteur.

Je ne pourrai pas terminer ce propos, que j'essaie d'être à la fois le plus rapide et synthétique possible, sans rappeler les sommes qui sont en jeu et en remerciant les bailleurs de leur engagement, même si je reste mobilisé sur des demandes qui ont été faites, qui ont été certainement reçues et sur lesquelles je n'ai pas eu forcément de réponse positive ; je pense notamment aux immeubles Vauquelin, sur lesquels je souhaite une réhabilitation impérieuse et rapide au regard des conditions de vie des habitants et de la question des charges, qui deviennent excessivement importantes, qui prennent un coût plus important quelquefois par rapport au loyer – je caricature un peu, mais en tout cas en proportion –, et qui demandent aussi de la part des bailleurs un esprit de responsabilité sur lequel je suis particulièrement mobilisé avec l'équipe. J'attends des nouvelles réponses, notamment du nouveau Président de Partenord, qui vient d'être élu il y a maintenant quelques semaines.

Enfin, un mot un peu plus politique. Vous avez été, comme moi peut-être, surpris – je cherche le mot, mais peut-être n'est-il pas forcément le bon – et inquiétés des propos du Premier ministre, Gabriel ATTAL, sur le fait de « revisiter » – le mot est choisi, avec des guillemets, ou pas d'ailleurs – la loi SRU ; je pense que le mot a été choisi, mais il aurait pu avoir d'autres qualificatifs.

La loi SRU ne sera pas revisitée. La loi SRU sera, au regard des propos du Premier ministre, démembrée, elle sera déstructurée, elle sera dévitalisée. Et si on fait un peu de propos politiques au bon sens du terme, la manière dont on vit aujourd'hui la situation, à Lomme ou ailleurs, à Lille, dans les zones tendues, dans les grandes métropoles, est quand même le produit d'une histoire : le produit de l'histoire du premier quinquennat, de l'échec de la politique logement ; rappelez-vous : « le logement d'abord ». Où en est-on sur le logement d'abord ? Aujourd'hui, nous fêtons de manière symbolique le 70^e anniversaire de l'appel de l'Abbé Pierre. Tous les ans, cette date symbolique permet d'avoir un rapport sur le mal-logement. Je l'ai fait imprimer, il est là, ce gros pavé, avec une synthèse assez claire, en chiffres, de la situation du logement dans notre pays, mais aussi, pourquoi pas, à Lomme.

Je vous donne quelques chiffres assez éclairants :

- 2,6 millions de personnes en attente de logements sociaux.
- il y avait, il y a un peu plus de deux ans, même pas, 300 000 personnes à la rue ; cela a grimpé à 330 000 personnes à la rue ;
- 3 000 enfants tous les jours sont à la rue.

Je vous rappelle une décision que nous avons prise ici aussi : créer, sous couvert de Cécile, une délégation complémentaire de logement d'hébergement d'urgence. C'est vital, même à Lomme aujourd'hui. Je l'ai dit aux vœux notamment aux agents et aux vœux aux habitants.

La MEL a besoin, sur une prospective de 10 ans, de 60 000 logements pour faire face aux besoins des uns et des autres et là où, hier, il y avait 2 000 demandes sur le bureau de l'ancien Maire, Roger VICOT, j'ai aujourd'hui entre 3 000 et 3 500 demandes de logement sur le bureau, qui asphyxient complètement le modèle qui est le nôtre, puisqu'il n'y a quasiment plus de production de logements, les chantiers sont arrêtés, les aides de l'État sont réduites au minimum,

l'ambition est réduite quasi... pas à zéro mais elle n'est pas suffisante, donc le bilan tourne au passif, et l'inquiétude qui est la mienne, mais cela doit être vrai aussi pour d'autres Maires, est que l'intégration de logements locatifs intermédiaires dans le contingent obligatoire de logements sociaux aura des conséquences, certainement à Lomme, mais aussi à l'extérieur, dans d'autres villes, qui ne sont plus forcément assujetties à la loi SRU et dans lesquelles les Maires s'y retrouveront peut-être un peu plus, puisque la nature des logements changera. Cela pose quand même une question de répartition de moyens, de cohérence, un peu de canaux, et j'ai trouvé singulièrement cette annonce irresponsable et un peu honteuse au regard des difficultés qui sont les nôtres.

La question qui était posée en 2017 : « À quand un grand plan de logement pour répondre aux attentes de tous ? » va aller en 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, cela commence à faire long et la pente n'est pas douce, elle est brutale. Je le disais dans mon propos, on commence à voir des gens à la rue à Lomme ; on les voit, il y a des gens qui sont dans les stations de métro, dans les halls des banques, dans le parc urbain, on voit des gens se promener avec des tentes, on voit des gens qui sont en situation de pauvreté qu'on n'avait pas hier. On voit, même à Lomme, une situation liée au logement et au logement d'urgence qui pose des questions.

Je le dis peut-être en souriant, mais cela m'agace quand même un peu, le ministre du Logement a disparu. Il y a un film, vous le connaissez peut-être, qui s'appelle « *Recherche Susan désespérément* » – pour les cinéphiles, cela doit vous dire quelque chose. Aujourd'hui, c'est plutôt « Recherche ministre du Logement désespérément ». On espère qu'il pourra revenir vite à la raison et se saisir de cet état du mal-logement, de cette synthèse. Le dossier est à disposition si vous voulez le consulter, les chiffres sont quand même éclairants et difficiles à vivre pour le Maire, pour nous, mais surtout pour les habitants qui attendent d'être logés et d'être mieux logés, dans des conditions un peu différentes que celles qui sont les leurs, avec ces visites d'habitations, de maisons, qui me permettent d'aller au contact des bailleurs. On continuera cette pression, parce qu'elle est indispensable, même si la question du financement est redoutable pour les uns et les autres, mais les bailleurs doivent aussi investir dans la réhabilitation et la rénovation des habitations, c'est un impératif absolu, à Lomme comme ailleurs.

- POINT D'INFORMATION SUR LE PROJET RESEAU VELO+ (Projection de diapositives)

M. LE MAIRE.- Nous passons à un autre sujet, différent, important, vital peut-être : la présentation du projet Vélo+ à Lomme.

Vous le savez, nous sommes une Ville en TransitionS depuis 2015, les premières délibérations sont construites, ont étayé ce plan TransitionS, nous avons fait beaucoup de choses et il y a beaucoup de choses encore à faire sur la question des mobilités et notamment des mobilités douces.

Je vais vous faire une présentation partielle, peut-être rapide, mais on y reviendra, puisque le sujet sera sur la table pendant, non pas quelques mois mais quelques années, au regard des travaux qui vont commencer, et je vous donnerai le calendrier tout à l'heure. Cette question des mobilités interroge : elle interroge la Ville, elle interroge les élus, à la bonne échelle, c'est-à-dire à l'échelle de la MEL, puisque cette dernière a changé de pied et, sous couvert d'une prise de conscience peut-être – on verra si cette prise de conscience est suffisante ou incomplète –, a pris une certaine épaisseur, avec un Plan vélo qui est doté d'à peu près 100 M€, qui permet aussi de construire sur la métropole lilloise, aujourd'hui et demain, ce réseau que vous voyez. Quelqu'un m'a posé la question en réunion publique il y a quelques jours : « Est-ce que ce sont des autoroutes ? » Non, ce ne sont pas des autoroutes, ce sont des pistes vélo qui permettront de circuler en toute sécurité sur la métropole lilloise à travers ces 12 radiales, qui permettront, par exemple, pour la ligne qui nous concerne, d'aller en toute sécurité entre Lille et Armentières, entre Armentières et Lille, en passant par Lambersart, Lomme, Capinghem, La Chapelle, etc.

C'est vous dire si on a intérêt à construire ce réseau de manière rapide au regard des besoins de ceux qui traversent la ville, des besoins des Lommois qui, aujourd'hui, changent de comportement : certains vendent leur voiture, aussi pour

des raisons de coût, d'autres sont plutôt militants et croient plus que tout au développement du vélo, et l'ambition de la MEL est d'accompagner ce grand mouvement, de passer d'une cyclabilité résiduelle peut-être de 2 % à 8 %.

C'était l'article de « *La Voix du Nord* » il y a quelques jours : pourquoi les chiffres des enquêtes prouveraient qu'il y a moins de pratique vélo en 2023 qu'avant ? Parce que les infrastructures ne sont pas au rendez-vous et que, pour tout dire, on peut être parfois un peu inquiet de prendre son vélo pour partir de chez soi, arriver à destination et revenir chez soi en toute quiétude – j'allais employer un autre terme, mais je ne serai pas si caricatural. C'est évidemment la question des accidents dont il est question, et il y a eu des accidents, vous le savez, malheureusement dramatiques, dans la métropole lilloise encore il y a quelques mois, et je sais qu'il y a des accidents sur la ville de Lomme, pas mortels, mais il y a des incidents, des accidents, des difficultés sérieuses, sur l'avenue de Dunkerque, mais aussi ailleurs – il n'y a pas que l'avenue de Dunkerque.

Le projet présenté ce soir, c'est d'abord l'avenue de Dunkerque, avec une réalisation calendaire particulière, parce que sur l'avenue de Dunkerque, il y a des pistes cyclables, mais elles ne sont pas sûres du tout. Il y a des problèmes de poubelles, des problèmes de stationnement, des problèmes de gravillons, des problèmes de peinture, des problèmes de cheminement, des problèmes d'usages... Je ne vais pas vous faire le listing, je ne suis pas un apôtre du vélo, mais vous savez qu'il m'arrive de circuler aussi à vélo pour venir en Mairie ou ailleurs et je vois moi-même, sur l'avenue de Dunkerque ou ailleurs, les difficultés d'une ville qui est en TransitionS, dans laquelle on promeut les mobilités et où, en définitive, cela coince un petit peu.

Nous avons cinq stations V'lille. Le premier geste que j'ai fait en devenant Maire a été d'aller voir le Président CASTELAIN pour lui dire, chère Stéphanie MORELLI, qui est en charge de cette délégation : « Il nous faut quand même deux choses dans nos priorités de voirie et de déplacement : la certitude que l'on puisse avoir une infrastructure de transport mobilités douces sur Lomme, parce que nous en avons besoin, comme les autres villes, comme nous avons besoin aussi de stations V'lille », et j'ai chiffré avec les services le nombre de stations V'lille qu'il nous fallait : 13 complémentaires par rapport aux 5 qui sont les nôtres aujourd'hui.

Dans quelques jours, partira un nouveau courrier, cosigné par Martine AUBRY et moi-même, pour capter une partie des 40 stations V'lille qui sont en redistribution sur la métropole lilloise, puisque Lille en a besoin et Lomme aussi. J'espère être entendu.

Sur Vélo+, tout cela a cheminé d'assez loin, 2020, 2021, on parlait d'autoroute à vélos, de Rev+, et à un moment donné, on a formalisé une proposition. Les élus communautaires et les élus des villes traversées, Lille, Lomme, Lambersart en particulier, ont cheminé pour se mettre d'accord sur un invariant : l'invariant était un choix technique, urbain, mais aussi lié à la sécurité. Je le dis presque comme un mantra, je ne souhaite pas être le Maire de l'insécurité routière. Il faut prendre aussi ce projet comme étant un projet de déplacements vertueux, éliminant peut-être aussi le nombre de voitures existant au regard du parc qui est le nôtre aujourd'hui, qui interrogera aussi les pratiques de stationnement qui sont les nôtres, vous rappelant le déploiement sur la ville depuis longtemps des zones bleues, qui ont un gain manifeste et que l'on contrôle ; certains me disent : « Vous ne contrôlez pas » ; on fait 3 500 PV à l'année, donc la police municipale contrôle. Le second geste que j'ai appuyé en devenant Maire a été d'embaucher des policiers municipaux et nous continuerons, nous en avons encore deux à venir pour pouvoir asseoir les questions de sécurité et aussi de sécurité routière. L'invariant était une piste bidirectionnelle partant de Lille, allant jusqu'à Armentières, traversant notre ville.

Cette question n'est pas déconnectée d'autres enjeux. Je prends un peu de temps pour le réexpliquer. Ces enjeux sont l'enjeu d'une Ville en TransitionS. Qu'est-ce qu'une Ville en TransitionS ? On m'a posé 1 000 fois la question, 10 000 fois la question. Je ne suis même pas certain qu'ici, tout le monde sache vraiment définir ce qu'est une Ville en TransitionS – je vois Vincent DHELIN sourire avec plaisir, parce que ce n'est pas facile de définir une Ville en TransitionS. C'est une Ville qui déploie des mobilités douces, mais aussi une Ville qui regarde et qui questionne, là encore, la place du béton, partout, et sur l'avenue de Dunkerque, on n'est pas sur l'avenue de l'Hippodrome, et de loin. L'enjeu aussi, pour déployer cette mobilité douce sur la ville et sur l'avenue de Dunkerque en particulier, est de pouvoir renaturer isolément, ponctuellement ou un peu plus massivement – je ne sais pas si le terme est bon –, notamment au niveau de l'église du Bourg, un circuit d'échange, de distribution, des uns et des autres, des voitures, des habitants, qui permette d'asseoir une meilleure place de la nature. Ce n'est pas bien compliqué, puisqu'on part de loin, mais c'est notre

histoire, c'est l'histoire de la ville, c'est notre passé, c'est l'histoire industrielle et urbaine de la ville, et aujourd'hui, la prise de conscience n'est pas totale, je l'ai bien compris dans les réunions publiques que j'ai pu faire récemment, franches avec les commerçants, très franches avec les habitants il y a quelques jours, mais qui ne sont pas, par définition, hostiles au projet, puisqu'il faut entendre aussi cette voix des uns et des autres qui souhaitent la sécurité pour leurs enfants, des déplacements plus doux, une meilleure place pour la nature, etc., et, évidemment, ils s'interrogent sur la manière dont ils pourront se garer ou pas ici ou là, notamment sur l'avenue de Dunkerque, et en particulier sur le premier secteur qui interrogeait, le chañon manquant, là où il n'y avait pas de piste cyclable auparavant, puisqu'on n'a pas pu produire celle-ci, notamment au Bourg, entre la pharmacie Lesage et la pharmacie Fouassier, où le linéaire est singulièrement réduit à 12 mètres, ce qui obligeait à faire des choix.

C'est ce que j'ai présenté aux commerçants et aux habitants pour des invariants, cette piste bidirectionnelle qui sera sur le trottoir de gauche, partant de Lille vers Armentières, aménagement sécurisé, où on renature là où on peut, on végétalise là où on peut, on remet un peu de stationnement là où on peut et on regarde – c'est la méthode que nous avons utilisée – pour répondre aux interrogations des commerçants ou des habitants pour fluidifier un peu tout cela.

Je pense notamment aux places PMR qui sont indispensables et que nous allons augmenter et évidemment à l'accessibilité des commerces ou des professions libérales, notamment médicales et paramédicales, qui nous ont dit être attentives à la manière dont les travaux se feront, à la fois sur le calendrier, mais aussi sur la capacité des uns et des autres de se garer à proximité.

Voilà un peu l'équilibre dans lequel on sera.

Si on avance sur les *slides*, je ne lis pas le document parce que je m'aperçois que j'ai dit déjà beaucoup de choses, notamment avec cet invariant et le fait que cette piste soit sécurisée pour les cyclistes, mais aussi pour les trottoirs qui sont à revisiter sur l'avenue de Dunkerque, puisque cette avenue a vieilli, elle est happée par le flot de véhicules, quasiment 10 000 véhicules par jour, et on voit bien que les comportements des uns et des autres ne respectent pas toujours le code de la route tel que vous et moi le respectons évidemment à chaque fois, tous les jours de l'année.

Sur le Bourg, ce secteur premier qui sera concerné, secteur historique, dernier secteur non réhabilité, la difficulté d'aujourd'hui était la difficulté d'hier, voire d'avant-hier ; il serait si facile de ne rien faire – suivez mon regard. Chaussée et trottoirs en mauvais état, coupure des aménagements cyclables, cheminements piétons difficiles. Beaucoup d'entre vous habitent pas très loin du Bourg, tout cela est incontestable. Dire que le Bourg aujourd'hui vit bien est faux. Alors, il ne vit pas si mal que cela, on a des commerces de proximité, des commerces qui sont implantés, des gens y trouvent une certaine qualité de vie, ce n'est pas le quartier le plus difficile des cinq quartiers lommeois, mais on est quand même un peu sur une pente douce, on sent bien que des choses se font, il y a cette misère – que j'ai évoquée tout à l'heure – qui devient un peu palpable avec des gens qui, effectivement, font la manche et qui, parfois, importunent les commerçants, des gens qui vivent dans le métro, dans lequel nos CCAS vont les chercher pour les amener vers des solutions d'aménagement différentes, etc.

Les enjeux qui sont les nôtres sont évidemment de conforter une nouvelle attractivité, mais qui sera différente, et je pense que, sincèrement, à la fois la piste bidirectionnelle, les aménagements publics, la voirie, la reprise totale de la voirie sur les 200 mètres concernés, de pharmacie à pharmacie, avec ce périmètre central de l'église, avec la végétalisation de la Place de l'église, l'agrandissement des trottoirs, permettra de vivre un peu différemment au Bourg, à la condition qu'évidemment, les comportements changent un peu, les habitudes, les usages, et qu'on réponde à un compromis, quelque part, qui n'est pas loin d'être là, peut-être, mais on verra la suite des discussions avec les uns et les autres dans les réunions publiques, la compensation du stationnement, puisque je ne serais pas allé à la discussion au Bourg avec les élus, avec les services de la MEL, sans avoir obtenu la totalité de la compensation des places disparues de chaque côté du Bourg.

Nous étions dans une difficulté où on nous proposait à peu près une quinzaine de places, et je regarde Stéphanie, mais je peux regarder Michel VANHEE, Serge THERY, qui m'accompagnent sur ce dossier, et d'autres évidemment, nous avons

arraché à la MEL – je le dis gentiment, « arraché » n'est pas un terme négatif – le fait de compenser les 35 places perdues par le redéploiement du parking Saint Vincent de Paul derrière, à 50 mètres de l'avenue.

Vous le voyez sur la vue de droite, la MEL s'est engagée à revoir complètement le parking, à le densifier pour le coup – même si je ne suis pas un apôtre du stationnement, il fallait pouvoir entendre les difficultés et c'est bien normal. Quelqu'un m'a dit : « Vous venez, mais tout est figé d'avance, vous avez un plan ». Je lui ai répondu : « Heureusement que j'ai un plan ». Si j'étais venu sans plan, sans rien dans les mains, en disant : « circulez, il n'y a rien à voir, on va faire quelque chose et on verra ce qu'il en est plus tard », cela aurait été un peu compliqué.

Cela ne veut pas dire que ces temps sont des temps perdus, puisque ces temps de discussion, d'interpellation, ont évidemment été précieux et ont permis d'entendre les uns et les autres, notamment sur les propositions invariantes qui étaient les nôtres : la piste bidirectionnelle, la sécurité, la Ville en TransitionS, la renaturation et, à un moment donné, la question du stationnement, reproduit totalement, sur les 35 places perdues, sur le parking Saint Vincent, et un questionnement, pas nouveau mais quand même, sur le nombre de places PMR ou liées à l'accessibilité du commerce de proximité ou des professions libérales, notamment médicales et paramédicales, dans le secteur, ce qu'on appelle les « dépose-minute ». J'ai demandé à la MEL il y a quelques jours d'améliorer la copie et nous sommes allés sur place avec une dizaine d'élus et les services de la MEL pour pouvoir améliorer les choses, j'attends d'avoir les propositions avant de revenir au contact des uns et des autres.

Vous avez le calendrier. Nous sommes aujourd'hui le 1^{er} février 2024. Je précise que ce n'est pas mon phasage mais celui de la MEL, je préciserai quand même « phasage prévisionnel ».

- De mars à juin : réaménagement du parking ; c'est la phase première, presque zéro ; sans le parking, c'était compliqué, donc on le fait. La MEL n'a pas voulu s'engager sur une chose qui me paraissait indispensable, la Ville le prendra en charge : la signalétique pour alerter du nombre de places disponibles, venant d'Armentières ou venant de Lille, passant ce secteur, pour savoir que le parking, à la fois existe, est à proximité et « garde » des places pour pouvoir accueillir ceux qui en ont besoin, ceux qui habitent le quartier, qui ont le droit de se garer avec la vignette et ceux qui ont besoin de se garer de manière plus ponctuelle, puisque tout cela est aussi protégé par la zone bleue, qui évite les voitures ventouses. Vous voyez un peu la difficulté de la tâche qui est la nôtre dans ce secteur, mais qui aura une incidence, évidemment, j'espère positive, sur tous les autres secteurs.
- Le réaménagement du Bourg est prévu de septembre 2024 à mars 2025, six mois de travaux. Beaucoup ont posé des questions : « Comment cela va se faire ? », « Est-ce qu'on va fermer l'avenue de Dunkerque ? », « Est-ce que ce sera une partie ? », « Quelles garanties ? », « Est-ce que mon chiffre d'affaires va être atteint ? », etc. J'annoncerai un certain nombre de choses, mais je peux même le faire maintenant : on en parlait avec Karima il y a quelques jours dans cette même réunion, le fait de lancer un Plan commerce, qui était non pas en gestation mais qui était déjà un peu questionné par la Ville, plus largement que l'avenue de Dunkerque, un soutien de la Ville au commerce de proximité, au regard des délibérations qu'on a déjà fait passer ici ou là, il y en a deux que tu passeras tout à l'heure, j'ai reçu le Président de l'Union commerciale, Jean-Marc LEROY, et son Vice-président, nous avons eu des échanges. Nous avons un peu de temps pour le faire et je pense qu'il faudra mettre des moyens, dans ce contexte, mais pas uniquement, de l'avenue de Dunkerque et du déploiement du Vélo+, mais sur la ville en général, parce qu'il y a des espaces et même des quartiers entiers qui sont « victimes » de commerces inexistantes et qui méritent peut-être de s'implanter ici ou là, mais des bonnes nouvelles s'annoncent.
- Enfin, d'ici la fin du mandat, le prolongement de la piste vers Lille jusqu'à la rue Jules Guesde devant l'EHPAD, six mois, pour repartir vers Capinghem, pour aller jusqu'au bout du bout en ce qui nous concerne, sur ces trois premiers tronçons, et il sera l'heure de faire parler la démocratie à ce moment et aux nouvelles équipes municipales qui seront élues de continuer et de cadencer sur un rythme que je souhaite rapide la création de cet axe de circulation majeur, ne retirant rien ou pas trop aux uns et aux autres, puisque nous avons la chance à Lomme, historiquement, d'avoir le métro. Il faut le rappeler, nous avons le métro, donc nous avons cette capacité à circuler en voiture, nous avons toujours la possibilité de marcher – je ne l'ai pas dit, mais la ville marchable est un impératif que déploie Jean-Christophe dans la politique TransitionS qui est la nôtre ; des gens m'ont

d'ailleurs sollicité sur cette question, c'est aussi une des plus-values du projet – et convaincre les uns et les autres que les habitudes ne sont pas faites pour en changer mais évoluer.

Sur ce focus du Bourg, vous voyez cette piste bidirectionnelle en rouge, côté gauche ; ont été repérés les portes cochères et les endroits où il faudrait stationner, c'est-à-dire plutôt du côté du parking élargi. Ne figurent pas aujourd'hui les fameuses places complémentaires de dépose-minute ou de PMR, mais nous sommes en train de les regarder et de les figer avec la MEL. La question des livraisons a également été posée, avec une équation difficile. Nous avons une place de livraison prévue, déplacée, plutôt devant la boulangerie – dont je ne cite pas le nom – éminemment connue au Bourg et j'ai demandé une réflexion, on verra si elle aboutit, du côté arrière du parking pour pouvoir délester et améliorer la question des livraisons des commerces, qui est une vraie question, qui a été traitée par les services de la MEL, mais je prendrai un peu de temps pour peut-être améliorer l'offre de livraison, considérant que dans la réflexion, on pourrait aussi, par exemple, changer la circulation dans la rue Jean Moulin, la rendant en sens unique, permettant à la fois de libérer un peu de places de stationnement, en tout cas le légaliser, par rapport aux pratiques d'aujourd'hui, et peut-être faire cette place de livraison, pas 50 000 tonnes, mais je pense notamment à une surface commerciale un peu plus dense que les autres et qui a des appétits de livraison un peu plus grands.

J'ai pris un peu de temps, mais je sais que les uns et les autres étiez désireux d'avoir des informations complémentaires. Chacun d'entre vous est évidemment bienvenu aux réunions qui se tiennent et on déploiera ce Vélo+ comme étant peut-être un des premiers morceaux de réseau sur la métropole lilloise, donc on sera regardé de près, et c'est bien normal. Je continuerai avec l'équipe municipale, tous les membres de l'équipe municipale dans sa globalité et même au-delà, j'en suis convaincu, d'être porteur et garant de ce projet important, parce que si on rate ce geste, on sera victime de nous-mêmes et on nous le reprochera, je pense, pendant très longtemps.

- **VŒU COMMUN DU GROUPE MAJORITAIRE ET DE L'OMME VERTE – SOUTIEN AUX CENTRES SOCIAUX**

M. LE MAIRE.- Nous avons trois vœux. Ce n'est pas habituel ; parfois il y en a plus, parfois il y en a moins, parfois il n'y en a pas du tout. Là, nous avons été prolifiques, nous avons trois vœux, dont deux qui touchent au même thème.

Je donne d'abord la parole à Monsieur Bouchta DOUICHI pour un vœu commun du groupe majoritaire dans son ensemble, nos amis Communistes, les Socialistes et la société civile, citoyens engagés, et nos amis Verts, qui ont souhaité soutenir ce projet de vœu : « soutien aux centres sociaux » tout à fait d'actualité. Cher Bouchta, à vous !

M. DOUICHI.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Partout en France, les centres sociaux se sont mobilisés hier pour alerter sur les difficultés. Les effets conjugués de l'inflation et de la baisse des subventions mettent à mal leur existence. De façon générale, l'augmentation des charges pèse lourdement sur leurs budgets et certains d'entre eux sont forcés de faire des choix : restriction des horaires d'ouverture, réduction des capacités d'accueil, non-reconduction de postes, dégradation des conditions de coopérations.

Leur modèle économique repose très largement sur des subventions, que cela provienne de la CAF ou des collectivités territoriales, avec des variations importantes selon les territoires.

Situés en milieu urbain comme en milieu rural, ils constituent le plus grand réseau social de France. Ces structures de grande proximité entretiennent le lien social, animent nos territoires, font vivre le débat démocratique avec et pour les habitants. Ils proposent des activités sociales, éducatives, culturelles, familiales indispensables pour répondre aux besoins dans les territoires. Ils sont des remparts face aux inégalités sociales.

À court terme, la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France appelle au déblocage d'un fonds de soutien exceptionnel de 65 M€.

À Lille, la municipalité soutient avec force les 14 centres sociaux. Chaque année, c'est plus de 6 M€ de subvention qui sont distribués pour soutenir leur action. Par ailleurs, les centres sociaux sont hébergés à titre gratuit dans des locaux municipaux. Ils sont non seulement exemptés de loyer ; ils ne paient pas non plus les fluides, qui sont pris en charge.

La Ville de Lille, par la voix de son Maire, Martine AUBRY, et de son premier Adjoint, Arnaud DESLANDES, a annoncé proposer au budget primitif 2024 une nouvelle revalorisation des subventions versées aux centres sociaux lillois à hauteur de 5 %.

À Lomme, nous n'avons pas de centre social, mais nous avons deux Maisons des Solidarités sur notre commune : une dans le quartier Marais et une dans le quartier Mitterie. Ce sont des structures municipales que nous avons souhaitées pour être au plus près des habitants. Ces deux Maisons des Solidarités ont été labellisées Espace de Vie sociale fin janvier 2024 pour une première durée d'un an par la CAF, nous finalisons actuellement les conventions.

Les structures relais de type EVS et Centres sociaux sont indispensables pour favoriser le lien avec la population et le bien-être des habitants. Les Maisons des Solidarités sont des lieux de proximité à vocation sociale globale, familiale et intergénérationnelle qui accueillent toute la population ; des lieux d'animation permettant aux habitants de s'exprimer de concevoir et de réaliser leurs projets ; des lieux de ressources permettant aux habitants de trouver une information utile à leur quotidien et leurs problématiques.

Cet Espace de Vie Sociale préfigure la création d'un centre social, Monsieur le Maire, cher Vincent, dans notre ville que nous appelons de nos vœux.

Ce qui se joue aujourd'hui est l'avenir de ces structures ô combien fondamentales pour la cohésion sociale dans notre pays et la lutte contre les inégalités. L'État et tous les acteurs doivent prendre la dimension de ces difficultés et agir concrètement en déployant l'enveloppe sollicitée par la Fédération des Centres Sociaux. Ne pas agir reviendrait à accentuer encore la crise sociale dans notre pays.

À Lomme, nous sommes prêts à investir.

Il est demandé au Conseil communal de bien vouloir :

- ÉMETTRE un avis favorable à ce vœu.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur Bouchta DOUCHI.

J'ai peu à dire sur le vœu et ce que vous avez décrit dans celui-ci sur les deux volets : à la fois les difficultés des centres sociaux en général dans notre pays et notamment à Lille, puisqu'il y avait une interpellation – il y a d'ailleurs eu une manifestation très importante hier, à laquelle je me suis rendu avec beaucoup d'autres, beaucoup d'élus –, la continuité politique qui est la nôtre depuis 2020 et quand même quelques nouveautés, ce n'est pas si courant ; nous avons eu cette volonté d'aller plus loin à Lomme que les Maisons des Solidarités, qui sont déjà des gestes très importants pour la Mitterie et le Marais – d'ailleurs, je remercie tous les élus et les agents qui s'en occupent et les habitants qui, aujourd'hui, utilisent ces Maisons des Solidarités, quel beau nom –, d'avoir cet Espace de Vie Sociale ; on verra le temps que l'on prend pour le poser, le temps pour le consolider et le temps aussi – cela a été dit dans le vœu – pour le muter en centre social, avec

toutes les connotations positives d'un centre social d'aujourd'hui, à l'identique de ce qui se passe à Lille et avec la capacité de la Ville de Lomme à investir ; vous le savez, nous aurons le débat budgétaire tout à l'heure, elle est importante depuis longtemps et elle prend une épaisseur encore plus singulière depuis quelques années.

Je passe au vote.

Qui vote pour ce vœu ? (*La majorité municipale, Madame ZYTKA-TARANTO (pouvoir), Monsieur DHELIN, Monsieur BECHROURI, Monsieur J. LEROY.*)

Qui s'abstient ? (*Personne.*)

Qui est contre ? (*Personne.*)

Qui ne prend pas part au vote ?...

(*S'adressant au groupe Faire Respirer Lomme*) Vous ne faites rien ? Vous vous êtes abstenus ou pas ? Répondez-moi...

M. GROSSE.- Nous ne prenons pas part au vote.

M. LE MAIRE.- J'ai eu peur que vous soyez frappés de mutisme ; cela m'aurait un peu inquiété pour la suite du Conseil au regard des interventions qui vont être les vôtres, mes chers collègues.

(*Non-participation au vote de Monsieur DUEZ, Madame DE RUYTER et Monsieur GROSSE.*)

(*Le vœu « soutien aux centres sociaux » présenté par le groupe majoritaire et le groupe Lomme Verte est adopté à l'unanimité.*)

- VŒU DU GROUPE FAIRE RESPIRER LOMME – SOUTIEN AUX CENTRES SOCIAUX

M. LE MAIRE.- Je vous passe la parole, Monsieur DUEZ, cher Philippe ; on m'a dit que vous preniez la parole pour le vœu.

M. DUEZ.- Oui.

En fait, je peux remarquer que notre vœu se rapproche énormément du vôtre, il concerne les difficultés des centres sociaux et en appelle à l'État, à la Région, au Département et aux Communes pour une subvention exceptionnelle d'urgence, pour tous les centres sociaux de France d'ailleurs, parce que la situation est la même partout.

Par ailleurs, à Lomme, on a effectivement deux Maisons des Solidarités ; j'ai eu le plaisir, avec vous, Monsieur le Maire, de visiter celle de la Mitterrie, qui est un très bel endroit, très dynamique. Je vous rejoins pour espérer qu'à l'avenir, dans un terme plus ou moins long, puisque ce sont des questions administratives extrêmement complexes, notamment avec la CAF, elles deviennent des centres sociaux de plein exercice. Finalement, cela ne changera pas beaucoup pour les habitants, puisqu'ils les utilisent comme des centres sociaux.

Et peut-être une suggestion : essayez d'imaginer une Maison des Solidarités dans le quartier de Délivrance, puisque c'est assez loin des deux structures et que les liaisons ne sont pas faciles.

Si deux vœux pratiquement similaires sont émis, c'est bien que la question est d'importance, et nous appelons à ce qu'une subvention d'équilibre exceptionnelle soit versée avec la même force.

Voilà, Monsieur le Maire, je pense que nous nous rejoignons sur le fond ; sur la forme, il y a toujours quelques divergences, mais sur le fond, nous nous rejoignons tout à fait.

Merci, mes chers collègues.

M. LE MAIRE.- Je passe la parole à Monsieur BECHROURI pour une explication sur les deux vœux.

M. BECHROURI.- Sur le premier vœu, il n'y a rien à dire, on l'a soutenu...

M. LE MAIRE.- Oui. Je parlais du deuxième et du troisième, mais peu importe.

M. DHELIN.- Le troisième n'a pas encore été présenté.

M. BECHROURI.- Sur le deuxième vœu, nous avons lu attentivement le vœu présenté par Monsieur DUEZ en résumé, mais quand on rentre dans les détails, on va avoir du mal à le voter, on ne le votera pas, pour deux raisons essentielles.

Vous indiquez : « *Cette situation pousse les équipes des centres sociaux à innover et à se moderniser, ce qui est positif* », cette situation de difficulté, d'inflation, etc. Pour connaître les centres sociaux, j'étais d'ailleurs à la marche hier, en tant que, non pas membre d'un centre social mais militant de l'éducation populaire, nous savons qu'ils n'ont pas attendu d'être en difficulté pour innover et être modernes. Nous pourrions, si vous le souhaitez, vous faire visiter quelques centres sociaux lillois qui innoveront depuis plus de 10 ans. Pour information, les centres sociaux sont dans l'obligation de concevoir un nouveau projet social tous les quatre ans et cela les amène à innover. Ce n'est pas une invitation en l'air ; faites-nous part de vos vœux et nous irons visiter le centre social de Moulins, si vous le souhaitez, qui est un des centres sociaux innovants de la ville de Lille parmi d'autres.

Vous évoquez à différents endroits de votre vœu la question de la performance économique et sociale, en référence à des dogmes de ce qu'on appelle le « *new public management* », qui met aujourd'hui le secteur associatif à genoux, pour ces raisons de dogmes, alors qu'une structure d'éducation populaire doit être performante économiquement et socialement.

Je m'en arrêterai là pour ce soir. On pourra reprendre le débat à d'autres occasions si l'occasion s'en présente.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur BECHROURI.

Monsieur DUEZ, je vais essayer de ne pas être trop piquant, parce que la présentation de votre vœu a quand même été partielle. Vous glissez gentiment vers la problématique lommoise pour dire : « On soutient l'initiative. L'EVS, c'est pas mal. Demain, un centre social, c'est formidable. Allons peut-être plus loin du côté de la Délivrance ». Déjà, on n'a pas pensé le futur centre social comme étant un centre social uniquement pour Marais-Mitterie, cela peut être un centre social pour la ville, avec des lieux complémentaires, donc cela peut répondre à votre interrogation, mais surtout, j'ai lu votre vœu et, franchement, je l'ai trouvé – je ne veux pas être trop méchant – opportuniste, par rapport à la situation, par rapport à ce que vous êtes aujourd'hui, vous représentez ici ou là ; ici, vous êtes des élus lommois, je suppose qu'on aura le même vœu demain à Lille. Vos collègues lillois semblent découvrir un peu le sujet des centres sociaux, peut-être de leurs difficultés, et surtout ce que les uns et les autres, c'est-à-dire les élus, font ; ici, nous sommes trois élus qui siégeons aussi à Lille : Delphine BLAS, première Adjointe, et Monsieur VICOT qui siège avec nous, nous pouvons témoigner de l'engagement total des élus de la majorité municipale de Lille sur le soutien aux centres sociaux, mais c'est consubstantiel et historique depuis très longtemps. Je vous rappelle le soutien de 6 M€, et dans le budget qui sera débattu demain, il y a une augmentation aussi de la dotation, une revalorisation de celle-ci.

On ne peut pas soupçonner Arnaud DESLANDES d'être passif sur le sujet ; c'est sa délégation sous couvert du Maire. On a adopté une délibération au dernier Conseil à Lille sur le fait que le quartier Vauban soit classé en géographie prioritaire, avec des moyens complémentaires qui iront aussi vers le centre social. Il y a des interactions et des discussions très fortes avec la Fédération des Centres Sociaux, notamment sur le Pacte de coopération, etc.

Je ne retrouve pas tout cela dans votre document ; vous annoncez des choses qui pourraient s'apparenter à cela mais qui sont peut-être un peu plus lointaines. La seule chose que vous faites, c'est que vous dites – je le souligne – qu'il serait bien quand même que l'État puisse financer le fonds d'aide et de soutien, mais je vous engage à militer auprès des vôtres, même si la géographie politique chez vous est parfois hétérogène – je fais un petit bloc, si vous le permettez, comprenez qui pourra –, à alerter les autorités compétentes, et notamment l'État, le gouvernement, sur les difficultés majeures des centres sociaux en France et aussi à Lille, considérant que ceux qui sont en première ligne sont d'abord les élus lillois, lommois et hellemmois, qui sont, là encore, en défense de ce modèle social et des centres sociaux, qui fonctionnent bien mais qui sont impactés par les difficultés qui sont les nôtres et aussi les leurs.

Pour ces raisons, parce que nous avons bien lu votre vœu, qu'il ne ressemble pas au nôtre et que je vous soupçonne d'une petite dose d'opportunisme, nous voterons contre votre vœu.

Je passe au vote.

Qui vote pour ce vœu ? (*Monsieur DUEZ, Madame DE RUYTER et Monsieur GROSSE.*)

Qui vote contre ? (*La majorité municipale, Madame ZYTKA-TARANTO (pouvoir), Monsieur DHELIN, Monsieur BECHROURI, Monsieur J. LEROY.*)

(*Le vœu « soutien aux centres sociaux » présenté par le groupe Faire Respirer Lomme est rejeté.*)

Merci, chers collègues.

- MOTION DU GROUPE FAIRE RESPIRER LOMME – ARMEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE

M. LE MAIRE.- Sur la motion, Monsieur M. DUEZ, vous avez la parole.

M. DUEZ.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Il y a bien longtemps que nous n'avions parlé de sécurité dans ce Conseil communal. Pourtant elle s'impose chaque jour davantage, à Lomme comme à Lille. Les caméras de surveillance sont quasiment absentes de Lomme, comme Nicolas GROSSE vous le rappellera sur le budget, à tel point que l'on peut voler tranquillement de lourdes plaques d'égout sans que personne ne s'en émeuve outre mesure et que la drogue se diffuse inexorablement.

Le 8 décembre dernier, le groupe de Faire Respirer Lille a déposé un vœu sur l'armement classique pour doter la police municipale, comme dans beaucoup de villes de France. Ce vœu a été balayé par pure idéologie.

Ce soir, parce que nous sommes têtus mais cohérents, nous proposons l'armement par des Taser de la police municipale. Non seulement la police municipale doit être protégée, car la délinquance est de plus en plus violente, mais elle doit pouvoir agir avec efficacité.

Rappelons-nous de l'assassinat de Dominique BERNARD, l'enseignant victime d'un terroriste dans son lycée d'Arras le 13 octobre dernier. Sans la police, qui intervient dans les 5 minutes, et l'utilisation des Taser, l'assassin terroriste n'eut pas été neutralisé pour être aujourd'hui traduit en justice.

Nous devons collectivement éradiquer la délinquance, quelle qu'elle soit, pour faire revenir la sécurité et le sentiment de sécurité dans notre ville.

Imaginez-vous que les professionnels de santé libéraux qui travaillent le soir s'envoient des messages pour savoir comment se passent leurs tournées, pour exorciser leurs peurs, et ce, sans caméra ni éclairage suffisant dans certains quartiers.

Bien évidemment, cet équipement, même s'il n'est pas optimal, sera accompagné d'une formation ad hoc.

M. LE MAIRE.- Pardon, je m'attendais à une suite. Très bien. Merci, Monsieur DUEZ.

Je note qu'il y a un Conseil de décalage entre le vœu lillois et le vœu lommeois, mais dont acte, il n'y a pas de souci particulier.

Quand j'ai découvert le vœu, un peu sibyllin, mais quand même assez clair, sur la situation sur la ville de Lomme, même si la manière dont c'est rédigé peut prêter des fois un peu à confusion, je me suis posé la question de savoir si vous nous trouviez angéliques sur la question, d'une naïveté à toutes les épreuves, comme si nous ne voyions pas ce qui se passait dans notre ville, si nous n'avions pas connaissance des incivilités ou de faits qui sont là.

D'ailleurs, j'ai répondu à Monsieur MOULIN, qui était là, qui m'avait fait à peu près la même remarque, disant : « Vous n'évoquez pas forcément beaucoup les questions de sécurité, elles ne sont pas prégnantes, votre budget est très vert. Avant, on en parlait plus, etc. ». Il se trouve que j'ai gardé la délégation sécurité ; c'est moi qui l'ai, je ne l'ai pas attribuée ; j'étais premier Adjoint, notamment aux questions de sécurité, auparavant, j'aime travailler sur ces questions, parce que c'est mon passé mais aussi le vôtre de Directeur de cabinet, on est un peu dans le sujet en question, et surtout, il n'y a pas d'angélisme, c'est une situation très importante, je ne le prends pas avec le sourire, j'entends vos propos comme étant une critique assez claire et presque virulente, mais c'est vrai, je ne pense pas qu'il y ait de dogme, en tout cas le dogme n'est pas chez nous, il est chez ceux qui prétendent régler tous les problèmes et les problèmes de sécurité avec simplement des caméras ; je parle sous couvert de Roger VICOT, qui pourrait certainement en dire plus et mieux sur ce sujet. C'est donc un leurre absolu, plein d'enquêtes le prouvent, j'y reviendrai peut-être après.

Quand j'ai lu votre vœu, je me suis dit : « Tiens, il y a un vœu sur l'armement de la police municipale, c'est le marronnier de l'année ; demain, il y en aura peut-être d'autres, sur l'uniforme à l'école, il y aura peut-être un vœu sur la généralisation du SNU, il y aura peut-être un vœu sur le mal-logement » ; vous voyez, je peux être piquant aussi un peu à souhait, mais je ne vais pas détourner le propos, parce que personne n'y a intérêt, ni nous ni vous, encore moins les Lommeois. Je ne serai pas dans la dénégation, personne ne dit qu'il n'y a pas de fait sur la ville. J'ai d'ailleurs proposé à nos services de présenter au prochain Conseil communal une photographie sur la ville, quartier par quartier, des faits, des incidents, des agressions, etc., factuelle, le nombre de faits commis, et vous verrez que nous ne sommes pas revenus encore, et je ne suis pas pressé, sur le niveau de délinquance ou d'incivilité d'avant le Covid, même si cela remonte.

Autant vous dire que c'est une question importante pour chacun d'entre nous.

Il est vrai que le vœu a déjà été posé à Lille, et je me souviens bien des propos – tu t'en souviendras aussi, Delphine – de Martine AUBRY et de Jean-Claude MENAULT, Adjoint à la sécurité, qui ont renvoyé le but à son objet. Qui est en charge de la sécurité dans ce pays ?

M. DUEZ (hors micro).- On connaît.

M. LE MAIRE.- Oui, on connaît, vous connaissez, je connais, ils connaissent, on peut prendre le verbe dans toute sa déclinaison, on peut y aller. Oui, il y a des lois. Je ne suis pas ministre de l'Intérieur ; cela ne saurait tarder, mais pour l'instant, ce n'est pas forcément le cas, cher ami, la place est prise et je pense que la place est difficile. Le vrai sujet, pour en parler ici et ailleurs, et je ne nomme pas le commandant de police, est la question des moyens déployés sur le territoire national et sur notre ville ; les élus s'en sont émus longtemps.

On a du mal à avoir parfois les renforts. Je ne fais pas le reproche à la police d'être absente ; elle n'est pas absente, mais elle a du mal à résoudre les problématiques de prévention de la délinquance et, évidemment, de la sécurité dans son ensemble, parce que ses effectifs sont quand même amoindris. Parlez avec les professionnels, ils vous diront qu'ils ne sont pas si nombreux.

Il est quand même du ressort de l'État et notamment du gouvernement, pour des questions de coup de menton, entre autres, de pouvoir mieux faire sur la question des emplois et la question des policiers sur le terrain.

Vous confondez les deux polices. La police municipale, qu'est-ce qui vous choque ? Une police municipale – j'articule – est une police de proximité. Ici, elle est presque historique. Je cherche Jérôme COLLET du regard, il y a presque 25 policiers municipaux dans nos effectifs, nous avons densifié ceux-ci, ils sont sur le terrain, omniprésents, ils sont, je crois, mais je me trompe peut-être, plébiscités par nos habitants, qui voient en eux des gens qui garantissent la tranquillité publique, mais ils ne peuvent pas garantir la sécurité publique, ce n'est pas leur boulot.

Vous confondez les uns et les autres, et vouloir prétendre – c'est juste mon avis – armer, même de Taser, la police municipale de Lille, de Lomme, d'Hellemmes ou d'autres villes, à mon avis, est bancal.

Je vais simplement prendre la note qu'on m'a faite, parce qu'elle est intéressante, sur l'armement des policiers municipaux de Lomme :

À ce jour, les policiers municipaux lommeois ont l'habilitation au port d'arme concernant la catégorie D (la matraque télescopique et le tonfa) et B8 (générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes). La formation armement est obligatoire chaque année afin d'obtenir une citation pour le port de l'armement. Ils sont tous équipés de gilets pare-balles et chacune des trois équipes dispose d'une caméra piétonne portable sur la poitrine.

Sur la question de l'équipement de la police municipale, le risque effet d'arme, une étude de l'université de Cambridge en 2018 montre que lorsqu'on compare les policiers britanniques non armés et les policiers britanniques armés d'un Taser, l'usage de la force grimpe de 48 % pour ceux qui sont armés. Nous avons découvert que les officiers vont être davantage agressés lorsqu'ils portent une arme électrique et qu'ils vont eux-mêmes davantage utiliser la force. Paix et sérénité. Les criminologues à l'origine de cette étude appellent cela « l'effet d'arme », un phénomène psychologique où la présence et la recrudescence d'un armement accroît en soi les comportements agressifs. Je ne me répète pas : paix et sérénité. Le risque est d'ancrer toujours plus profondément le recours à la force dans le travail des policiers.

Doter une police municipale de pistolets à impulsion électrique – les fameux Taser – est souvent un choix de l'entre-deux – on ne peut pas avoir l'armement classique, donc on va aller sur le Taser, l'entre-deux – permettant de ménager les susceptibilités sur la question de l'armement. On était au COVISUR il y a quelques jours avec Jérôme COLLET, ce sujet a été abordé. Or, la police municipale de Lomme n'est pas une police municipale de l'entre-deux, car elle dispose aujourd'hui d'une véritable identité, clairement identifiée par les Lommeois et assumée ; je le répète, c'est une police de proximité, de tranquillité. La mission d'une police de proximité est d'intervenir pour assurer la sécurisation des quartiers, la tranquillisation des quartiers, pour verbaliser les incivilités et faire de la prévention. Être une police de proximité, c'est être complémentaire de l'action de la police nationale ; il y a la cellule de veille tous les mois, le brigadier-chef voit tous les jours le commandant de police, il y a des patrouilles mêlées entre les uns et les autres qui se multiplient, nous avons signé une convention avec Ilévia pour nous déployer dans le métro, etc.

On n'en parle peut-être pas, peut-être pas assez, on devrait peut-être le faire plus, s'il y a ce sentiment, cette inquiétude palpable qui fait qu'on a du mal à sortir de chez soi et qu'on est inquiet. Je ne minore pas, on peut avoir ce sentiment ou cette inquiétude au regard de faits qui sont avérés à Lomme et ailleurs. J'ai, malheureusement, quelques affaires en tête.

Aller au-delà de ce qu'on fait, c'est devenir un substitut de la police nationale. Je ne sais pas si le législateur l'a prévu ou si c'est en débat, si le ministre ira plus loin dans ses intentions pour rapprocher les uns et les autres, entre la police nationale et la police municipale ; en tout cas, on le vit ici comme un complément efficace dans la coconstruction d'un

partenariat de sécurité sur le territoire, mais c'est fait humainement comme cela, des gens du voyage jusqu'aux agressions, jusqu'à l'appel des Lommois pour faire que la police municipale puisse agir, et nous sommes souvent les premiers sur place – pas toujours mais souvent. Par contre, la nuit, elle n'est pas là, il n'y a pas de police municipale la nuit, et parfois, les effectifs de la police nationale ne sont pas suffisamment nombreux pour intervenir sur ces temps.

Vous l'aurez bien compris, nous allons voter contre votre vœu, pas pour des raisons dogmatiques, parce que vous vous trompez de combat ; le combat est d'interpeller l'État, peut-être comme sur les centres sociaux, pour avoir des moyens, des troupes, des hommes et des femmes engagés, que je remercie pour leur engagement pour la circonscription mais aussi le territoire de Lomme. La PM dispose aujourd'hui de moyens adaptés pour assurer la tranquillité des Lommois. La philosophie d'intervention doit rester celle de l'apaisement – ce que disait Jean-Claude MENAULT au Conseil municipal il y a deux mois –, ce qui correspond à un objectif du mandat, que j'ai évoqué tout à l'heure dans Vélo+ : la ville apaisée, et je crois qu'on peut y arriver sans Taser, sans arme, et en demandant aussi un renfort de troupes ici et ailleurs qui peut être parfois indispensable.

Je vais passer au vote, cher Philippe...

Monsieur BECHROURI, vous souhaitez la parole ?

M. BECHROURI.- Finalement, comme je ne ferai que vous paraphraser, je vais faire gagner du temps à tout le monde.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci.

On passe au vote.

Qui vote pour cette motion ? (*Monsieur DUEZ, Madame DE RUYTER et Monsieur GROSSE.*)

Qui vote contre ? (*La majorité municipale, Madame ZYTKA-TARANTO (pouvoir), Monsieur DHELIN, Monsieur BECHROURI, Monsieur J. LEROY.*)

(*La motion « armement de la police municipale » présentée par le groupe Faire Respirer Lomme est rejetée.*)

Merci, chers collègues.

Nous allons pouvoir passer au Conseil communal.

Je prends simplement quelques instants pour vous présenter quelqu'un que vous n'avez peut-être pas l'habitude de voir : à ma gauche, nous avons le nouveau Directeur général des services de Lomme, Monsieur Mehdi BOUKERROU – je me permets de te présenter –, qui a un long parcours dans la fonction publique, qui a une longue expérience déjà de Directeur général des services, entre autres, mais qui a aussi travaillé dans des fonctions très importantes au niveau de l'État ; je le dis sans emphase, sans vouloir en rajouter, quelqu'un qui a une expérience très importante, qui va consolider l'action politique qui est la nôtre.

Je voulais donc souhaiter la bienvenue à Monsieur BOUKERROU sur ses nouvelles fonctions de Directeur général des services et le féliciter pour son engagement depuis longtemps au service des valeurs qui sont les nôtres.

Merci, Monsieur BOUKERROU, d'être présent parmi nous dans ce poste très important.

2024/01 EXERCICE 2024 – FISCALITE DIRECTE LOCALE – INFORMATION SUR LES BASES PREVISIONNELLES 2024 ET VOTE DES TAUX 2024

M. LE MAIRE.- Nous passons à la première délibération du Conseil communal et je passe la parole à Madame Claudie LEFEBVRE, qui va revenir sur les questions de fiscalité.

Mme LEFEBVRE.- Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous.

Comme chaque année, les Villes de Lille, Lomme et Hellemmes votent les taux des taxes locales dont les recettes contribuent à l'équilibre du budget principal de Lille.

Rappelons que depuis la réforme de la taxe d'habitation, celle-ci n'est désormais plus due par les contribuables que sur les résidences secondaires. Le taux proposé reste inchangé depuis 2008.

Le taux de taxe foncière de 48,35 % reste également inchangé. Il se compose depuis 2021 du taux communal de 29,06 % et du taux départemental de 19,29 %.

La revalorisation des bases fiscales s'élève en 2024 à 3,9 %, contre 7,51 % en 2023.

Les bases prévisionnelles 2024 de taxe foncière sur les propriétés bâties s'élèvent donc à 308 497 983 € pour les trois Communes associées et sont estimées à 30 408 103 € pour Lomme.

Par cette délibération, on vous demande d'adopter les taux de contributions directes que nous avons énoncés.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame LEFEBVRE.

J'ai une demande d'intervention de Monsieur DUEZ.

M. DUEZ.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

En fait, cette délibération ne concerne que le Conseil municipal de Lille. Effectivement, les bases n'ont été augmentées dans la loi de finances que de 3,9 %, ce dont on peut se réjouir.

Les taux de Lille, Lomme et Hellemmes restent les mêmes, mais, en fait, ne sont votés qu'à Lille. La transparence eût voulu que nous connaissions les bases lommoises, reflet du potentiel fiscal de la Ville.

J'ai déjà demandé moult fois s'il vous était possible de solliciter la Direction des impôts pour connaître le montant des bases lommoises, le nombre de Lommois qui s'acquittent de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Je n'imagine pas que l'informatique des impôts ne puisse donner ces informations.

Je n'ose pas imaginer notre Conseil communal voter d'autres taux que ceux de Lille, car ce serait toute la maquette financière qui s'effondrerait.

Comprenez que nous nous abstenions au vu de ce manque de transparence.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DUEZ.

Manque de transparence... Je prends note de votre demande, je viens d'en toucher deux mots au Directeur général des services, nous vous ferons un retour, peut-être au prochain Conseil.

M. DUEZ.- Parfait !

M. LE MAIRE.- On passe au vote.

Qui vote cette délibération ? *(La majorité municipale.)*

Qui s'abstient ? *(Madame ZYTKA-TARANTO (pouvoir), Monsieur DHELIN, Monsieur BECHROURI, Monsieur J. LEROY, Monsieur DUEZ, Madame DE RUYTER et Monsieur GROSSE.)*

(La délibération 2024/01 est adoptée à l'unanimité.)

Merci, chers collègues.

2024/02 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2024

M. LE MAIRE.- Deuxième délibération importante : l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2024.

Je fais juste un petit préambule, ma chère Claudie LEFEBVRE, avant de vous donner la parole.

Le rapport d'orientations budgétaires a été discuté, vous connaissez les grandes masses des budgets qui sont les nôtres ; cela peut bouger entre le dernier Conseil et celui-ci. Je vous rappelle le contexte qui est le nôtre, contexte quand même difficile pour les collectivités ; on vient de parler de fiscalité et de revalorisation des bases, je ne sais pas si c'est une bonne ou une mauvaise chose pour les Communes de voir les bases moins augmenter que les années précédentes, puisque c'était 7,5 % l'année précédente, on est à 3,9 %. Évidemment, on peut estimer que c'est une nouvelle augmentation, mais dont on a peut-être aussi besoin par rapport aux difficultés de financement de nos budgets, ici ou ailleurs, au regard des consommations qui sont les nôtres, d'approvisionnement en électricité, en gaz, des denrées alimentaires, du coût des prestations... Tout augmente, et les ressources communales ne sont pas illimitées.

Le budget présenté reste un budget combatif, un budget fléché ; vous l'avez dit, nous l'avons dit, Madame LEFEBVRE l'a dit, c'est un budget où nous n'accroissons pas la pression fiscale, nous n'accroissons pas les tarifs des services publics pour les Lommoises et les Lommois. Nous avons obtenu une dotation très importante, qui peut paraître un peu plus « tassée » – si vous me permettez l'expression –, 9,5 M€ par rapport à avant, mais nous l'avons expliqué en Commission et lors du dernier Conseil communal, la Ville de Lille prend à sa charge des frais qui étaient les nôtres, qui nous étaient imputés, et je pense notamment à la restauration scolaire, aux équipements des agents, aux coûts informatiques et du carburant. En gros, cela représente quand même quelques centaines de milliers d'euros.

Sur l'investissement, je ne serai pas discourtois, je ne nommerai pas les Communes de même strate que la nôtre, que vous connaissez bien et qui sont, en termes d'investissement, 3 à 4 fois inférieures à l'investissement qui est le nôtre : 12 M€, investissement historique, Claudie y reviendra.

Sur la piscine municipale, je n'y reviens pas longuement, mais quand même, un équipement vital pour la commune et même au-delà, puisque beaucoup de non-Lommois la fréquentent aussi, 70 000 nageurs par an, un coût de fluides très important, plus de 300 000 € à l'année, des travaux d'envergure qui ont commencé ; je serai demain avec une partie du Conseil à la visite des travaux de la piscine : l'isolation de celle-ci, le remplacement de l'éclairage, la mise aux normes des chaudières, l'installation d'une chaudière électrique, de panneaux photovoltaïques, etc., presque 5 M€ de travaux qui

nous permettront d'économiser par an à peu près 62 000 €, qu'on pourra réaffecter à d'autres politiques, c'est donc gagnant-gagnant, mais vous le savez.

Le pôle Voltaire-Sévigné, qui est l'autre poste très important de notre investissement, presque 2 M€, encore une fois pour les jeunes, pour les familles, pour le périscolaire, bâti « au pied » de l'école Voltaire-Sévigné, premier bâtiment passif de la ville ; il y a bien un geste là qui n'est pas neutre. Je vous rappelle ce qu'on vous a présenté il y a quelques mois : un espace de 440 m², 2 fois 160 m² de surface d'activités, 120 m² de ludothèque, 100 m² de jardin dédié, pour une offre qualitative pour les familles, les enseignants qui vont y travailler, nos services et, évidemment, les jeunes.

Le maintien de l'ensemble de la ligne de rénovation et de soutien aux équipements scolaires, aux écoles : plus de 400 000 €.

Une ligne qu'on a consolidée, puisqu'on avait mis, de mémoire, 60 000 € par an en début de mandat, on en est maintenant à 250 000 €, on a quadruplé la ligne « végétalisation des cours d'école », deux cours d'école seront encore faites cette année, Ville en TransitionS, sujet que connaît éminemment bien Romain FYVEY, qui a à cœur cette thématique.

Un budget écologique et social, mais on y reviendra. C'est :

- Vélo+, que j'ai évoqué tout à l'heure ; c'est le comportement qui change ;
- l'équipement, l'achat de vélos ; on se propose de doubler la prime vélo qui passera de 25 000 à 50 000 € ;
- pour freiner, amenuiser les questions de pauvreté, améliorer le soutien aux associations de solidarité : 15 000 € en plus, on va quasiment doubler l'aide strictement au Secours Populaire et aux Restos du Cœur, mais ils en ont besoin. J'étais avec Bouchta DOUICHI il y a quelques semaines au lancement de la campagne nordiste des Restos du Cœur ; aujourd'hui, les Restos du Cœur s'interrogent sur leur capacité à nourrir les gens, à aider les gens, à choisir les gens qui viennent. C'est vrai partout dans le pays, c'est vrai dans le Nord, c'est vrai, malheureusement, aussi à Lomme. Ce n'est pas un geste que nous faisons, mais un accompagnement véritable d'une pauvreté qui, aujourd'hui, est subie et qui touche plus que ceux qui n'ont rien, qui touche aussi des gens qui, malheureusement ou heureusement – je ne sais pas comment il faut le dire –, ont du travail, les travailleurs pauvres, que l'on voit venir en Mairie, au CCAS, dans nos permanences, au Secours Populaire et aux Restos du Cœur, que je remercie vivement de leur engagement ;
- l'accroissement de la dotation au CCAS ;
- toute la politique éducative qui est valorisée depuis très longtemps ; vous connaissez les chiffres, presque 2 M€ ;
- l'amélioration de la dotation sur la politique cadre de vie, presque 2 M€, etc.

Jean-Christophe reviendra, pas rapidement parce que je sais qu'il peut être précis, sur le budget climat, qui vous sera présenté, qui n'est pas qu'un outil en soi, qui est une lecture de la manière dont nous investissons sur cette ville, avec une Ville en TransitionS, mais qui prend une réalité différente au regard des décisions qui sont prises dans ce Conseil.

Voilà, chère Claudie, je voulais vous lancer et je vous passe la parole pour nous présenter cette délibération, s'il vous plaît.

(Projection de diapositives)

Mme LEFEBVRE.- Merci, Monsieur le Maire, pour ce lancement très fourni. *(Sourires)*

Avant de vous détailler toutes les diapositives, je remercie vraiment Laurine MERLIER et ses équipes, notre Directrice des finances, pour tout le travail accompli, sa disponibilité pour m'expliquer aussi parfois des choses que je ne comprends pas toujours bien. Je remercie aussi Delphine HAMY et son service pour cette présentation, ainsi que la com. J'ai fini mes remerciements, je vais pouvoir passer à la présentation.

En préambule, un rappel, et Monsieur le Maire vient d'en parler, ce que j'ai présenté lors du ROB, la suppression des charges mutualisées pour précisément 663 399 € pour la restauration scolaire, le carburant et l'informatique. On a pu présenter en Commission un budget pratiquement comparatif correct entre 2023 et 2024.

Une dotation de fonctionnement de 9,5 M€.

Ce budget est ajusté aussi – on le verra en détail ensuite – en fonction de l'évolution du coût de l'énergie. La gestion des bâtiments représente à peu près 28 % du fonctionnement, 2 659 250 € précisément, l'enfance éducation 19 %, les solidarités jeunesse 16 % et le cadre de vie 13 % ; le plus gros morceau est la gestion des bâtiments.

Gestion des bâtiments :

- 2 039 000 € pour les fluides, ce n'est pas rien, 77 % du budget. On était en 2023 à une prévision à 2 920 000 € ; on a consommé moins, donc on a réajusté, mais on est quand même à un montant en chauffage de 1 137 000 €, 770 000 € d'électricité et 132 000 € d'eau ;
- 620 250 € de gestion des bâtiments en eux-mêmes.

Le deuxième poste est l'enfance éducation : 1 831 357 €, avec un BP 2023 de 1 936 683 €. On a transféré les charges de restauration, ce qui explique cette baisse. La restauration scolaire représentait 332 399 €. Les budgets consacrés à la petite enfance, 172 883 €, et au périscolaire, 173 800 €, sont stables par rapport à 2023.

Les services scolaires : 1 403 734 € ; ce sont des parcours éducatifs variés, de qualité, un budget total de 289 000 € dont 285 000 € de prestations, le maintien des classes transplantées pour les primaires et les maternelles et la prise en charge des fournitures scolaires pour 83 000 € pour permettre le cartable gratuit pour les familles.

Solidarités jeunesse : 1 562 129 M€. La plus grosse partie est la subvention de fonctionnement au CCAS, qui a augmenté : 1 413 100 € ; on a augmenté de 55 000 €. Le CCAS, vous le savez, est le bras armé de la Ville pour pouvoir répondre aux nombreuses sollicitations des habitants, surtout envers les publics les plus fragilisés, les plus démunis. On accompagne les seniors, on accompagne l'aide au maintien à domicile. L'augmentation de cette subvention permet aussi le fonctionnement d'un nouvel Espace de Vie Sociale, puisque nous avons eu la labellisation par la CAF des deux Maisons de Solidarité comme Espace de Vie Sociale, donc on a un soutien renforcé aussi, et Monsieur le Maire en a parlé, aux associations sociales.

Le cadre de vie : 1 285 150 €. Dans cette diapo, je mettrai en évidence la prime vélo, qui passe de 25 000 à 50 000 €, le cadre de vie agréable souhaité dans chaque quartier de la ville, souhait d'un bon niveau d'entretien de la nature en ville avec un plan de 18 000 € de gestion des espaces verts, ainsi que la mise en place d'un plan propreté pour 187 000 € grâce aux actions menées par la brigade cadre de vie. Pour exemple, l'effacement des tags, qui coûte tout de même 15 000 €.

Culture événementiel : 837 613 €. Vous voyez une baisse ; on m'a posé la question en Commission, je réponds de la même façon : nous avons optimisé la programmation de la Maison Folie – pas seulement –, ce qui nous a permis de faire un peu d'économies sur ce poste. Le soutien aux associations culturelles est toujours le même : 159 451 €. L'Odyssee médiathèque pour 149 500 €, qui héberge également le service du Trinum dédié au développement et à l'éducation numérique. Les écoles de Musique et de Danse et de Coupe et Couture pour 33 000 €. S'y ajoutent de nombreux événements festifs qui ponctuent l'année lommoise, notamment le carnaval. On a aussi supprimé le feu d'artifice, mais qui n'enlève rien à la qualité des animations proposées. Cette année, on a augmenté le budget du carnaval de 10 000 € d'ailleurs.

Pour le sport, 326 971 € – on est dans le fonctionnement –, avec le soutien aux associations pour 258 021 € ; nos associations sportives sont très actives dans le développement de la pratique sportive de la ville et dans leurs prestations. Pour la piscine, on baisse un peu, c'est mécanique, puisque la piscine aura six mois de travaux, donc six mois de non-fonctionnement, cela nous fait un peu d'économies, c'est un mal pour un bien.

Citoyenneté proximité : 175 629 €. Nous sommes proches des habitants, le budget 2024 en matière de citoyenneté et de proximité est notre volonté, nous accompagnons les Lommois dans les démarches quotidiennes. Au cœur des actions, vous avez :

- la Maison du Citoyen : 29 929 € ;
- tous les services de l'Hôtel de Ville, avec la certification Qualiville que nous avons maintenant ;

Les actions d'accompagnement à la recherche d'emploi sont également nombreuses, ainsi que celles qui concernent le logement et l'habitat avec un budget dédié de 21 400 € pour ces thématiques.

Nous trouvons là les enjeux sécuritaires, qui sont bien entendu représentés par un budget consacré aux actions de la police municipale pour 99 000 €, dont 79 700 € pour le fonctionnement du service et 19 300 € pour le ramassage des animaux errants.

Ressources et moyens : 821 901 €, avec, pour les ressources humaines, la formation des agents pour 95 000 €, la santé au travail, qui est importante, pour 15 000 €, le soutien aux associations du personnel pour 29 655 €. Ensuite, cela se répartit entre le parc automobile, l'assurance, la reprographie, la communication et le fonctionnement des services administratifs.

Masse salariale : 28 177 000 €. Vous avez le rappel du BP 2023 : 27 120 000 €. Un budget à effectif constant, j'en avais parlé l'année dernière, nous sommes toujours à 545 postes permanents, et une masse salariale en augmentation, puisqu'elle a intégré en année pleine la revalorisation :

- du point d'indice ;
- de 5 points d'indice supplémentaires ;
- du SMIC et de l'indice minimum de traitement ;
- du Glissement vieillesse technicité évalué à 1,5 %.

Le budget d'investissement s'élève à 12 M€. Je l'avais également souligné lors du ROB, nous sommes toujours à 12 M€, dont :

- 11 018 580 € de travaux inscrits dans les programmes pluriannuels ;
- 1 945 700 € en cadre de vie, citoyenneté, espace public ;
- 1 806 200 € pour la ville éducative ;
- 2 726 100 € pour la réhabilitation du patrimoine bâti ;
- les travaux de rénovation de la piscine pour près de la moitié du budget : 4 388 000 € ;
- 5 522 000 € pour la ville sportive et culturelle ;
- les travaux du pôle enfance Voltaire-Sévigné commenceront en 2024 pour 948 000 €.

Cadre de vie, citoyenneté, espaces publics : 1 945 700 €. Les dépenses consacrées à la rénovation de l'éclairage public, moins énergivore, et celles pour le verdissement des espaces publics. C'est aussi à un cadre de vie plus sécurisé qu'est dédiée une partie de ce budget :

- en matière de voirie, avec des projets de travaux ou du matériel de voirie à hauteur de 373 000 € ;
- en matière de proximité, avec le déploiement du dispositif de vidéoprotection pour 60 000 €.

Réhabilitation du patrimoine bâti : 2 726 100 €. Des travaux qui intègrent quasi systématiquement les objectifs d'économies d'énergie (isolation de bâtiments) et de qualité environnementale, avec pratiquement 50 % pour la mise en accessibilité des bâtiments, 1 301 300 €, la réhabilitation de l'Hôtel de Ville, les travaux de chauffage, les économies

d'énergie et la maintenance de divers bâtiments. Nous avons un petit carré pour l'aménagement du SSIAD, puisque nous allons devoir déménager notre Service de soins infirmiers à domicile qui avait ses bureaux dans les bâtiments des Roses, nous devons leur trouver un endroit et nous prévoyons 250 000 € d'aménagement pour ce SSIAD.

Ville éducative : 1 806 200 €, avec le pôle enfance Voltaire-Sévigné pour 948 000 €, les travaux des écoles et petite enfance pour 462 000 €, la végétalisation des cours d'école pour 250 000 €, l'équipement des services pour 146 200 €.

Ville sportive et culturelle : 5 522 000 €, dont 80 %, 4 388 400 €, pour la rénovation énergétique de la piscine, le reste se répartissant sur les équipements sportifs, les études pour la Maison des Enfants et les Tisserands, les 450 000 € de remboursement pour le Trinum, les équipements structures pour 99 200 € et le développement numérique pour 80 000 € – je l'avais évoqué aussi au ROB.

Ma présentation est terminée, mais Jean-Christophe va prendre la parole.

(Projection de diapositives)

M. LIPOVAC.- Merci.

À travers ces quelques *slides*, l'idée est de se focaliser sur ce qu'on appelle le budget climat, c'est-à-dire de voir quels sont les investissements et les dépenses en termes de fonctionnement qui ont un effet positif ou neutre sur la question climatique, mais aussi sur la question de la qualité de l'air.

C'est une méthodologie novatrice. On fait partie à l'échelle nationale, avec cinq collectivités, notamment Paris, Strasbourg, par exemple, avec France Urbaine et l'Ademe, de cette expérimentation pour définir cette méthodologie d'analyse des budgets municipaux à l'aune des enjeux climatiques. Cela se fait avec une structure experte à l'échelle nationale, voire européenne, qui s'appelle, en français, l'Institut de l'économie pour le climat. C'est une première expérimentation qu'on a faite ici, pour rappel, au BP 2021, c'est la quatrième édition. Comme je le disais, on est dans une démarche d'expérimentation et d'innovation, donc la méthodologie se construit pas à pas, au fur et à mesure.

La nouveauté est que cette année, toutes les lignes budgétaires, contrairement aux années précédentes, sont passées au crible de cette analyse sur l'impact climat et l'impact lié à la qualité de l'air, et comme le disait Claudie, c'est aussi un outil d'aide à la décision pour, à un moment donné, faire des choix et mieux comprendre, appréhender les choix politiques que l'on peut faire, au regard de l'impact sur le climat.

En termes de méthodologie, je ne m'y attarde pas, chaque ligne budgétaire est analysée et est classée, avec cinq grandes catégories : savoir si cette action est très favorable, plutôt favorable, neutre, défavorable ou indéfinie, à l'impact sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou sur les émissions de gaz polluants, de polluants de l'air. Dans ce qui va suivre, toutes les lignes sont classées au regard de ces cinq grandes catégories.

Dernière diapo sur la méthode, trois grands objectifs sont pris en compte dans cette analyse :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (volet atténuation) ;
- la résilience face au changement climatique (volet adaptation) ; ce sont les réponses liées aux impacts malheureusement déjà vécus du changement climatique ;
- l'amélioration de la qualité de l'air.

On retrouve à chaque fois ces trois grandes dimensions (atténuation, adaptation, qualité de l'air) et nos cinq grands critères que je développais précédemment.

La nouveauté dans ce budget primitif 2024, Claudie l'a expliqué, est que les dépenses de restauration et les dépenses de carburant – c'est plutôt sympa pour nous – ont été intégrées au budget lillois, donc n'apparaissent pas dans les documents que je vais vous présenter. Ce sont des éléments importants et conséquents en termes de sommes. Dans les prochaines diapositives, on a isolé cette question, pour avoir des éléments comparatifs entre 2023 et 2024 ; a posteriori, on a revisité les chiffres 2023 pour avoir des éléments comparatifs entre les deux années.

Sur cette diapo, vous avez une première photographie des résultats globaux en termes d'analyse d'impact sur le budget de fonctionnement au regard de ces trois grands critères (atténuation, adaptation, qualité de l'air). Comme je le disais, c'est 100 % du budget de fonctionnement, 8 M€ de dépenses de fonctionnement qui ont été analysées.

De manière générale, on voit qu'on a beaucoup d'actions classées en neutre (en gris) ; cela représente des sommes importantes, qui sont liées, par exemple, à la maintenance des bâtiments, à l'eau, aux fournitures principalement.

On peut observer aussi sur cette diapositive un certain nombre d'actions classées en « très favorable » ou « plutôt favorable », en particulier sur la qualité de l'air, qui sont liées en particulier au marché de performance énergétique pour l'éclairage public ou au marché lié au chauffage au gaz. Je me répéterai par la suite sur les facteurs principaux de ces résultats très positifs.

Un certain nombre de dépenses sont classées en « indéfini », et on a pu en discuter lors de la Commission, elles sont liées à des subventions aux associations, et là, il y a une vraie difficulté technique de traçabilité de ces dépenses ; c'est pourquoi elles sont indéfinies.

Dernier petit point sur cette diapo : on a des dépenses classées défavorables, qui concernent le chauffage au gaz du patrimoine municipal ; bien évidemment, le gaz est négatif par rapport à la question de l'atténuation.

Sur les résultats globaux, je zoome ici sur la première dimension qu'est l'atténuation. On voit entre le BP 2023 et le BP 2024 une évolution des dépenses classées en neutre, qui passent de 33 à 44 %, qui sont liées principalement à la maintenance, aux fournitures et aux contrats liés à l'eau. Il faut aussi noter qu'il y a une certaine constante entre 2023 et 2024 par rapport à des actions qui sont classées très favorables ou plutôt favorables, qui sont liées au marché de performance ; cette diminution que l'on peut observer sur le très favorable, entre 23 et 19 %, est liée à deux principaux facteurs : entre 2023 et 2024, on a pu observer une baisse du prix de l'énergie, ce qui n'est pas tout à fait le cas aujourd'hui dans le contexte actuel, vous l'avez bien évidemment noté comme moi, mais aussi le plan sobriété, avec les 10 % d'économie d'énergie qu'on a pu réaliser ; cela s'impacte mécaniquement ici sur une diminution du très favorable, mais reste très favorable, parce que cette énergie, on ne l'a pas consommée, Monsieur BOUKERROU, c'est plutôt pas mal.

Sur la diapo suivante, qui concerne l'adaptation, on voit :

- une grosse majorité d'actions classées en neutre, qui reviennent encore une fois aux mêmes lignes budgétaires liées à la maintenance, aux fournitures ;
- un certain nombre de dépenses classées « indéfini », qui rejoignent ce que je disais précédemment par rapport au soutien aux associations.

Sur l'adaptation, on voit qu'en termes de fonctionnement, on est plutôt neutre, voire favorable ou très favorable. On voit là une augmentation significative, qui est liée très concrètement – Stéphanie MORELLI nous présentera tout à l'heure la prime vélo et, Monsieur le Maire l'a dit, un doublement de la prime de 25 000 à 50 000 € – au plan biodiversité qu'on a pu voter ici, à la prime vélo, aux animations autour de la transition, avec les Semaines de la transition, les Fêtes de la nature, etc. ; cela nous permet d'augmenter significativement, de 1 à 4 %, les dépenses très favorables sur le volet adaptation.

Sur la qualité de l'air, on voit une diminution de la part entre 2023 et 2024 d'actions classées « très favorable » ou « plutôt favorable », pour la même raison : le plan sobriété ; encore une fois, on peut se féliciter. Les dépenses classées en neutre

liées à la qualité de l'air sont relativement stables, avec une légère augmentation sur 2024, liée aux mêmes sources de dépenses. On note une stabilité sur le volet « indéfini ».

On peut passer à la question de l'investissement. Cette année, 100 % du budget d'investissement a été passé au crible de ces critères sur le climat, 12 M€ ; Monsieur le Maire l'a répété à plusieurs reprises ce soir et lors de ses vœux. De manière globale, on observe une grosse majorité de vert, c'est-à-dire d'actions très favorables ou plutôt favorables, que ce soit sur l'atténuation, l'adaptation ou la qualité de l'air. Monsieur le Maire a beaucoup fait de *teasing* depuis tout à l'heure ; je voulais parler du Vélo+, du bâtiment passif Voltaire-Sévigné et de la piscine surtout, qui est un investissement conséquent, plus de 4 M€. Tout cela conduit à avoir un beau budget d'investissement, très vert, très positif, que ce soit en termes d'atténuation, d'adaptation ou de qualité de l'air.

On a ensuite un zoom sur le volet atténuation et l'évolution entre 2023 et 2024. On voit globalement :

- une grosse part de vert qui est liée à ce que je disais tout à l'heure sur le bâtiment passif, sur la rénovation, sur la politique énergétique, la politique bas carbone ;
- une diminution du neutre qui est mécanique ; c'est un effet de vases communicants entre du neutre et du très favorable ; on peut se féliciter ;
- le défavorable est lié aux dépenses informatiques et aux équipements de vidéoprotection – je pense à nos amis d'En Marche ! En fait, ce matériel vient de très loin, est fabriqué assez loin ; je ne sais pas si c'est à cause de l'Europe que nous sommes inondés de matériel informatique venu d'Asie. En tout cas, le fait est que le peu de défavorable que nous avons est lié au matériel informatique produit en Asie.

Sur l'adaptation, là aussi, on voit :

- une grosse majorité de vert, liée aux mêmes projets : aux bâtiments, à la rénovation, à la piscine, au budget participatif, au plan biodiversité, à la végétalisation des cours d'école ;
- un certain nombre d'actions classées en neutre ; on en parlait en Commission sur les travaux d'accessibilité, en termes social, Monsieur BOUKERROU le disait en Commission, on pourrait qualifier cela de très positif, mais là, on a une fenêtre plus restreinte, on n'analyse pas forcément l'impact en termes de transition écologique ou sociale, mais tout simplement de transition écologique ou climatique, donc un certain nombre de travaux classés en neutre mais qui sont pourtant très favorables sur un plan social et d'accessibilité en l'occurrence ; je pense à notre cher Philippe qui travaille sur le sujet.

Sur la qualité de l'air, vous voyez, là aussi, des investissements qui sont plutôt favorables, voire très favorables, à la réduction de l'impact sur la qualité de l'air, sur les émissions de polluants d'air, et des actions classées en neutre pour les mêmes raisons.

Nous en avons terminé. J'espère avoir été à peu près concis, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Oui, tout à fait. Merci, Monsieur LIPOVAC, de cette présentation, merci aussi, chère Claudie LEFEBVRE, de la vôtre.

J'ai quatre demandes d'intervention : Monsieur GROSSE, Monsieur DHELIN, Monsieur VANHEE et Monsieur GRILLET.

Monsieur GROSSE, s'il vous plaît.

M. GROSSE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Permettez-moi tout d'abord de saluer le travail effectué par les équipes financières et la qualité des présentations qui nous ont été proposées.

Dans la continuité de la position exprimée lors du débat sur le rapport d'orientations budgétaires, le groupe Faire Respirer Lomme s'abstiendra pour le vote du budget primitif 2024.

Le budget que nous examinons aujourd'hui assure le financement de politiques publiques et de dispositifs auxquels le groupe Faire Respirer Lomme est très attaché, comme la transition écologique, l'éducation des jeunes générations et la solidarité envers les plus démunis, mais, en même temps, ce budget alloue des moyens que nous trouvons trop limités à la sécurité et à la propreté, qui sont au centre des préoccupations quotidiennes de nombreux Lommois et Lommoises et sur lesquelles ils attendent de nous des réponses concrètes.

Dans le détail, sur le budget de fonctionnement tout d'abord, il reste stable, 9,5 M€, en tenant compte des transferts de charges entre les Villes de Lille et Lomme en cours d'exercice, ce qui permet une présentation plus claire et nous semble aller dans le sens d'une plus grande transparence et lisibilité de ce budget. Nous notons que l'impact de l'inflation et de la crise énergétique se fait moins sentir, notamment dans les dépenses liées aux fluides. Cette tendance doit être accentuée, notamment par la mise en œuvre du plan de sobriété.

Un deuxième point sur l'augmentation des dépenses de personnel qui s'élève à 3,9 % en 2024 et qui est liée en grande partie à la revalorisation du point d'indice et la revalorisation du SMIC, deux décisions qui sont prises au niveau national par le gouvernement dont bénéficient les agents de la Ville, dont nous saluons au passage le dévouement envers les habitants. Cependant, nous pensons que certaines pistes pourraient être explorées pour contenir les dépenses de personnel tout en assurant un service de qualité ; je pense, par exemple, à la lutte contre l'absentéisme, mais nous y reviendrons sûrement lorsque nous examinerons le bilan social de la ville.

Pour ce qui concerne le budget d'investissement, si on peut se réjouir de l'augmentation des moyens alloués, 12 M€, qui permettront de financer notamment des projets importants comme la rénovation de la piscine, on ne peut que regretter le manque d'ambition sur les politiques liées au cadre de vie, notamment les montants consacrés à la sécurité et la vidéoprotection, 60 000 €, qui restent limités. Après une année 2023 marquée par les émeutes, dans un contexte de risque terroriste élevé, cette somme ne nous semble pas être à la hauteur des enjeux et du dévouement de nos policiers municipaux. Des efforts ont été faits dans certaines villes pour les doter de moyens de protection, qui, dans un contexte de plus en plus tendu, permettraient de sécuriser nos agents sur le terrain.

Pour conclure, vous nous présentez un budget primitif qui finance certaines politiques et dispositifs utiles pour les habitants. Nous ne souhaitons donc pas nous opposer au financement de ces dispositifs. Le groupe Faire Respirer Lomme ne votera pas contre ce budget, mais au regard des financements limités que nous avons évoqués, le groupe Faire Respirer Lomme s'abstiendra.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GROSSE.

La parole est à Monsieur DHELIN.

M. DHELIN.- Merci, Monsieur le Maire.

À mon tour de remercier les élus et les agents qui ont fait ce travail tout à fait admirable est très bien présenté. Il est vrai que ce budget climatique permet de donner une bien plus grande transparence, même si, comme on l'a dit, on regrette que l'accessibilité, par exemple, ne soit pas plus valorisée, mais c'est la règle.

Sur ce qu'on comprend de ce budget, l'expression commune quand on parle d'un budget communal est de dire que c'est comme une photo des politiques menées par la majorité. D'ailleurs, vous nous en offrez une très belle pour la présentation de ce budget et je vois même ma maison sur cette photo. (*Sourires*)

On pourrait même dire en fait que ce sont deux photos :

- la première photo serait la photo du budget de fonctionnement ; c'est une photo de la ville et de ses habitants aujourd'hui, à l'instant où on parle ;
- la deuxième photo serait la photo du budget d'investissement ; c'est une photo de la ville, mais qu'on imagine, c'est la photo de ses habitants dans 5 ans, dans 10 ans ; les investissements d'aujourd'hui, c'est la ville dans 10 ans.

La première photo, celle du fonctionnement, ressemble un peu à celle de l'année dernière, c'est normal, avec beaucoup d'habitants qui s'impliquent dans des associations, qui continuent d'être très soutenues par la Commune. On voit aussi sur la photo des écoles, qui proposent des activités périscolaires et des classes de découverte. On voit aussi des habitants qui se retrouvent dans les Maisons des Solidarités, qui développent leurs activités pour devenir Espace de Vie Sociale et, à terme, centre social ; cela a été déjà dit dans ce Conseil, mais on y accorde beaucoup d'importance, d'autant plus que cela fait 15 ans qu'on le propose. On voit aussi sur cette photo des spectacles, des animations, des fêtes, des habitants curieux d'art et de culture. On ne voit pas l'optimisation, parce que l'optimisation, chère Claudie, veut dire la suppression et la réduction de spectacles ; forcément, on ne la voit pas, parce que c'est une réduction. Une optimisation de spectacles, c'est toujours une réduction. Je crois qu'on peut optimiser le chauffage, mais pas les spectacles ; je suis bien placé pour le savoir. On voit aussi des gens de tous les âges qui font du sport dans les stades ou les salles et d'autres qui se retrouvent au Quai des Transitions pour essayer de faire changer les choses, plus vite et plus fort. On voit aussi des familles dans des jardins publics ; elles sont un peu serrées, parce que dans certains quartiers, il n'y a pas assez de jardins, donc les gens sont un peu serrés dans les jardins. Beaucoup de personnes sont dans des logements collectifs, et on voit sur cette photo que ces logements devraient être rénovés, mais on a vu ce soir aussi que la photo est en train de bouger, puisque les annonces qui ont été faites vont dans le sens de ces rénovations. On voit aussi des fleurs et des animaux qu'on ne connaissait pas grâce à l'inventaire floristique et faunistique qui est prévu dans ce budget. Mais on voit aussi des fumées qui polluent l'air que nous respirons et on devine le chemin qu'il reste à faire pour voir la photo d'une ville écologique et solidaire.

En fait, c'est la photo d'une Ville en TransitionS, c'est-à-dire entre son passé industriel et l'avenir qu'elle doit se donner pour permettre à chacun de vivre mieux.

Pour les élus Écologistes, c'est la photo d'une ville appréciée de ses habitants, mais cette photo pourrait être plus verte de sa nature retrouvée, avec moins de voitures, mais la piste qui nous est annoncée ce soir sur l'avenue de Dunkerque va dans le bon sens, et plus d'habitants qui se retrouvent régulièrement pour construire ensemble l'avenir de leur ville, avec une démocratie participative à réinventer et qui n'est pas budgétée, mais c'est un autre sujet qu'on abordera.

La deuxième photo est celle des investissements, c'est la photo de notre ville dans 5 ans, dans 10 ans. On y voit évidemment la piscine rénovée, qui sera probablement très belle, et le nouveau bâtiment de l'école Voltaire-Sévigné, qu'on salue pour ses performances énergétiques. On voit aussi beaucoup plus de vélos sur une avenue de Dunkerque enfin sécurisée, et j'appuie sur ce que vous avez dit, et quand vous en parlez dans la ville, tout le monde dit pareil : s'il y a moins de gens qui font du vélo, c'est parce qu'ils ont peur de ne pas être en sécurité. Évidemment, la sécurisation d'une voie cyclable est une chose très importante et nous soutenons ce projet autant que nous pouvons le faire. On y voit aussi des écoles rénovées, un éclairage public plus économe, le début d'un projet de rénovation de la Maison des Enfants et des Tisserands, même si ces deux projets semblent reportés à la fin du mandat.

C'est une photo, mais qui n'est pas très nette, et nous allons vous demander, Monsieur le Maire, de nous la commenter en réponse aux quelques questions suivantes pour qu'elle soit plus nette.

Une somme portante, 1,3 M€, est destinée à l'accessibilité des personnes en situation de handicap. Nous sommes très en retard sur ce sujet. Nous en parlons souvent avec Cédric, avec lequel nous avons beaucoup travaillé dans le précédent mandat. Comme beaucoup de Villes qui ont reporté ces investissements qui semblaient moins urgents que d'autres, nous sommes en retard. Pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous proposer dans un prochain Conseil un plan général de ces investissements par bâtiment, de manière à ce qu'on y voie plus clair ? Cela nous semble très important, d'autant plus qu'on est en retard, comme tout le monde, mais qu'un investissement aussi important mérite d'être probablement davantage valorisé, on n'en a pas parlé beaucoup.

Une autre somme est prévue pour – je lis ce qui est écrit dans le budget – « la création de parcs et jardins pour la réalisation de la trame verte ». J'ai posé la question en Commission. Comme vous le savez, l'emprise précise de cette trame verte entre la Deûle et le parc urbain a été validée par ce Conseil, avec des sections déjà aménagées et d'autres qui doivent encore l'être. La question est : sur cette photo, pouvez-vous nous indiquer quels morceaux de cette trame verte seront aménagés en 2024 ? Et ce sera une très bonne nouvelle quand on l'aura.

Sur cette photo, on voit aussi qu'il manque des espaces verts pour tous, malgré des efforts évidents pour rattraper un retard dû à l'histoire de la ville. On voit, par exemple – on le voit très bien sur la photo –, la friche qu'on appelle Rives de la Haute-Deûle ; cette friche transformée en espace vert pourrait combler ce retard en espaces de nature qui est estimé à plus de 10 hectares, mais cette friche va être construite, donc sur la photo, on voit les 17 bâtiments prévus, on voit aussi l'espace Multilom presque fini et on n'y voit pas bien les espaces verts et le bois habité promis par les urbanistes qui ont conçu ce quartier. Où sont passés ces espaces verts et ces arbres ?

On voit sur ces deux photos une ville qu'on aime et qui se transforme, dans la continuité que vous aviez annoncée, Monsieur le Maire, mais aussi avec une volonté certaine d'accélérer la transition écologique qu'on perçoit dans la présentation du budget climat, et c'est une bonne nouvelle, puisque ce budget est en progression constante. Je note d'ailleurs que Monsieur LIPOVAC a dit qu'il y a une majorité de vert... Je ne l'avais pas encore bien vu dans ce Conseil, mais si Monsieur LIPOVAC le dit...

M. LIPOVAC.- Sur les histogrammes !

M. DHELIN.- J'ai noté « une majorité de vert », c'est un changement politique que je demande à la presse de noter. Nous avons dans ce Conseil une majorité de vert.

M. LE MAIRE.- C'est du *teasing*, cher Vincent !

M. DHELIN.- Vous trouverez toujours les élus Écologistes pour vous soutenir dans cette volonté, plus vite et plus fort, face à des défis et des crises qui s'accumulent et qui se concentrent sur nos concitoyens les plus fragiles.

Nous disons une fois encore ce qu'il manque sur ces photos :

- un engagement programmé pour aménager les 20 hectares d'espaces verts qui manquent ;
- la rénovation énergétique du patrimoine, même si elle est très avancée ; on sait que l'effort qui a été fait est conséquent, mais le retard est tel que pour éviter de dépenser les sommes annoncées en chauffage, il faut encore aller plus vite ;
- la budgétisation d'une instance pérenne de participation des habitants pour accompagner dans la durée cette transformation écologique.

Nous restons, sur tous ces sujets, une force de proposition pour ces politiques. En cohérence avec nos positions et propositions, nous nous abstenons sur ces délibérations relatives au budget.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DHELIN.

La parole est à Monsieur VANHEE.

M. VANHEE.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Merci pour la qualité des documents présentés ce soir pour l'adoption du budget de l'exercice 2024, merci aux divers services, à nos collègues Claudie et Jean-Christophe pour ce travail.

L'augmentation des charges comme l'énergie, l'inflation des matières premières et des denrées alimentaires, l'augmentation malheureusement insuffisante des salaires de nos agents sans la moindre compensation de l'État auraient pu nous conduire à diminuer les budgets d'investissement et de fonctionnement. Dans ce contexte défavorable, notre collectivité, par ses efforts de gestion et la recherche de financements, nous permet de ne pas augmenter les impôts.

Nous confirmons notre volonté d'assurer notre soutien à l'éducation et aux activités périscolaires bien mises à mal par de nombreuses réformes imposées par le gouvernement. La solidarité à Lomme n'est pas un simple slogan. Forte de ces valeurs, notre Ville continue d'augmenter les moyens financiers et humains nécessaires au bon fonctionnement du CCAS, des associations de solidarité qui aident les familles à se loger, se soigner, en réduisant les inégalités entre les habitants, quel que soit leur lieu de vie, quel que soit leur genre. Merci au CCAS, à ses agents et aux associations pour l'aide et le soutien apportés aux personnes et aux familles en grande précarité.

La Ville investit notamment pour la culture et le sport, qui ont également une place importante dans ce budget. Notre ville est dotée de nombreuses associations qui permettent de découvrir de nouveaux horizons. Les subventions accordées à ces associations sont donc essentielles pour leur pérennité.

Les actions privilégiant la transition écologique, la sauvegarde de l'environnement et la lutte contre le dérèglement climatique restent un axe prioritaire dans le budget 2024. Un plan de gestion et de maîtrise des espaces verts permet de garder en ville et dans les parcs une nature préservée, en réduisant notamment l'utilisation d'outillages thermiques et les produits phytosanitaires, en privilégiant le désherbant à la main, en préservant et créant de la biodiversité, de la végétalisation et le fleurissement de nos rues, le suivi et l'entretien de nos espaces arborés.

Malgré ce que j'ai entendu sur le budget pour la propreté, nous pouvons souligner les actions de la brigade cadre de vie et le plan propreté, qui contribuent à garder nos espaces publics en bon état de propreté, tout cela pour pallier les nombreuses incivilités. Merci aux agents de ces services pour leur professionnalisme et leur engagement.

Le budget historique d'investissement de 12 M€ qui nous est présenté peut être qualifié de dynamique et volontariste, ambitieux en matière de transition énergétique par la construction du premier bâtiment passif et la rénovation de la piscine. Les travaux conséquents de maintenance et d'amélioration des écoles, l'entretien du patrimoine bâti de la Ville sont également une nécessité.

Je serai plus loquace sur l'enveloppe de 1,3 M€ consacrée aux travaux de mise en accessibilité des bâtiments, témoin de l'engagement de la Ville en matière de solidarité et d'accompagnement des personnes porteuses d'un handicap, budget suivi avec sérieux par notre camarade et collègue Philippe LEMIERE dont c'est la délégation. Nous y trouvons une marque de volonté de notre majorité à préparer l'avenir avec une gestion saine et utile à toutes et tous.

Ce budget est la traduction concrète des ambitions qui sont les nôtres, marqué par la maîtrise des coûts de fonctionnement pour conserver un service public de qualité et de proximité. Notre groupe souligne l'engagement de la Ville, assurant santé et sécurité au travail et formation de ses agents.

Pour conclure, ce budget montre l'attachement de la majorité à une gestion précise et responsable des finances publiques. Il allie également efficacité et proximité, solidarité et innovation, pour une Ville qui bâtit l'avenir, tout en assurant à ses habitants une continuité de service dans un contexte actuellement difficile, face à un gouvernement fuyant ses responsabilités.

Le groupe Communiste, Républicain et Citoyen votera cette délibération.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur VANHEE.

La parole est à Monsieur GRILLET.

M. GRILLET.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Permettez-moi tout d'abord, au nom de notre groupe, de souhaiter la bienvenue à Monsieur BOUKERROU, notre nouveau Directeur général des services.

En préambule, je voudrais d'abord saluer le travail collectif réalisé par l'équipe majoritaire, sous votre autorité, Monsieur le Maire, et au premier rang desquels, bien sûr, Delphine BLAS, notre première Adjointe, Claudie LEFEBVRE et Jean-Christophe LIPOVAC, ainsi que l'équipe de Direction et les services qui les ont accompagnés.

Le budget est un acte important de la vie de notre collectivité. C'est un acte politique qui traduit bien nos choix, qui concrétise en actes nos discours et nos ambitions.

Ce budget primitif 2024 s'inscrit dans un contexte de santé financière sain et solide pour notre Ville, mais c'est le fruit d'une gestion rigoureuse et d'une politique de maîtrise des charges de fonctionnement au regard d'une inflation importante. Depuis plusieurs années, les budgets des collectivités souffrent de nombreux facteurs extérieurs, de crises successives, mais aussi des choix du gouvernement qui se désengage de certaines politiques publiques, qui réduit toujours plus notre pouvoir d'action et notre autonomie financière, comme l'a récemment souligné la Cour des comptes. Alors que certaines Villes ont réalisé des économies sur leurs politiques habituelles qu'elles menaient depuis toujours, elles ont dû fermer temporairement ou définitivement des équipements municipaux face à l'explosion des coûts énergétiques, nous réaffirmons notre volonté de garantir un service public fort, efficace et de qualité, afin que personne ne reste sur le bord du chemin.

Ce budget volontariste et ambitieux affirme nos exigences en faveur de la transition écologique, de l'éducation, de la solidarité, de la culture, et ceci sans augmentation des impôts ou des tarifs municipaux. Ces exigences sont ancrées dans l'ADN de l'équipe majoritaire et sont résolument portées quotidiennement au service des Lommois et des Lommoises.

En face de ceux qui tentent de fracturer la société, qui abîment le service public, qui déconstruisent le modèle social, à l'image du Premier ministre qui, récemment, s'attaque au logement social – vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire –, qui stigmatise les pauvres, qui annonce la suppression de l'Allocation de solidarité spécifique, qui aura pour première conséquence d'appauvrir davantage encore les précaires, comme, par exemple, les seniors privés d'emploi, ici, nous construisons depuis toujours une ville qui rassemble, une ville qui protège :

- une ville qui rassemble en soutenant fortement le monde associatif, et particulièrement cette année les associations de solidarité, facteur essentiel du vivre ensemble ;
- une ville qui rassemble en élargissant la démocratie participative par la consultation des habitants à la construction de leur avenir, par l'amélioration de leur cadre de vie dans leur quartier ou dans la ville ;
- une ville qui protège avec le CCAS, véritable bouclier social, qui accompagne les plus vulnérables par la qualité de ce service, mais aussi grâce à la mobilisation de tous les agents de la collectivité dont je salue l'engagement.

Depuis trois ans, cher Jean-Christophe, la présentation du budget sous le prisme des enjeux climatiques démontre notre volontarisme en la matière et nous permet de mesurer progressivement et efficacement l'impact des actions entreprises, de questionner ou de revisiter nos choix et nos dépenses en les réorientant le plus possible en faveur du développement durable.

« L'omme Ville en TransitionS » n'est pas un vain mot. Face à l'urgence environnementale, nous investissons pour l'avenir, pour s'adapter aux évolutions climatiques, parce que les investissements d'aujourd'hui sont les économies et la qualité de vie de demain pour nous tous.

Avec un budget d'investissement inédit, situé à un niveau historique de 12 M€, ce budget 2024 incarne concrètement notre politique climatique en faisant le choix de la rénovation énergétique de notre piscine, l'un des équipements phares de la ville, pour plusieurs millions d'euros, auxquels s'ajoutera notre premier bâtiment passif avec le pôle périscolaire Voltaire-Sévigné.

Nous accélérons aussi les efforts de sobriété et d'efficacité énergétique par la poursuite des actions de déploiement des énergies renouvelables, avec le développement du photovoltaïque, mais encore par la réduction de la consommation d'eau ou la préservation de la biodiversité.

En conclusion, avec ce budget 2024, nous poursuivons la construction d'une ville inclusive, bienveillante et résiliente.

Au nom du groupe Socialistes, Écologistes et Citoyens, nous voterons donc ce budget.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GRILLET, j'en profite pour remercier aussi Monsieur VANHEE, pour les deux interventions du groupe majoritaire, qui, sans être laudatives, expliquent le vote de ce groupe et l'action que nous menons ensemble. Je m'en félicite, à travers à la fois l'hétérogénéité de ce que nous sommes, mais surtout l'homogénéité, parce que ce n'est pas contradictoire, entre les Socialistes, les Communistes, les Citoyens engagés.

J'ai bien compris que les deux groupes présents s'abstenaient, donc ce n'est pas l'opprobre sur ce qui est proposé.

Monsieur GROSSE, j'ai bien entendu ce que vous avez dit et votre adhésion collective aux politiques qui sont les nôtres sur la transition, l'éducation, la solidarité ; je vous en remercie. Vous évoquiez clairement les manques criants sur la propreté et la sécurité ; je ne vous renvoie pas au débat qui était le nôtre il y a quelques minutes sur la sécurité. Je signale tout de même que les 60 000 € qui sont budgétés sur les caméras sont le remplacement de caméras obsolètes, de caméras nomades et de caméras pour la police municipale ; ce n'est pas qu'il n'y a pas de caméras, il n'y en a peut-être pas assez pour vous, ce qui renvoie au débat d'une sécurisation, selon vous, efficace, via un mode de surveillance qui n'est pas forcément... Regardez comment fonctionnent les autres Villes qui ont mis le tout caméra, elles n'ont pas des niveaux de sécurisation si forts que cela, mais bon, on ne va pas rouvrir la polémique, même si on peut en discuter, évidemment.

Sur les questions de propreté, on a l'impression que la Ville fait des efforts, on a mis en place la brigade cadre de vie notamment, on a doublé les créneaux horaires de cette brigade, mêlant le travail des policiers municipaux et des ASVP : prévention et sanction ; ils ont des uniformes particuliers, ils commencent à être connus sur la ville par les habitants, ils

sont appelés. Peut-être que le service doit être plus efficace ; on est en train de travailler sur le bilan et les modalités pratiques de déploiement avec Michel VANHEE de la brigade cadre de vie. Après, cela renvoie aussi au comportement – ce n'est pas vous que j'accuse, ni moi ni nos collègues élus – de celles et ceux qui ont un comportement tout à fait indélicat, qui nous fait râler, pour ne pas dire autre chose, lorsqu'on sort de la Mairie ou ailleurs, quand on voit des tas de déchets monter, parce que les uns et les autres ont pris les rues ou les trottoirs de la ville ponctuellement pour ce qu'ils ne sont pas, c'est-à-dire une poubelle. On me dit, mais il faudra vérifier, que cela va peut-être un peu mieux, c'est peut-être aussi l'efficacité des services propreté de la Ville. Ce sont des agents que je remercie, parce qu'ils sont là tout le temps, du 1^{er} janvier au 31 décembre, ils travaillent dans des conditions extrêmement difficiles, vous le savez, il fait chaud, il fait froid, il y a du vent, il y a des tempêtes, c'est sale, c'est ragoûtant – comme on dit –, et ils ramassent ; on ramasse, de mémoire, 9 m³ par jour, mais peut-être pourrait-on ramasser encore plus. On a même l'impression que plus on ramasse, plus cela jette. Ce débat transcende toutes les Villes, toutes les Communes ; même les villages sont happés parfois par ce type de difficulté. Je ne stigmatise pas seulement les habitants de la ville, ce sont aussi ceux ou celles qui viennent et qui profitent de s'arrêter à Lomme pour jeter ; j'ai quelques exemples en tête.

Je note bien votre souhait qu'on s'améliore et qu'on dépense plus. Ce que je veux, ce n'est pas dépenser plus, c'est faire que le niveau de propreté augmente, et cela passe aussi par des moyens humains, je l'ai dit tout à l'heure, trois policiers municipaux ; comptez combien coûte un emploi ; trois plus deux demain, cela fait cinq emplois, chargés, cela représente des sommes très importantes, qui sont au service de la tranquillité publique, qui sont au service des Lommois sur les aspects propreté, et on a toujours nos agents de nos services qui sont là, mais c'est un challenge tous les jours et d'être parfois un peu brutalisé par ce tonnage de déchets qui reste important, tags compris, même si on s'y attelle ; Claudie a eu raison de rappeler qu'on « détaguait » – je ne sais pas si le mot existe –, qu'on enlevait les tags autant que faire se peut, dans la limite aussi des prérogatives qui sont les nôtres. Parfois, nous ne pouvons pas, parce que ce n'est pas nous. Je vous le dis pour l'anecdote, j'ai vu un jour un tag tellement injurieux, tellement maléfisant, et comme on ne pouvait pas enlever ce tag, j'ai demandé aux uns et aux autres de se mobiliser et au moins de recouvrir le mur de peinture pour éviter de passer pour ce que nous ne sommes pas, parce qu'à Lomme, nous sommes des gens polis, bienveillants, aimables, pour toutes les populations, et je ne souhaitais pas que cette injure reste à demeure. Ce n'est pas grand-chose, mais je tenais à vous le dire ; il y aurait beaucoup de choses à dire sur la manière dont on vit la ville et la manière dont les tags peuvent se répandre à Lomme, mais aussi, malheureusement, sur toute la métropole lilloise.

Monsieur DHELIN, j'ai beaucoup apprécié votre récit, le récit d'une Ville en Transitions, j'aurais presque pu l'écrire, il y a presque de la connivence d'écriture dans cette partie en tout cas ; je ne reviens pas sur l'aspect positif des choses, vous l'avez dit et tant mieux, je vous sais sincères, vous et votre groupe, là-dessus, je sais que vous êtes sur cette proposition constructive qui vous honore, puisque cela nous permet aussi d'avancer sur des sujets, pas tous, il en reste quelques-uns, qui restent non pas des problèmes de clivage ou de dogme, mais peut-être d'échelle, de rapidité, de volonté, notamment le rapport au logement et à la nature. Nous faisons des efforts importants.

J'ai noté l'interrogation sur le manque de jardins ; c'est une volonté d'appuyer là où cela fait du bien, c'est-à-dire de livrer notre jardin sur la ville. Des opérations vont s'ouvrir pour 2024 :

- la place Karl Marx, rue de Madinghem par exemple ;
- j'ai demandé, dans le plan de réhabilitation de la résidence Vauquelin, de pouvoir bénéficier via Partenord de jardins partagés à l'intérieur de la résidence ;
- le parking Gide, des études pour revégétaliser, conforter cette place qui est hyperminérale ;
- Multilom, qui pousse, mais j'attends aussi que la nature pousse et que ce parc central – même si ce n'est pas Central Park – puisse prendre de la place et conforte un peu la trame verte ;
- RHD2 ; j'y suis allé hier ou avant-hier, rue Sadi Carnot, rue prolongée demain, pour voir l'entrée du parc qui donne sur le fond ou l'entrée de l'autre côté, rue Churchill ; les travaux de dépollution du parc sont finis, vous le savez peut-être ou peut-être pas, on va commencer à s'occuper du parc, il faudra quasiment deux petites années pour pouvoir le livrer. Je le dis à chaque fois, mais c'est une « vérité vraie », comme on dit chez moi, le premier geste, ce n'était pas cela, c'était trois fois moins. Le parc est central, c'est la première conception d'un parc avec de la biodiversité, avec des logements autour.

Nous confortons la trame verte, peut-être pas aussi rapidement que vous le souhaitez. Nous végétalisons aussi les cours d'école. Nous investissons de l'argent sur la plantation d'arbres ; j'ai le chiffre : nous avons planté 7 814 arbres depuis le début du mandat, presque 8 000 arbres. Nous ferons encore plus, il y a des micro-forêts, il y aura d'autres gestes qui seront faits. J'ai repéré personnellement avec les équipes, avec Alain LEFEBVRE, Directeur des services techniques, des terrains qu'on pourra renaturer là où on pensait peut-être construire ; je ne vous dis pas où, mais vous aurez la surprise dans quelques temps ; il y a encore des espaces à reprendre au béton, vous avez raison. Après, il reste aussi de la place à faire au logement, puisqu'on en a singulièrement besoin.

Sur les travaux d'investissement, peut-être a-t-on été imprécis, mais cela me semble bizarre, je pensais qu'on était très clair là-dessus. Pour la Maison des Enfants, ce sont 5 M€, début des travaux en 2025, au plus tôt, pour une rénovation quasi complète, « version 2 », puisque la façade principale a été faite il y a cinq ans maintenant ; les services éducatifs et enfance y sont bien, mais il y a tout le reste à faire, on reprend tout. À l'origine, c'était un budget à 2,5 M€ ; le Pacte Lille bas carbone, l'enchérissement des matériaux, etc., ce sera 5 M€ ; on en a besoin aussi.

Vous avez évoqué, ou peut-être pas, donc je vous le dis, les Tisserands ; le début des Tisserands, ce sera à la fin du mandat, mais on ne fera pas tout, parce que le temps nous manquera un peu, ce sera à la suite de faire. On commencera par la réhabilitation thermique. Je pense que cela revient à vous répondre en partie sur les questions que vous avez posées.

Sur l'accessibilité, on pourrait demander, peut-être pas aujourd'hui, cher Philippe, mais au prochain Conseil, que vous nous fassiez un petit zoom sur la politique d'accessibilité. Le débat vaut ici comme dans tous les Conseils municipaux dans lesquels j'ai siégé, soit à titre d' élu, soit en tant que collaborateur, cela a été souvent une variable d'ajustement. Nous avons eu des débats très importants avec les élus, avec Philippe, nous avons souhaité conforter la ligne ; l'an dernier, c'était beaucoup moins, nous sommes à 1,3 M€, plutôt fléchés, mais Philippe le dira la prochaine fois, sur la piscine et le pôle Voltaire, mais également des écoles, les fameux élévateurs – ce ne sont pas des ascenseurs – coûtent vraiment très cher, ce ne sont pas des opérations que nous pouvons faire tout le temps, mais toutes les écoles vont « y passer », ainsi que d'autres équipements. Nous avons 250 ERP, le défi est immense et les sommes à y consacrer devraient être plus importantes. À un moment, il y a des choix à faire, des arbitrages, nous essayons de les rendre de manière aussi judicieuse que possible.

Voilà les réponses que je pouvais vous faire sur les interpellations négatives et positives que vous avez faites les uns et les autres, et je vous remercie au moins de vos propos positifs.

Je passe au vote.

Qui vote pour ce budget ? (*La majorité municipale.*)

Qui vote contre ? (*Personne.*)

Qui s'abstient ? (*Madame ZYTKA-TARANTO (pouvoir), Monsieur DHELIN, Monsieur BECHROURI, Monsieur J. LEROY, Monsieur DUEZ, Madame DE RUYTER et Monsieur GROSSE.*)

(*La délibération 2024/02 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

2024/03 BUDGET PRIMITIF 2024 – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

M. LE MAIRE.- Madame Claudie LEFEBVRE, Autorisations de Programme et Crédits de Paiement, les fameux AP/CP, s'il vous plaît.

Mme LEFEBVRE.- En complément de la délibération portant sur le vote du budget de notre Commune, cette délibération vous présente la répartition comptable des investissements 2024 dans ce cadre pluriannuel des Autorisations de Programme, ce qu'on appelle donc communément les AP.

Vous avez le détail dans cette délibération. Vous y retrouvez notamment ce dont on parle depuis tout à l'heure :

- pour le patrimoine bâti, les travaux de mise en accessibilité des bâtiments pour 1,3 M€ ;
- la construction du pôle périscolaire Voltaire-Sévigné pour 948 000 € ;
- l'AP police municipale, le déploiement de la vidéoprotection pour 60 000 € ;
- dans le patrimoine scolaire :
 - o les travaux de végétalisation des cours d'école pour 250 000 €,
 - o les travaux dans les écoles pour 402 000 €,
- dans le chapitre immobilisations incorporelles pour le patrimoine culturel, les études pour les travaux de la Maison des Enfants et les Tisserands : 185 000 € ;
- dans l'AP patrimoine sportif, les travaux de rénovation énergétique de la piscine.

Vous avez pu voir dans le pôle art et culture numérique les 450 000 € déjà évoqués lors du ROB ; cette somme concerne le remboursement d'une avance de subvention versée par le Département pour le projet de construction du Trinum. Cela ne remet cependant aucunement en cause l'attribution d'un autre financement ultérieur pour le futur projet.

En annexe de cette délibération, on vous a fourni l'extrait de la maquette du budget principal de Lille qui indique les ajustements entre les différentes Autorisations de Programme de Lomme. Vous y constaterez notamment l'augmentation de l'Autorisation de Programme consacrée au patrimoine sportif, forcément impactée par le choix d'une rénovation d'ampleur de la piscine, avec d'importants objectifs de transition environnementale.

Le montant des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement réellement dépensés sur chacune vous sera communiqué de la même manière lors de la présentation du compte administratif et avec l'extrait du document lillois.

Je vous demande, si vous le voulez bien, d'adopter les montants de Crédits de Paiement ci-dessus et inscrits au budget primitif 2024 de la Ville de Lille.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame LEFEBVRE.

Je n'ai pas de demande d'intervention.

Je passe au vote.

Qui vote pour cette délibération ? (*La majorité municipale.*)

Qui vote contre ? (*Personne.*)

Qui s'abstient ? (*Madame ZYTKA-TARANTO (pouvoir), Monsieur DHELIN, Monsieur BECHROURI, Monsieur J. LEROY, Monsieur DUEZ, Madame DE RUYTER et Monsieur GROSSE.*)

(*La délibération 2024/03 est adoptée à l'unanimité.*)

Merci ; cohérence, et transparence pour nous.

2024/04 CITE SAINTE HELENE – SERVITUDE TREFONCIERE AU PROFIT DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE – TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES CANALISATIONS DU RESEAU D'EAU POTABLE

M. LE MAIRE.- Délibération Cité Sainte Hélène – Servitude Tréfoncière au profit de la Métropole européenne de Lille.

Vous connaissez la Cité Sainte Hélène, pas très loin d'ici. La MEL va procéder à des travaux de renouvellement des canalisations du réseau d'eau potable.

Je vous demande d'approuver cette délibération pour que ces travaux puissent se faire en temps et en heure, ce qui réjouira certainement les habitants de la Cité Sainte Hélène, qui jouxte la Cité du bien nommé Wacrenier.

Qui vote pour cette délibération, considérant que je n'ai pas de demande d'intervention ?

(La délibération 2024/04 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous en remercie.

2024/05 AVIS DE LA VILLE DE LILLE SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU REGLEMENT METROPOLITAIN RELATIF A LA VILLE DE LILLE FIXANT LES CONDITIONS DE DELIVRANCE DES AUTORISATIONS DE CHANGEMENT D'USAGE DES LOCAUX DESTINES A L'HABITATION

M. LE MAIRE.- Je vous présente la délibération suivante : avis de la Ville de Lille sur le projet de modification du Règlement métropolitain relatif à la Ville de Lille fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage des locaux destinés à l'habitation.

C'est surtout un sujet lillois. J'ai regardé les chiffres, nous sommes très peu concernés par ce phénomène. Les chiffres à Lomme de changement d'usage pour les meublés ou l'offre touristique sont très faibles : cinq logements en cinq ans. C'est vraiment résiduel. Cela étant, c'est un peu différent sur la ville de Lille.

Cette délibération permet à la Ville Lille-Lomme-Hellemmes d'avoir un règlement plus pugnace sur le changement d'usage des logements, pour éviter, en plus, d'augmenter les tensions immobilières qu'on a évoquées tout à l'heure, notamment sur la crise du logement.

J'ai une demande d'intervention de Madame SERGHERAERT.

Mme SERGHERAERT.- Cher Monsieur le Maire, on aurait pu se rejoindre cet après-midi, parce que j'ai également lu le rapport du mal-logement de la Fondation de l'Abbé Pierre, et en fait, il est dit ceci en préambule :

« Après avoir été annoncée, la bombe sociale du logement est en train d'exploser sous nos yeux et la crise du logement s'accélère de manière très inquiétante. L'effondrement de la production de logements, dont la production de logements sociaux et très sociaux, la mobilité résidentielle en berne, la hausse des taux d'intérêt et des coûts des travaux, les factures d'énergie insoutenables, la raréfaction des terrains à construire : de nombreux indicateurs sont au rouge, et laissent craindre que les effets sociaux de cette crise se fassent sentir pendant des années.

Pour les personnes mal-logées, dans un contexte de montée de la pauvreté et des inégalités, cette réalité prend un tour dramatique.

Aujourd'hui, force est de constater que l'effort public pour le logement n'a jamais été aussi faible – c'est la Fondation de l'Abbé Pierre qui le dit.

Mesuré dans les Comptes du logement, l'effort public pour le logement consenti par l'État et les collectivités locales n'a cessé de baisser pour atteindre un point historiquement bas, 1,6 % du PIB, loin des 2,2 % de 2010. Soit une chute vertigineuse équivalente à 15 Md€ chaque année.

Cette baisse est liée aux coupes importantes menées depuis l'été 2017 sur les APL. Réduction de 5 € par ménage et par mois, diverses désindexations de l'inflation, extinction de l'APL accession, « réduction de loyer de solidarité » payée par les HLM, etc. : toutes ces réformes ont fait économiser plus de 4 Md€ par an à l'État sur le budget des APL.

Parmi les victimes de la baisse des APL figurent également les organismes HLM, qui ont subi la « réduction de loyer de solidarité », une ponction uniforme sur les fonds propres des bailleurs sociaux d'un montant de 1,3 Md€ reconduite chaque année. Cette coupe s'est accompagnée d'une hausse de la TVA sur les logements sociaux dits PLUS et PLS, passée de 5,5 à 10 % en 2018, tandis que les aides à la pierre de l'État se réduisaient à peau de chagrin.

Sans surprise, la production HLM a chuté chaque année. Si bien que, pour la quatrième année de suite, 2023 devrait voir le nombre d'agréments HLM rester sous la barre des 100 000. »

Comme vous le voyez, chers collègues, le logement va mal, très mal, notamment pour les plus démunis. Dans notre ville, le service logement est au quotidien sollicité pour avoir un toit. Alors que l'année 2022 s'est achevée sur une page blanche, avec un gouvernement sans réelle feuille de route pour le logement, l'année 2023 a vu les acteurs d'un secteur en crise tenter de reprendre la main en animant eux-mêmes un Conseil national de la refondation consacré au logement. Le sujet n'a débouché sur aucune décision d'ampleur, une occasion ratée. Cela n'a en rien empêché le gouvernement de poursuivre une politique dont le fil directeur semble se résumer à la rigueur budgétaire. Alors que la production neuve, en particulier du logement social, s'effondre, aucun soutien d'ampleur n'a été apporté, comme si les besoins en logements pour résorber la pénurie actuelle et répondre aux évolutions démographiques faisaient encore et toujours l'objet d'un véritable déni.

Vous me direz : que vient faire cette intervention dans le débat ce soir ?

Il est nécessaire, même s'il n'y a apparemment que cinq logements sur la ville de Lomme, que dans les villes, on se mobilise contre ce type de logements saisonniers – pour ne pas les citer, Airbnb notamment, mais il n'y a pas qu'eux, il y en a d'autres, bien entendu –, qui provoquent aussi a minima la tension sur l'accès au logement. Certes, ce n'est pas la réponse à la demande de logement globale, mais c'est une des réponses qui est apportée ce soir en votant cette délibération que, j'espère, vous allez tous voter, parce que le logement nous concerne tous ; si ce n'est nous, ce seront un jour nos enfants, nos neveux, nos nièces... bref, nous sommes tous concernés par ce problème, et même si l'État se désengage, il est important que dans toutes les villes, on se mobilise, pour au moins atténuer un tant soit peu cette action. J'ai déjà utilisé Airbnb, je le reconnais, je ne le ferai plus, promis ! En fait, je n'avais pas mesuré l'impact que cela pouvait avoir. C'est en lisant ce rapport de la Fondation Abbé Pierre que l'on mesure l'effet de ce type de logements et les problématiques que cela peut poser sur le logement en général.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame SERGHERAERT, de cette force de conviction qui est la vôtre, habituelle.

Je mets au vote cette délibération.

Qui vote pour cette délibération ?

(La délibération 2024/05 est adoptée à l'unanimité.)

Madame SERGHERAERT, vous êtes contente ? Unanimité pour vous !

Mme SERGHERAERT.- C'est pour le logement.

M. LE MAIRE.- Et pour le logement, évidemment. Merci pour cela.

2024/06 OCCUPATION DE LA PARCELLE DE TERRAIN REPRISE AU CADASTRE SOUS LE NUMERO 4584, SECTION A – GRATUITE

M. LE MAIRE.- Occupation de la parcelle de terrain reprise au cadastre. Cela ne vous dira rien, et c'est normal, si vous ne lisez pas la délibération, nous avons eu la « joie » de dialoguer avec la Fédération de handball pour financer deux nouveaux terrains de handball à côté de la Salle du Parc. La délibération fixe l'occupation de la parcelle de terrain qui est reprise au cadastre et assoit la gratuité du terrain, alors que la Fédération de handball a financé ces deux terrains, qui seront évidemment utiles – on peut le supposer – au club de handball, mais aussi aux groupes scolaires qui sont à côté, je pense notamment au lycée.

Je n'ai pas de demande d'intervention, mais c'est quand même une bonne nouvelle, puisqu'on n'a quasiment rien payé dans cette affaire et on se retrouve avec deux terrains financés par la Fédération de handball.

Je passe au vote de cette délibération.

Qui est pour ?

(La délibération 2024/06 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

2024/07 BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « LA BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE METROPOLITAINE » DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE – SIGNATURE DU REGLEMENT DE MISE A DISPOSITION

M. LE MAIRE.- On va glisser du sport à la culture, mais il n'y a qu'un pas, à droite, pour Delphine BLAS : Bibliothèque municipale – l'AMI « La Bibliothèque numérique métropolitaine » présenté à la Métropole lilloise et soumis à délibération ce soir.

Mme BLAS.- Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération est la suite d'une délibération qui date du mois d'octobre, par laquelle le Conseil communal a répondu favorablement à l'appel à manifestation pour L'Odyssée Médiathèque, au même titre que les Médiathèques de Lille et d'Hellemmes, puisque nous fonctionnons en réseau.

Il s'agit ici d'une délibération qui est technique ; c'est la première pierre à ce beau projet, qui a notamment l'avantage de proposer un nouveau logiciel de gestion, un SIGB, qui sera beaucoup plus adéquat en termes de sécurité. Je me souviens qu'en octobre, ce souci avait été soulevé par Monsieur DUEZ, si j'ai bonne mémoire, celui que nous utilisons actuellement étant quelque peu obsolète. Voilà une belle occasion, également pour les agents des médiathèques, de pouvoir utiliser ce logiciel de gestion bien plus moderne.

Autre avantage : les usagers pourront profiter de ressources en ligne. Il est vrai que celles que propose déjà L'Odyssée Médiathèque sont très importantes, mais cela viendra compléter au fil du temps celles que nous proposons déjà.

Par cette délibération, il nous est proposé :

- de signer le règlement de mise à disposition ;

- de s'engager par exemple à assurer la connexion et le matériel informatique ;
- d'affecter les moyens humains nécessaires ; je précise que nos agents débiteront des formations à ce titre avec la MEL à l'automne prochain ;
- de faire la promotion et la médiation des ressources documentaires ;
- et de respecter les règles d'utilisation des outils.

M. LE MAIRE.- Merci, clair, net et limpide.

J'ai une demande d'intervention de Madame MORELLI.

Mme MORELLI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Aujourd'hui, le monde du livre et de la lecture est en difficulté. Pour ne citer que quelques défis auxquels ce monde fait face : l'augmentation du prix du papier, les aides nationales qui se concentrent sur les très gros, les gros festivals, les grosses maisons d'édition, aux mains de quelques-uns, qui œuvrent pour la concentration des financements et aussi des idées. La menace plane sur de nombreux lieux de résidence pour les auteurs, comme ici dans notre département du Nord. Le tarif postal livre n'existe toujours pas, contrairement à d'autres pays européens.

Nous pourrions continuer ainsi encore longtemps à lister les enjeux actuels des acteurs du livre et de la lecture, acteurs dont font partie les bibliothèques et médiathèques, des acteurs essentiels de la défense de la bibliodiversité des auteurs, des éditeurs indépendants, de tous ceux qui portent d'autres voix, qui vivent pour faire exister la lecture, l'écriture et le plaisir de lire.

Et pour tous ceux-là, notre Médiathèque, la belle Odyssée, est exemplaire. Ses équipes jouent le jeu. On trouve là un véritable troisième lieu. Chaque semaine, il s'y passe quelque chose. On y voit des familles dans les fournis rayons jeunesse, des lycéens et étudiants attablés en train de travailler, des personnes plus âgées à la recherche d'un bon polar, il y a même un rayon poésie plutôt copieux.

Cette nouvelle offre numérique viendra compléter ces propositions déjà riches et variées et très certainement amener encore un nouveau public à la Médiathèque.

Pour ces raisons, notre groupe votera cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame MORELLI, pour votre prise de position et ces mots, attendus, forcément.

Je passe au vote et vous demande de bien vouloir voter ou non cette délibération.

Qui vote pour ?

(La délibération 2024/07 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

2024/08 MARIAGES – ACCESSIBILITE AUX SPECTACLES DE LA MAISON FOLIE BEAULIEU

M. LE MAIRE.- Je vais passer la parole à Monsieur Serge THERY, qui va nous parler mariages, mais surtout cadeaux, donc n'y voyez pas d'allusion, ni bienveillante ni malveillante, je suis neutre.

M. THERY.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Sur ce projet de délibération, sur les mariages et sur les cadeaux qui y sont offerts, la Ville de Lomme a mis en place une politique culturelle résolument engagée. Inaugurée en octobre 2009, la Maison Folie Beaulieu est un lieu de culture et de partage entre habitants et artistes, amateurs et professionnels.

C'est un lieu de vie, de convivialité, où est programmée une grande diversité de spectacles, rencontres, expositions et ateliers de pratiques artistiques autour de thématiques qui invitent constamment au voyage. Le mariage n'en est-il pas un aussi ?

La Maison Folie Beaulieu veut être l'acteur de partenariats avec les différentes structures et associations culturelles locales ou les autres services de la Ville dans un esprit d'échanges permanents. Elle se donne également comme mission de soutenir les initiatives locales, les pratiques amateurs et de donner l'accès à la culture pour tous en maintenant une politique tarifaire volontariste.

De la même façon, la Maison Folie Beaulieu s'efforce d'attirer sans cesse plus de spectateurs et de pérenniser leur venue, tout en pariant sur de nouveaux publics.

Aussi, alors qu'il est souhaité de renouveler le cadeau fait aux nouveaux mariés – auparavant une parure de stylos mais dont le stock est épuisé – et favoriser la découverte de cette structure, il est proposé qu'une place de spectacle soit offerte à chacun des époux lors de la célébration des mariages – une nouvelle forme de cadeau nuptial.

Il est donc demandé au Conseil communal de bien vouloir :

- AUTORISER la remise de deux contremarques lors de chaque mariage célébré à Lomme permettant chacune l'émission d'un billet gratuit pour un spectacle de leur choix.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci de cette proposition, cher Serge. Mariage heureux, mariage heureux... Amis de la poésie, bonsoir ! (*Sourires*)

Je vous propose de voter cette délibération.

Qui vote pour ?

(*La délibération 2024/08 est adoptée à l'unanimité.*)

Sans commentaire ! Merci beaucoup.

2024/09 CONVENTION AVEC LA SOCIETE ALCOME POUR LA REDUCTION DES MEGOTS ABANDONNES SUR LA VOIE PUBLIQUE

M. LE MAIRE.- Deux autres délibérations dans la foulée pour notre ami Jean-Christophe LIPOVAC. La première est relative à la convention avec la société ALCOME pour la réduction des mégots abandonnés sur la voie publique, sujet dont il pourra être débattu dans quelques instants.

Jean-Christophe LIPOVAC.

M. LIPOVAC.- Merci, Monsieur le Maire.

Cette convention entre la société ALCOME et la Ville de Lomme, de Lille et d'Hellemmes – c'est à l'échelle des trois Communes – s'inscrit dans le contexte de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire de 2020 et de la mise en place de cette responsabilité élargie des producteurs selon le principe de pollueur-payeur. En l'occurrence, il s'agit là de l'industrie du tabac.

Cette loi invite aussi à ce que des éco-organismes, c'est-à-dire des structures, récoltent les éco-contributions des producteurs pour mettre en place des plans de réduction des déchets et de traitement des déchets.

On est très content de vous proposer cette convention, parce que cette question des mégots, on en parle depuis plusieurs mois ici avec nos collègues du pôle TransitionS. J'en profite ce soir pour saluer l'association CLCV et Mathieu TRANCHEZ, parce qu'on a eu encore l'été dernier une discussion et il nous avait transmis les contacts d'ALCOME.

Cette convention vise à ce que la société ALCOME puisse, avec nous, s'engager à réduire les coûts de nettoyage de la présence de mégots dans l'espace public et de valorisation des mégots qui seront collectés de manière sélective. Là aussi, comme on l'indique dans la délibération, on est bien conscient de cette problématique de pollution des mégots en ville. Tout à l'heure, Monsieur le Maire, vous parliez de la brigade cadre de vie qui est mise en place, on a pu aussi mettre en place des corbeilles publiques, des distributeurs de cendriers de poche. L'idée est bien là d'aller plus loin et de bénéficier de subventions pour le faire.

Cela nécessitera de notre côté d'avoir – on l'a déjà – un plan d'action et de pouvoir justifier auprès d'ALCOME de ces financements.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes du contrat type adjoint à cette délibération avec l'organisme ALCOME ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'éco-organisme pour cette filière de responsabilité élargie.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LIPOVAC.

J'ai deux demandes d'intervention : Monsieur Nicolas GROSSE et Monsieur DOUICHI.

M. GROSSE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le groupe Faire Respirer Lomme est particulièrement attaché à la défense du cadre de vie, et notamment à la propreté de l'espace public. Nous soutiendrons donc ces deux dispositifs qui permettent de financer des actions pour lutter contre la présence des mégots et des déchets diffus sur l'espace public.

Pour ce qui est de la convention spécifique avec ALCOME, elle identifie deux axes stratégiques :

- un premier qui concerne la sensibilisation aux gestes propres ; il nous paraît important dans ce cadre d'associer les commerçants à ces opérations de sensibilisation, pour éviter qu'à la sortie de certains commerces, on trouve de nombreux mégots sur les trottoirs ;
- le second axe stratégique est un axe plus de répression et lutte contre les incivilités, et là, Monsieur LIPOVAC rappelait la forte mobilisation nécessaire de la brigade cadre de vie dans la mise en œuvre de ce volet. Il serait d'ailleurs intéressant, lorsqu'on fera le suivi de ces conventions, de disposer de statistiques sur les récoltes et l'activité de la brigade sur ces deux volets : mégots et déchets.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GROSSE.

La parole est à Monsieur DOUICHI.

M. DOUICHI.- Merci, Monsieur le Maire.

Un mégot de cigarette, bien que petit, est une bombe à retardement en termes de pollution environnementale. Chaque mégot contient une quantité de substances toxiques, notamment de l'arsenic, du plomb et du benzène. Ces composants toxiques qui polluent se dissolvent très facilement dans l'eau, ils contaminent ainsi les sources d'eau potable et nuisent aux différents organismes aquatiques.

D'après une étude publiée par la revue scientifique « *Environmental Science and Pollution Research* », un mégot de cigarette jeté dans la nature peut contaminer jusqu'à 500 litres d'eau et mettre des années, voire des décennies, pour se décomposer complètement.

Pour ces raisons, le recyclage des mégots de cigarette est devenu une nécessité absolue. Tout le monde a sa part de responsabilité à prendre dans cette problématique.

La Ville, depuis la création de la brigade cadre de vie, sensibilise les habitants pour lutter contre les mégots de cigarette qui salissent et polluent nos rues. Aussi, pour rappel, notre police municipale verbalise un fumeur s'il est pris à jeter un mégot de cigarette fumant à terre.

Pour lutter contre ce problème, la Ville de Lomme-Lille-Hellemmes trouve un intérêt de conventionner avec la société ALCOME, organisme agréé. Cette convention apportera un soutien financier pour des actions de lutte contre les déchets des mégots abandonnés.

Notre groupe votera cette délibération qui conjuguera prévention et sensibilisation par l'aide d'ALCOME.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DOUICHI.

Je passe au vote.

Qui vote cette délibération ?

(La délibération 2024/09 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

**2024/10 CONVENTION DE SOUTIEN AUX « COMMUNES ET GROUPEMENTS COMMUNAUX »
POUR LA LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES DIFFUS**

M. LE MAIRE.- La suite, Monsieur LIPOVAC.

M. LIPOVAC.- La suite concerne une convention de soutien aux communes pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus. Même contexte que la loi sur l'anti-gaspillage pour une économie circulaire, mais cela concerne plus spécifiquement les déchets abandonnés diffus, qui, en effet, sont une vraie pollution sur la ville ; vous le disiez tout à l'heure, ce sont parfois des personnes extérieures à la ville qui viennent polluer nos rues, mais cela peut être aussi parfois les voisins ou les artisans.

La brigade cadre de vie, pour la citer encore une fois ce soir, intervient quand même à de nombreuses reprises. Dans le cadre de cette convention, l'éco-organisme concerné est CITEO. L'idée est, encore une fois, de signer une convention avec CITEO pour mettre en place et avoir des subventions pour mettre en place un plan de lutte contre ces déchets abandonnés diffus et couvrir grâce à cette subvention les frais de nettoyage des dépôts illégaux qui sont abandonnés. Là aussi, il s'agit d'avoir un plan efficace de lutte, de sensibilisation, de répression contre l'incivilité, grâce à cette convention avec des financements spécifiques.

Il est demandé au Conseil communal de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec CITEO ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer, par voie dématérialisée, la convention ;
- **APPROUVER** le versement par l'éco-organisme CITEO d'une contribution financière à la Ville en contrepartie des obligations de la convention à la charge de la Commune.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LIPOVAC.

J'ai une demande d'intervention de Monsieur DOUICHI.

M. DOUICHI.- Merci, Monsieur le Maire.

Les dépôts illégaux de déchets concernent l'ensemble de la société, ils ont des impacts multiples et directs :

- sur la qualité de vie des habitants : dégradation des paysages, du cadre de vie, sources de nuisance ;
- sur l'environnement public : pollution des sols, de l'air, des cours d'eau et des nappes phréatiques ;
- sur la santé : multiplication des gîtes larvaires, responsables de la formation d'épidémies telles que la dengue, le chikungunya ou le paludisme.

Certains types de déchets, comme les déchets amiantés, peuvent entraîner un risque direct sur les habitants. De tels dépôts exposent aux envols de fibres d'amiante.

Selon un sondage en 2019, 63 % des Français ont été exposés à des déchets sauvages en zone urbaine, 91 % estiment qu'ils sont dangereux et 91 % se sentent concernés, dont 45 % très concernés. Cela démontre bien que c'est une problématique majeure, où tous les acteurs doivent se mobiliser pour cette priorité : citoyens, entreprises, industriels, pouvoirs publics, collectivités locales, fondations et associations environnementales.

Concernant notre Ville, ces actes d'incivilité coûtent très cher pour l'enlèvement des dépôts illégaux et des déchets sur la voie publique. La Ville avait mesuré le volume des déchets sauvages ramassés par les agents de la propreté à plus de 6 000 m³ par an, une situation inacceptable, qui, outre le fait de défigurer notre commune, pose des problèmes de santé publique.

La Ville a fait le choix d'une politique de proximité résolument dynamique avec la création de la brigade cadre de vie. Cette brigade mobile, composée de deux agents de surveillance de la voie publique et deux agents techniques de la propreté publique, patrouille plusieurs fois par semaine dans la commune et a pour mission de lutter contre les incivilités avec pédagogie, contrôle, mais aussi verbalisation.

Concernant la prévention, la Ville encourage des actes communs comme la sensibilisation des publics scolaires, la sensibilisation par le porte à porte sur certains secteurs, la sensibilisation lors des événements sportifs ou culturels, la sensibilisation lors des événements divers organisés par la Ville ou par les associations lommoises.

Pour compléter nos actions, notre groupe votera cette délibération de conventionner avec CITEO, qui apportera son expertise et déclinera sa stratégie.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DOUICHI.

Je passe au vote.

Qui vote cette délibération ?

(La délibération 2024/10 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

2024/11 PRIME A L'ACHAT DE VELO ET ACCESSOIRES 2024

M. LE MAIRE.- Une délibération très importante ! Madame Stéphanie MORELLI, vous allez nous présenter la délibération relative à la prime à l'achat de vélo et accessoires pour 2024.

Mme MORELLI.- Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Avant de vous présenter la délibération plus en détail de cette cinquième édition de la prime vélo, je me permets un petit retour en arrière.

Il y a quatre ans, au lancement de la première campagne de prime vélo, nous sortions de la période Covid, avec des infrastructures cyclables temporaires et une attente pour pérenniser ces pistes. Les Lommois pratiquaient peu. Les

chiffres issus du compteur avenue de Dunkerque venaient confirmer nos ressentis. La période était idéale pour lancer cette première édition en 2020, en traduisant concrètement les engagements pris durant la campagne électorale.

Quatre éditions plus tard, les chiffres du compteur ont doublé et nous avons octroyé 974 primes.

Aujourd'hui, nous nous apprêtons à lancer notre cinquième édition. Le Covid est derrière nous et on ressent l'explosion des prix de l'énergie, et notamment celle des carburants, l'inflation. Les besoins des Lommois semblent avoir évolué, et comme nous avons ajouté la prise en charge des équipements en 2021, nous souhaitons nous emparer de ces constats.

Sur les VAE (vélos à assistance électrique), nous assistons aujourd'hui à des demandes qui se font plus précises. Les Lommois sont très nombreux à contacter les services durant la période de la prime pour des conseils, des orientations, et communiquent sur leurs souhaits en matière de vélo, de mobilité, et surtout leur utilisation au quotidien, pour aller travailler notamment.

Du retraité à l'actif, nombreuses étaient les réactions interrogatives sur les conditions de prise en charge des vélos à assistance électrique, dont les ventes sont en pleine expansion et qui, aujourd'hui, sont devenus un outil pertinent et crédible pour remplacer une voiture.

De même, sur les vélos cargos, nous avons reçu des demandes de plus en plus précises. Le coût d'achat peut être vraiment rédhibitoire pour certains foyers. Or, ils représentent également une alternative efficace à la voiture. Ils restent pour le moment réservés à ceux qui ont un peu plus de moyens.

Nous souhaitons donc répondre à ces constats en modifiant un peu la prime, qui voit son enveloppe doubler pour cette nouvelle édition, comme vous l'a présenté Madame LEFEBVRE tout à l'heure, notamment en augmentant les montants de prise en charge et en proposant d'aider l'achat de vélo type cargo pour les habitants, mais aussi les TPE lommoises.

Je vais donc vous présenter rapidement la délibération.

Le montant de la prime à l'achat de vélo est fixé pour tous à :

- 50 % du prix d'achat, avec un plafond de 200 € pour un vélo « musculaire classique » neuf ou d'occasion certifiée ;
- 50 % du prix d'achat avec un plafond de 300 € pour un vélo à assistance électrique neuf ou d'occasion certifié ;
- 50 % du prix d'achat avec un plafond de 500 € pour un vélo longtail, cargo, bipporteur/tripporteur, musculaire ou électrique, neuf ou d'occasion certifié.

Pour les foyers bénéficiaires du RSA, les personnes titulaires d'une carte à mobilité inclusion ou autres personnes en situation de handicap, la prise en charge est de 100 % du prix d'achat et les enveloppes sont augmentées de 50 €.

Concernant la prime à l'achat d'accessoires de sécurité et d'équipements vélo, elle existe toujours, avec des catégories un peu revues, pour aller vers des équipements plus adaptés et plus qualitatifs.

Nous allons mener une expérimentation en permettant l'aide à l'achat aux entreprises lommoises. Ainsi, le bénéficiaire peut être une personne morale, lommoise uniquement, pour l'achat à destination de ses salariés pour leurs déplacements :

- d'un vélo longtail, cargo, bipporteur/tripporteur, musculaire ou électrique, neuf ou d'occasion certifié, avec un plafond de 500 € maximum, dans la limite de 50 % du prix d'achat ;

- d'accessoires neufs dans les mêmes conditions que les habitants de la commune, soit 50 € maximum dans la limite de 50 % des dépenses engagées par l'entreprise. La liste des accessoires est identique à celle proposée aux habitants.

Cette aide est limitée à deux vélos par TPE/PME et à deux primes à l'achat d'accessoires.

L'opération commencera le 1^{er} avril et se termine à épuisement de l'enveloppe, soit au plus tard le 31 décembre 2024.

Les primes sont limitées à deux primes vélo et deux primes accessoires par foyer.

Il me reste à vous dire que cette action s'inscrit dans une politique globale de développement du vélo sur la ville, avec les remises en selle, par exemple, qu'on propose, le savoir rouler pour les élèves de la ville, le déploiement des box à vélos et des arceaux vélo et le développement des pistes cyclables, comme le réseau Vélo+ que Monsieur le Maire vous a présenté en introduction.

Je termine mon propos par des remerciements à Maud DE REKENEIRE pour tout son travail autour du vélo et des mobilités en général dans notre ville.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci, Stéphanie. Tu as raison de remercier notre chef de projet Vélo+ et mobilités, Maud. Tu l'as dit, rime suffisante, transparence et cohérence, puisqu'on boucle la boucle sur ce qui était signalé tout à l'heure, mais Jean-Christophe LIPOVAC, entre autres, après Monsieur GROSSE, interviendra, ainsi que Joffrey LEROY.

Je donne la parole à Monsieur GROSSE, puis à Monsieur LEROY et enfin à Monsieur LIPOVAC.

M. GROSSE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le groupe Faire Respirer Lomme soutient le développement des mobilités douces à Lomme, et notamment le vélo, notamment pour les déplacements domicile-travail. Ce dispositif a rencontré un vif succès et, aujourd'hui, je crois que plus de 1 000 Lommois ont à ce jour bénéficié de cette prime.

Le groupe Faire Respirer Lomme se félicite bien sûr de la reconduction et de l'extension du dispositif aux petites et moyennes entreprises, notamment pour les vélos cargos, et la livraison à l'aide de ces vélos.

Parmi les axes à explorer pour compléter le dispositif figurerait la possibilité de financer la rénovation des vélos.

Nous souhaiterions également rappeler que le développement de la pratique du vélo n'est possible que par l'amélioration de l'ensemble de l'environnement du cycliste, notamment des pistes cyclables propres et dégagées et des stationnements sécurisés pour les vélos. Le manque d'infrastructures et de sécurité dans la pratique du vélo constitue un frein au moins aussi important que le frein financier. Nous invitons donc la Ville de Lomme à poursuivre et à accentuer les efforts pour des infrastructures cyclables plus sûres.

Nous accueillons donc favorablement le déploiement à Lomme du réseau Vélo+ que vous nous avez présenté il y a quelques minutes, Monsieur le Maire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci pour ces mots.

La parole est à Monsieur LEROY Joffrey.

M. J. LEROY.- Merci.

Monsieur le Maire, Madame GRASSELLI, chers collègues,

Vous l'avez rappelé, effectivement, cette prime de la Ville de Lomme n'est pas nouvelle, elle existait déjà les années précédentes, mais, vous vous souvenez, l'année dernière, nous étions un peu restés sur notre faim, nous n'étions pas complètement satisfaits par ces primes, notamment sur le manque de soutien de la Ville à l'achat d'un vélo à assistance électrique, par exemple. Vous nous aviez expliqué à l'époque que d'autres primes existaient déjà pour, finalement, compléter les primes de la Ville de Lomme.

Aujourd'hui, les choses ont évolué :

- d'une part, ces primes qui existaient n'existent plus ;
- d'autre part, la Ville de Lomme a fait largement évoluer ses primes.

Et donc, aujourd'hui, nous sommes bien plus satisfaits finalement que l'année dernière. Ces primes sont aujourd'hui plus conséquentes, plus complètes et elles concernent, comme cela a été rappelé, l'achat d'un vélo classique, l'achat d'un vélo à assistance électrique, l'achat d'un vélo cargo, et même d'accessoires, comme l'éclairage, qui est essentiel pour la sécurité des cyclistes, notamment en hiver, ou encore de remorque vélo, par exemple pour les enfants, qui permet aux familles de pouvoir se lancer dans cette transition des mobilités.

Nous l'avions dit déjà l'année dernière, c'est grâce au vélo à assistance électrique véritablement, comme cela a été redit précédemment, que nous pourrions emmener chacune et chacun dans la transition des mobilités qui, aujourd'hui, s'impose. L'aide à l'achat de vélo cargo ou de matériel permet là aussi d'élargir le public ciblé, notamment avec des familles pour le vélo cargo ou les remorques, mais également des artisans, des entrepreneurs, des commerçants ou travailleurs libéraux pour les vélos cargos qui pourront peut-être remplacer une camionnette par un vélo cargo, faire des économies d'un point de vue financier mais aussi d'un point de vue bilan carbone et impact sur le climat, bien évidemment.

Aujourd'hui, le vélo concerne tout le monde, le vélo est divers, il existe finalement un vélo adapté aux besoins de chacune et de chacun, et avec cette délibération, la Ville permet d'aider financièrement chacune et chacun à franchir le pas et à remettre le pied, non pas à l'étrier mais à la pédale. Nous devons tout mettre en œuvre pour soutenir cette transition des mobilités qui est nécessaire.

Cela a été déjà dit précédemment dans le Conseil, d'autres projets sont mis en place par la Ville sur ces mobilités : les aménagements cyclables avec le projet ambitieux sur l'avenue de Dunkerque et cette fameuse voie express cyclable qui est attendue par de nombreuses Lommoises et de nombreux Lommois.

Nous voterons cette délibération ce soir, mais nous avons aussi hâte de pouvoir voter d'autres délibérations sur ce sujet à l'avenir, lors des prochains Conseils.

Nous devons sortir du modèle du tout voiture sans rester passifs, en faisant peser cette lourde responsabilité sur les épaules de chaque individu, puisque c'est un changement politique. C'est le sens de cette délibération, et donc nous la voterons.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LEROY.

La parole est à Monsieur LIPOVAC.

M. LIPOVAC.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs les élus,

Le groupe Socialistes, Écologistes et Citoyens se réjouit de cette délibération et de cette aide financière que l'on pourrait qualifier cette année d'exceptionnelle pour cette édition 2024. C'est, en effet, une enveloppe conséquente, de 50 000 €, que nous réservons pour l'aide à l'achat de vélos et d'accessoires de sécurité. Il faut le souligner, cette enveloppe a été doublée par rapport aux années précédentes.

Cette année encore, nous invitons les Lommoises et les Lommois à se doter d'un vélo neuf ou d'occasion, à assistance électrique ou non, et comme les années précédentes, dans notre approche en matière de transition écologique et solidaire, nous avons souhaité avoir une attention particulière pour nos concitoyens bénéficiaires du RSA et aussi ceux détenteurs de la carte mobilité inclusion.

Parmi les nouveautés pour cette édition 2024, à titre d'expérimentation, comme l'a souligné tout à l'heure notre collègue, les entreprises, les commerçants, les artisans pourront bénéficier de la prime pour les salariés et nous nous réjouissons vraiment de cette nouveauté.

Comme vous l'avez aussi souligné dans votre intervention liminaire à ce Conseil, Monsieur le Maire, sur le projet Vélo+, l'enjeu est d'accompagner des modes de déplacement décarbonés à l'échelle de notre ville et ces 50 000 € sont un encouragement important pour se déplacer autrement en ville, à la fois pour le travail, pour les loisirs, pour les actes du quotidien.

En écho à votre intervention en amont de ce Conseil, rappelons que cette prime s'inscrit plus largement dans un ensemble d'actions structurantes, Stéphanie MORELLI l'a rappelé, un ensemble d'actions pour accompagner le développement des mobilités actives pour une ville cyclable et marchable. Parmi ces actions structurantes, on va se rappeler, parce que c'est un projet ambitieux, ce projet Vélo+. Depuis le début de ce mandat, depuis 2020, nous y travaillons, tous en équipe, pour démarrer ce projet qui démarrera dès cet été 2024, avec, on l'a vu tout à l'heure, le réaménagement du cœur du Bourg et, à terme, plus largement, la transformation complète de l'avenue de Dunkerque sur quasiment 5 kilomètres, pour, là aussi, donner une place au vélo, à la marche à pied, sur l'artère principale de notre ville. C'est un signal très fort de cette politique de transition.

Sans être exhaustif, comme Stéphanie, je mettrai en avant, encore une fois, tout un ensemble d'actions importantes pour accompagner ces changements de comportement pour une autre mobilité, une mobilité plus durable, comme :

- le développement d'offres d'autopartage avec la SCIC Citiz sur notre ville ; il y a deux jours, les habitants nous parlaient aussi de cet enjeu d'autopartage ; on pourra déployer, on l'espère, avec Citiz cette offre d'autopartage ;
- le déploiement des arceaux ;
- le déploiement des box à vélos – Stéphanie en a parlé ;
- le savoir rouler, pour l'ensemble des scolaires, qui s'inscrit dans le PEG cher à notre collègue Delphine BLAS ;
- les activités de remise en selle ;
- des interventions dans ce cadre de la police municipale.

Tout le monde est concerné par cette politique de mobilité et nous nous l'appliquons à nous-mêmes, nous l'appliquons aussi à cette municipalité et à notre administration, dans une démarche aussi d'exemplarité. Cela se traduit par un plan de déplacements d'administration, par la promotion des déplacements à vélo par les agents, par l'achat de vélos en remplacement de véhicules, autrefois des véhicules automobiles.

Pour finir, je souhaite bien évidemment remercier les services, et en particulier Maud DE REKENEIRE, parce que derrière, ce sont beaucoup de demandes à gérer, Jérôme COLLET également pour le travail réalisé à nos côtés sur cette politique vélo.

Pour toutes ces raisons, nous voterons pour cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je ne vais pas cacher... je ne vais pas dire « ma joie », parce que ce n'est pas le bon mot, mais je ne sous-estime pas ce qui a été dit ce soir au Conseil municipal sur ces sujets. Je n'ai pas besoin de me répéter, je pense que chacun aura compris ce qui s'est passé et quelles ont été les positions très claires et inspirantes de la majorité, mais aussi des oppositions ; vous avez à la fois, non pas l'esprit de concorde, mais la lucidité de ce qui est en train de se jouer.

Évidemment, on est au Conseil communal, où on fige des positions politiques, majoritaires ou minoritaires, mais je vous le dis avec sincérité, je ne mésestime pas ce que vous avez pu dire, parce que cela aura une traduction aussi politique au bon sens du terme et de pédagogie auprès des uns et des autres, on en aura besoin. Je souhaite que l'on soit groupé ; dans l'adversité, c'est quand même parfois un peu mieux. « Adversité », le mot est peut-être un peu fort, mais j'entends les uns et les autres, vous avez compris tout à l'heure le propos qui était le mien, c'est quelque chose qui sera très important, qui va durer, il y a la question des travaux, la question de l'accompagnement, la pédagogie... Après, il y a les petits, mais ce n'est pas grave. Celui qui n'est pas d'accord pourra le dire, il pourra contester, il pourra même, pourquoi pas, pétitionner, c'est son droit absolu. Nous ne le faisons pas pour nous faire plaisir, nous le faisons parce qu'il y a une ardente obligation de changer rapidement. Tout le monde le dit, c'est bénéfique. La réunion publique d'il y a quelques jours était quand même, chère Stéphanie, assez éclairante des propos et pas si contrastée que cela. On trouve une forme de cohérence et de transparence.

Il faut regarder droit devant, il faut accompagner, prévenir les changements, ils sont inéluctables. Il n'y a pas de crime, contre personne. On sera dans la méthode et dans le discours de la méthode, qui est le nôtre depuis longtemps dans cette Ville : on soumet, on discute, on propose, on ne passe pas en force, et en plus, il y a une cohérence globale sur la pédagogie dans les écoles, par les parents – cela a été dit –, par les associations, par les commerçants qui sont aussi intéressés, par ceux qui arrivent sur la ville – je pense à ce petit entrepreneur, les mains dans le guidon, qui arrive pour la réparation rue Gallieni, Monsieur RICHARD, de mémoire, et d'autres, Bicyl'Up, pas loin de chez toi, chère Muriel, etc. –, tout cela assure une certaine cohérence d'ensemble.

Monsieur LEROY, n'y voyez pas malice, je n'avais pas annoncé le doublement de la prime l'an dernier, parce que nous ne l'avions peut-être pas forcément théorisé, même si nous en avons envie, c'est aussi une question de choix, et n'y voyez pas de *teasing*, mais je n'annonce pas le doublement de la prime pour 2025, si vous voyez ce que je veux dire, mais on passe quand même de 25 000 € à 50 000 €.

De la même façon, je ne vous l'ai pas dit tout à l'heure mais je vous réponds, on double le budget participatif lommois, il va passer de 50 000 à 100 000 €, et tout cela n'est pas qu'une question d'argent, c'est une question aussi de transparence et d'accompagnement des Lommois, sans être injonctif. N'ayez pas peur, on va y aller gentiment, tranquillement, sereinement.

Merçi, en tout cas, de tout cela.

Je passe au vote de cette délibération.

Qui vote pour cette délibération ?...

J'ai cru que Monsieur VICOT n'avait pas voté !

M. VICOT (hors micro).- Bien sûr que si ! *(Rires)*

M. LE MAIRE.- Ouf !

(La délibération 2024/11 est adoptée à l'unanimité.)

Merci beaucoup. Unanimité du Conseil, j'en suis ravi !

2024/12 SIGNATURE D'UN CONTRAT LOCAL DE SANTE POUR LILLE ET SES COMMUNES ASSOCIEES D'HELLEMES ET DE LOMME

(Projection de diapositives)

M. LE MAIRE.- Nous passons à Muriel SERGHERAERT pour une délibération très importante, nous avons failli la passer au dernier Conseil, mais nous avons souhaité prendre le temps avec Muriel et nos amis lillois de qualifier encore plus le document : la signature du Contrat local de santé, chère Muriel.

Mme SERGHERAERT.- Effectivement, c'est une délibération importante, puisqu'elle va enclencher sur la Ville de Lille, de Lomme et d'Hellemmes plusieurs actions de prévention santé, avec des partenaires – que je citerai tout à l'heure – qui sont très importants pour notre Commune.

Ce Contrat local de santé deuxième génération fait suite à un premier CLS qui a été signé en 2017 jusque 2021. Il n'a pas été renouvelé tout de suite, puisque la crise sanitaire est arrivée, donc on a pris un peu de retard. Toutefois, des choses ont été adoptées, puisque nous avons voté ici même en avril 2023 le Plan de promotion santé.

La différence entre un CLS et un PLS est que pour le PLS, ce sont des Communes qui interviennent, alors que pour le CLS, c'est un regroupement de participants. Par exemple, l'ARS finance le PLS mais intervient dans la réflexion sur le CLS. C'est une différence importante pour la suite.

Le Plan local de promotion santé, voté en avril, avait six axes :

- la démocratie en santé ;
- les comportements favorables à la santé ;
- la santé mentale ;
- le sport-santé ;
- la culture et le numérique ;
- l'environnement.

C'est à partir de ce PLPS qu'on a construit le CLS 2024-2028.

Ce CLS a pour objectifs de :

- mettre en cohérence les politiques locales de santé avec le Projet régional de santé (PRS) – c’est un peu compliqué, il y a plein de termes comme cela, mais cela se dit ainsi ;
- réduire les inégalités territoriales et sociales en s’ajustant aux besoins de santé locaux avec l’ambition d’améliorer l’accès aux soins, de réduire les inégalités et d’agir pour que la transition écologique ne soit pas un facteur d’inégalités, notamment sur le volet alimentation.

La méthode employée a pris beaucoup de temps, on a mis plus de deux ans à écrire ce document :

- on a d’abord réalisé un diagnostic territorial à partir du PLPS et du bilan qui avait été fait ; on a utilisé ce PLPS pour pouvoir créer le CLS ;
- on a travaillé en commun avec l’ARS, les collectivités, l’État, la Préfecture par exemple, et les partenaires institutionnels, par exemple le CHU ;
- on a construit un programme d’actions pluriannuel pour 2024-2028, pour laisser le temps d’installer des choses et de pouvoir en faire un bilan concret ;
- après, on a mis en œuvre et créé les outils d’évaluation.

En termes de gouvernance de ce CLS Lille-Lomme-Hellemmes, il y aura un comité de pilotage qui sera coprésidé par l’ARS et les trois Communes de Lille, Lomme et Hellemmes et un comité technique qui pourra s’enrichir par la suite, qui sera composé des représentants techniques des différents signataires. Vous voyez là ceux qui ont déjà confirmé leur participation, ce ne sont pas les moindres : le Département du Nord, l’État avec la Préfecture, l’Assurance maladie, ainsi que le ministère de l’Éducation nationale.

Pourquoi un CLS ? Des constats ont été réalisés par rapport à des bilans, sur des chiffres nationaux et régionaux, sur lesquels on a pu projeter les résultats que nous avons dans nos communes :

- il y a un facteur national signifiant en matière de surpoids et d’obésité, et cela passe par la lutte contre la précarité ;
- il y a un facteur régional important : le taux de maladies chroniques, avec un taux de mortalité nettement plus important dans la région des Hauts-de-France.

La *slide* suivante n’a pas pour vocation de faire peur, elle donne quelques chiffres ; cela fait peur quand même, Vincent, je les ai lus attentivement ; ces chiffres sont à l’échelle de la MEL :

- sur Lille-Lomme-Hellemmes, 26 % d’habitants vivent sous le seuil de pauvreté (chiffre de 2018) ;
- à l’échelle de la MEL :
 - o 18,5 % des élèves de sixième sont en surcharge pondérale ;
 - o il y a une surmortalité tous cancers confondus à la moyenne nationale de 12 % pour les femmes et de 15 % pour les hommes ;
 - o les maladies liées à la surmortalité respiratoire représentent 24 % des hommes, dépassant la moyenne nationale.

Ce sont des chiffres très importants, qui expliquent l’importance du Contrat local de santé qu’on vous propose ce soir. Ces chiffres sont d’autant plus affolants que nous sommes plutôt équipés en offre de soins, puisque nous avons sept hôpitaux privés, six CAARUD, quatre CSAPA – vous avez en page 30 la définition de l’intégralité des sigles, j’ai demandé que ce soit mis car il y en avait beaucoup –, quatre secteurs de psychiatrie adulte, sept hôpitaux publics regroupés au sein du CHU.

Malgré l’ensemble de ces soins, aujourd’hui, on s’aperçoit que, malheureusement, sur nos communes, énormément de gens ne sont pas soignés, n’accèdent pas à l’information, n’accèdent pas aux soins pour des raisons diverses : la précarité, mais aussi le manque d’information. C’est pourquoi nous avons décidé d’organiser différentes choses.

Par exemple, sur l'orientation 1 : « *promouvoir l'activité physique, l'alimentation saine et durable et le développement du sport-santé* », il s'agit d'aller au-delà simplement d'une pratique sportive, mais aussi de favoriser l'activité sportive. Tout à l'heure, Jean-Christophe évoquait le fait de pouvoir marcher en ville, faire du vélo ; c'est aussi une réflexion sur les aménagements urbains, comment on les conçoit, comment on conçoit les espaces verts, comment on envisage la dépollution des espaces verts.

Orientation 2 : « *améliorer l'accès à la prévention et à la prise en charge des conduites à risque et/ou addictives (en particulier des plus jeunes), et développer les actions de proximité en direction des populations consommatrices* ». Je vous ai mis un peu plus loin tout ce qui est fait sur la ville de Lomme, mais c'est extrêmement important, parce que même si on a beaucoup de mal à amener à Lille une salle de shoot, c'est quand même nécessaire et c'est notamment un des moyens qui permettraient de lutter contre les problèmes d'addiction.

Orientation 3 : « *améliorer l'accès à la prévention et aux dépistages* » ; c'est, par exemple, le Bus du Cœur, qui permet les dépistages gynécologiques, cardiologiques, addictologiques, mais aussi bientôt la pneumologie, au sein des quartiers, qui pourra venir sur Lomme également. Ce Bus est particulièrement axé sur le public féminin.

Orientation 4 : « *promouvoir un environnement favorable à la santé en améliorant la qualité de l'air, en luttant contre les perturbateurs endocriniens* – je rappelle que les Villes de Lomme, Lille et Hellemmes ont signé une charte contre les perturbateurs endocriniens, et d'ailleurs, nous pourrions faire un bilan dans le courant de l'année –, *et en développant des projets "Urbanisme Favorable à la santé"* ».

Vous voyez que c'est relativement large.

L'important est d'aller vers le public, d'aller donner l'information dans les quartiers. Pour cela, on va se servir des centres sociaux, d'où l'importance des centres sociaux, mais également du monde associatif, pour Lomme, des Maisons de projet et de l'ensemble des acteurs de santé, dont les médecins. Aller vers le public, c'est aller donner l'information là où le public se trouve.

Pour le dépistage, sur la Ville de Lomme, on organise les Rendez-vous de la santé. Hier, il y avait un rendez-vous sur les jeunes aidants, c'était très intéressant, il y avait un grand nombre de jeunes. On a aussi fait une information il n'y a pas très longtemps sur l'endométriose. C'est le genre d'actions qui donnent de l'information mais qui permettent aussi aux habitants de rencontrer le personnel de santé et de pouvoir s'inscrire par la suite dans un processus de soins.

Par rapport aux addictions, on organise aussi sur la Ville des informations au sein des collèges. On vote régulièrement ici, et d'ailleurs, Monsieur MOULIN s'y oppose régulièrement – il n'est pas là aujourd'hui, mais je lui dirais s'il était là –, des actions santé dans les collèges sur le protoxyde d'azote, et lors de la Fête du sport, il y avait un centre de prévention des risques. Des informations sont également données lors des cafés des parents.

C'est un ensemble d'actions – et il y en a bien d'autres – qui sont menées sur la Ville et qui sont très importantes pour pouvoir soigner mieux, se soigner de façon surtout préventive. Par la suite, nous passerons une convention avec Prev' Santé MEL, qui pourra rejoindre cela.

J'ai été extrêmement surprise et extrêmement contente de voir tout ce qui était fait par le service vie sportive de la Ville de Lomme. Nous avons eu une réunion avec Monsieur GUIGUIN qui était passionnante ; je me suis dit que cela valait le coup qu'il ait une page à lui seul dans « *Lomme Actu* », parce que, franchement, énormément de choses sont faites par le monde associatif mais aussi par les services de la Ville et il faut le saluer.

Sur la santé mentale, nous avons rencontré avec Monsieur le Maire les responsables de l'EPSM. L'idée est d'élargir sur les communes d'Hellemmes et de Lomme le Centre local de santé mentale, puisqu'aujourd'hui, bizarrement, nous ne sommes pas rattachés à Lille, mais à Armentières et Lambersart. L'idée est de ramener ce rattachement sur la ville de Lille pour pouvoir être dans la proximité.

Nous avons également signé au dernier Conseil une convention avec l'APPA sur les ambassadeurs de l'air. Ce sont autant d'actions qui permettront de prévenir et d'améliorer la santé de nos habitants.

L'idée par rapport à cette intervention est à la fois de prévenir, de sensibiliser, pas seulement les habitants, mais le monde associatif, les médecins, c'est comment on donne l'information, comment on communique. Des habitants sont intégrés à ce Contrat local de santé, parce qu'ils vont nous aider à construire des documents les plus accessibles possible. Ce sont toutes ces choses que nous souhaitons mettre en place.

Un coordinateur santé sera mis à disposition. Il sera salarié sur Lille mais interviendra aussi sur la Ville de Lomme sur un quart-temps, de façon à nous aider à construire une politique santé.

D'ailleurs, je tiens à remercier les services – pour le coup, il faut vraiment qu'on le fasse tous –, Benjamine DENYS et Aurélie AVRIL qui travaillent beaucoup là-dessus, ainsi que Wendy, qui fait un boulot extraordinaire sur la santé sur Lomme.

C'est vraiment un Contrat local sur les quatre ans, dont on reviendra régulièrement vous faire le bilan, de façon à ce qu'on puisse évaluer les actions à maintenir, les actions à corriger, les actions à amplifier éventuellement, de façon à ce que nos habitants soient en meilleure santé possible.

M. LE MAIRE.- Merci, chère Muriel, de cette présentation intéressante et complète.

Je passe la parole aux trois intervenants : Joffrey LEROY, Philippe LEMIERE et Anne LEDUC.

Joffrey LEROY.

M. J. LEROY.- Merci, Monsieur le Maire et Madame SERGHERAERT.

En préambule de mon intervention, je tiens à remercier Claire ZYTKA-TARANTO, qui ne pouvait malheureusement pas être ici ce soir, mais elle a travaillé sur cette délibération, elle a assisté à votre Commission, Madame SERGHERAERT, je la remercie pour son travail.

En effet, ce Contrat local de santé est un plus pour la santé des Lommoises et des Lommois. Il a pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé, car ces inégalités existent, comme nous le savons.

Des quatre orientations de ce Contrat local de santé, la quatrième nous interpelle particulièrement : « *promouvoir un environnement favorable à la santé en améliorant la qualité de l'air, en luttant contre les perturbateurs endocriniens, et en développant des projets "Urbanisme Favorable à la santé"* ». Cette orientation est essentielle, elle est très ambitieuse à Lomme. Elle marque probablement aussi de nombreuses inégalités dans notre ville.

La qualité de l'air, donc. Elle est médiocre. L'Agence régionale de santé des Hauts-de-France compte 6 500 décès prématurés en 2021 sur la métropole lilloise liés aux pollutions aux particules fines. J'ai repéré dans votre présentation très complète, Madame SERGHERAERT, la broncho-pneumopathie chronique obstructive, donc les maladies respiratoires liées aux poumons, puisque les particules fines vont finalement dans l'air, sont respirées et terminent dans nos poumons.

La ville de Lomme est loin d'être épargnée, avec une circulation intense, les industries polluantes ; je ne m'étendrai pas sur REFINAL, mais cette pollution est encore largement d'actualité.

Et puis, l'urbanisme : comment le rendre favorable à la santé ? Vaste programme ! C'est vrai, il n'est pas facile de concilier besoin de logement et espaces verts, mais l'OMS (Organisme mondial de la santé) recommande 12 m² d'espaces verts par habitant. Nous en sommes loin dans certains quartiers lommois, et c'est dans ces mêmes quartiers déjà très denses que l'on construit encore.

Il y a besoin de logements, on en a parlé déjà précédemment dans ce Conseil, mais les citoyennes et les citoyens lommois et lommoises ont également besoin d'un environnement apaisé, avec des logements et des espaces verts, moins de bruit et davantage d'air non pollué, qui favorise leur bonne santé physique et mentale. Nous ne pourrions pas densifier éternellement sans conséquence grave pour chacune et chacun de nous et pour faire la ville. Nous l'avons déjà dit lors de précédents Conseils, nous devons penser, non pas seulement le logement de manière isolée, mais plutôt l'habitat au sens plus large et plus global, c'est-à-dire, finalement, habiter un territoire et pouvoir y vivre dignement et en bonne santé.

Le groupe Lomme Verte et prêt à s'associer à des projets d'urbanisme favorables à la santé, vous le savez, nous nous inscrivons comme une force de proposition, et nous voterons cette délibération.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LEROY.

Monsieur LEMIERE, s'il vous plaît.

M. LEMIERE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je remercie d'abord Muriel SERGHERAERT pour sa présentation de ce projet très important.

La santé, depuis toujours, est, à juste titre, une des toutes premières préoccupations de la population. C'est un de nos biens les plus précieux. Notre quotidien dépend d'elle.

L'Organisation mondiale de la santé la définit en quelques mots : « la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Elle est évidemment un enjeu de société, et donc bien une question politique de tout premier plan.

Le Contrat local de santé est un outil porté conjointement par l'Agence régionale de santé, la Préfecture, la Caisse primaire d'assurance maladie, l'Éducation nationale et les Villes de Lille, Lomme et Hellemmes.

Ces actions seront mutualisées sur les stratégies, les objectifs, le programme d'actions et le suivi de leur réalisation, afin de réduire les inégalités territoriales et sociales.

Cette nouvelle proposition vise à mettre en cohérence les politiques locales avec le Projet régional de santé des Hauts-de-France pour répondre à une meilleure santé de proximité.

Il s'agit également d'inscrire dans la durée les dynamiques locales partagées entre les acteurs et partenaires de terrain, afin de mettre en œuvre des actions au plus près des populations. On sait que la pauvreté et les difficultés sociales sont la première raison du non-recours aux soins. Des actions précises sont déjà d'autant plus nécessaires sur un territoire où les indicateurs sur la santé sont en dessous de la moyenne nationale. La participation moins suivie dans nos communes aux campagnes de dépistage des cancers en est un marqueur.

À Lomme, face à ces difficultés d'accès aux soins, des Rendez-vous santé ont déjà été proposés dans les collèges, la Fête du sport, pour de la prévention, de l'information ou un accompagnement.

Une formation de nos animatrices et animateurs du périscolaire est prévue pour les aider à promouvoir l'activité physique, et ainsi lutter contre la sédentarité et l'obésité des jeunes.

Les mesures existantes, que le Parti Communiste avait déjà soutenues, s'enrichiront de plans d'actions prévus par le Contrat local de santé et vont vers une complémentarité des interventions pour le bénéfice de la population.

Pour que ces actions permettent d'améliorer l'accès des Lommois et des Lommoises à une meilleure santé au quotidien, les élus Communistes de Lomme voteront pour ce Contrat local de santé.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LEMIERE.

La parole est à Madame Anne LEDUC.

Mme LEDUC.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

La santé, un bien galvaudé par les gouvernements macronistes successifs : fermetures de lits, fermetures de services, fermetures d'établissements hospitaliers, non-renouvellement des départs en retraite, difficultés à recruter, manque de reconnaissance du personnel, recours massif aux contractuels, bref, une américanisation du système de santé.

Qu'en est-il sur les territoires ? La mise en place de Contrats locaux de santé à l'instigation des collectivités territoriales depuis 2009. Eh oui, les collectivités locales sont de nouveau sollicitées par l'État pour pallier ces manquements. Pour nos trois Communes associées, Lille, Lomme et Hellemmes, il était impossible de ne pas y adhérer.

Un premier contrat local a vu le jour de 2017 à 2021, afin de prendre en compte la santé des populations vivant sur nos communes. Aujourd'hui, la nécessité de la prévention a pris forme dans un nouveau Contrat local de santé, et cela entre nos trois Communes associées, l'Agence régionale de santé, l'État et les partenaires institutionnels : prévention par la promotion de l'activité physique, prévention dans les conduites addictives, prévention auprès des publics différents, et notamment le public féminin, prévention à l'aide d'une écologie engagée, la Prévention avec un grand « P », politique volontariste pleinement assumée par Lille, Lomme et Hellemmes.

Parce que la santé est le bien le plus précieux pour toute la population, le groupe Socialistes, Écologistes et Citoyens votera pour cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup.

Quelques remerciements quand même, évidemment à Muriel, parce qu'elle a beaucoup travaillé avec Marie-Christine STANIEC-WAVRANT sur cette délibération et ce plan pendant presque un an, c'est vraiment quelque chose de dense. Beaucoup de choses ont été dites.

J'aurai juste un mot pour souligner encore un petit peu plus ce qui est fait et ce qui est un peu original ou atypique sur la Ville de Lomme, notamment le développement sport-santé, demain le sport sur ordonnance. J'excuse – il a déjà été excusé – Lucas LEROY, mais sa compagne attend un heureux événement, donc il est tout excusé, mais il travaille beaucoup là-dessus avec André BUTSTRAEN : la filière sport-santé, notamment avec une salle prévue demain à la piscine, fait partie de ce *trend* – si vous me permettez l'expression –, tout ce qui est milieu scolaire, le tissu associatif.

Évidemment, Joffrey LEROY le disait, l'amélioration de la qualité de l'air, avec des combats qui sont les nôtres ici à Lomme mais aussi ailleurs ; vous connaissez la métropole lilloise comme moi ; vu de Chine, d'Inde ou du Japon, quand on arrive sur Lille, on arrive sur la métropole lilloise et les frontières communales, on y échappe. La pollution, c'est pareil, dépasse évidemment nos frontières, mais c'est une raison supplémentaire pour pouvoir lutter à la bonne échelle, et la bonne échelle est l'échelle locale et l'échelle autre, c'est-à-dire régionale et, évidemment, nationale, puisque les vents dominants nous ramènent aussi beaucoup de pollution, vous le savez, ce qui est encore une autre raison de lutter contre les pollutions internes de la ville de Lomme sur des entreprises qui polluent.

Pour la question des logements et espaces verts, je n'ouvre pas le débat. Je vous invite à venir dans quelques mois à « Ouvrons le débat ! » ; vous le savez, nous avons quelques invités prestigieux qui viennent : mardi, Benoît HAMON viendra sur la question du travail et du revenu universel, dans une salle certainement pleine, et Emmanuelle COSSE, quelqu'un que vous devez connaître, viendra parler logement, densification – mais bonne densification – et rapport à la nature au mois d'avril. Je vous renvoie après à un éminent historien, ma chère Delphine, que tu connais bien, aussi bien que moi, Fernand BRAUDEL : « *Tout cela se fait sur le temps long* ». Joffrey, cela vous dit quelque chose, le temps long ; le temps long, c'est le temps de l'action politique, mais évidemment pas de la vie d'un Maire, sauf s'il reste 40 ans ici, ce que je ne me souhaite pas, c'est le temps de l'action politique en continu pour changer de vie, pour changer les comportements, pour changer la Ville et pour, au-delà de résider à Lomme, habiter à Lomme, ce que vous disiez tout à fait justement.

1 000 remerciements, Philippe et Anne, de vos propos toujours aussi justes et pour votre soutien à cette délibération.

Je passe au vote.

Qui vote cette délibération ?

(La délibération 2024/12 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

2024/13 CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION PREV' SANTE MEL ET MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'ASSOCIATION – GRATUITE

M. LE MAIRE.- Chère Muriel SERGHERAERT, convention pluriannuelle de partenariat entre la Ville et l'association Prev' Santé.

Mme SERGHERAERT.- Nous avons passé au dernier Conseil ou au précédent une convention avec Prev' Santé MEL sur le principe de son action. Là, je vous propose de décliner les actions et de mettre à disposition de cette association des locaux à titre gratuit.

Nous avons rencontré Prev' Santé MEL à plusieurs reprises, cette association va intervenir dans notre commune :

- pour structurer les parcours « Sport Santé » à travers le déploiement d'activités physiques et sportives pour les personnes âgées, mais également par rapport à des enfants qui ont une pathologie d'ordre diabète ou obésité, parfois liés d'ailleurs ;
- en réflexion sur la situation du handicap intellectuel pour les activités sportives dans notre commune ;
- pour proposer une formation aux intervenants de « Sport Santé » ;
- pour nous aider à recenser, cartographier, ce qui est fait dans la ville, cela a commencé par le sport, ce qui nous permettra de le mettre sur une plateforme « Quel Sport Docteur ? », de façon à ce que les personnes puissent se renseigner sur les activités physiques possibles malgré les difficultés physiques ;

- pour orienter les bénéficiaires vers ces dispositifs. En effet, les associations ont été recensées, les partenaires également, et on va pouvoir informer le public sur l'intégralité des actions possibles, mais également le monde médical sur « telle activité est possible dans telle structure, telle activité ailleurs » ;
- pour articuler les activités de prévention avec les dispositifs de prévention qui existent déjà dans notre Commune.

Cette association, qui est très importante, puisqu'elle existe au niveau national, pourra nous aider à travailler d'autant plus qu'elle va à la fois informer, sensibiliser et former le personnel de la Ville, mais aussi informer le monde médical des dispositifs existants, informer les familles, accompagner les enfants et les adultes, d'ailleurs, qui rencontrent des problèmes de santé, d'obésité, de diabète, ou les personnes âgées qui ont des difficultés physiques dues à leur âge.

C'est une association très importante, qui va, je pense, à très court terme, pouvoir nous présenter des résultats, car ils sont déjà en route et ont déjà quelques résultats à nous proposer. Nous ferons un bilan là-dessus d'ici quelques mois.

M. LE MAIRE.- Merci.

J'ai une demande d'intervention de Madame DE RUYTER.

Mme DE RUYTER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le groupe Faire Respirer Lomme soutient les dispositifs de prévention visant à lutter contre l'obésité, le diabète et les maladies cardiovasculaires.

Le sport-santé constitue une réponse particulièrement adaptée aux enjeux de santé publique dans notre commune.

Nous voterons pour l'adoption de cette convention mettant à disposition de l'association Prev' Santé MEL des locaux de la Ville de Lomme.

Le succès de ce dispositif reposera sur l'implication forte du médecin de famille. Il faudra être vigilant sur le lien et la bonne communication entre l'association et les professionnels de santé.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame DE RUYTER.

Je passe au vote.

Qui vote cette délibération ?

(La délibération 2024/13 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

2024/14 CHARTE DE COOPERATION 2024-2026 ENTRE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE GRAND LILLE ET LES TROIS VILLES ASSOCIEES DE LILLE, LOMME ET HELLEMES

M. LE MAIRE.- Madame HARIZI, deux délibérations complémentaires.

La première concerne la charte de coopération 2024-2026 entre la CCI Grand Lille et les Villes associées.

Mme HARIZI.- Effectivement, deux délibérations complémentaires que je vais vous présenter ce soir.

Ces deux délibérations sont cruciales pour le dynamisme économique de notre belle Ville de Lomme, qui renforce nos liens et nos actions avec les Chambres consulaires.

La première délibération est un accord avec la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Notre partenariat avec la CCI vise à stimuler l'emploi et à soutenir la création d'entreprises. Nous nous engageons à guider les entrepreneurs dans le développement et la pérennité de leur activité en les accompagnant dans leur transition écologique et numérique.

Concrètement, cela se traduit par des ateliers gratuits animés par la CCI pour aider les entrepreneurs lommois, par exemple, à mieux gérer leur consommation d'énergie. Le service Lomme Entreprendre facilitera l'organisation de ces ateliers et nous invitons toutes les entreprises intéressées à s'inscrire.

(Départ de Madame DE RUYTER à 23 heures.)

Ces actions visent à améliorer le quotidien de nos concitoyens et à créer un environnement propice aux commerçants et à leurs clients.

Dans le domaine de la transition, nous nous concentrerons sur des aspects tels que la sobriété énergétique, la logistique urbaine et l'économie circulaire. La mise en œuvre de ces actions impliquera une coopération plus étroite entre nos services, la promotion des dispositifs conjoints et la possibilité de partenariats pour répondre aux appels à projets.

Cette collaboration fructueuse sera scellée par une convention de deux ans.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame HARIZI.

J'ai une demande d'intervention de Monsieur DUEZ.

M. DUEZ.- Monsieur le Maire, si vous le permettez, je ferai une intervention sur les deux conventions, puisqu'on peut les relier, l'une étant sur le commerce et l'autre sur l'artisanat.

M. LE MAIRE.- Oui.

M. DUEZ.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Deux délibérations sur le commerce et l'artisanat et deux chartes avec les Chambres consulaires, que de beaux mots pour combattre les maux du commerce et de l'artisanat dans notre ville ! Ces deux domaines d'activité méritent, en effet, des politiques d'accompagnement plus ambitieuses. La faiblesse des crédits sur ces politiques souligne votre non-prise en compte de ces secteurs, parce que vous ne les comprenez pas trop ou que vous doutez de la nécessité de les accompagner lourdement.

Le monde du commerce et de l'artisanat ne perçoit pas votre volonté de l'accompagner. Vous nous proposez deux excellentes conventions, mais comment seront-elles perçues sur le terrain ? Au mieux par des haussements d'épaules d'incrédulité, au pire par une méfiance exacerbée vis-à-vis du monde politique.

Hormis l'implantation du Lidl, les habitants du Marais sont toujours en quête d'un coup de pouce pour le commerce de proximité. Le sud du Marais, proche d'EuraTechnologies, est une terre de promesse qui frémit mais peine à voir des concrétisations. Appuyez-vous sur ces conventions pour donner un coup de *boost* à ce secteur.

Mon ami Nicolas GROSSE, à côté, m'évoque souvent ses inquiétudes sur son quartier du Bourg, où il y a plus souvent des volets qui baissent que des commerces qui s'implantent. Je ne parlerai pas de Délivrance, qui est un véritable désert commercial.

Ici, accompagnant la restructuration du logement, la Commune doit impulser une véritable dynamique commerciale. Les conventions que nous adoptons ce soir, et nous voterons pour, mentionnent Fives et Gambetta et oublient l'avenue de Dunkerque, qui a un véritable potentiel de développement remarquable, mais on ne voit pas de dynamique commerciale fondée, pourquoï pas, sur une puissante association commerciale intercommunale entre Lomme et Lambersart.

Le commerce de proximité nécessite un accompagnement fort, tant notre ville est grande et diffuse ; cette convention peut être le fondement, si tant est qu'on y croit vraiment.

L'artisanat est, par nature, encore plus diffus. Or, il répond à une multitude de besoins de nos populations et cela nécessite une politique de dentelle avec les Chambres de Métiers, d'autant plus que l'artisanat est la plus grande entreprise de France et la plus pourvoyeuse d'emplois.

À nous de nous appuyer sur l'accompagnement d'une grande politique envers l'apprentissage, notamment par la communication, qui réussit au niveau national et qui doit se développer encore au niveau local.

En conclusion, deux conventions utiles, un nouveau Directeur de l'action économique : nous osons avoir des raisons d'espérer.

M. LE MAIRE.- Merci, cher Philippe DUEZ.

Karima HARIZI, quelques éléments de réponse ?

Mme HARIZI.- Je vais d'abord présenter la deuxième délibération, puisque vous avez fait un peu du *teasing*, vous avez parlé des deux délibérations, dont celle que je n'ai pas encore présentée.

Pour la deuxième délibération, qui concerne le partenariat avec la CMA, visant à agir pour l'emploi...

Mme LEDUC (hors micro).- On n'a pas voté.

Mme HARIZI.- Pardon. En effet... Comme il est intervenu sur les deux...

M. LE MAIRE.- Je préférerais quand même qu'il y ait quelques éléments de réponse, et après, je compléterai, parce que j'ai des petites choses à dire, Monsieur DUEZ, si possible, et après, on votera.

Vas-y !

Mme HARIZI.- Monsieur DUEZ, je pense que vous êtes très mal renseigné sur ce qui se fait pour le commerce et l'artisanat à Lomme. Je vous invite à venir dans le service dans lequel je travaille, Lomme Entreprendre, pour vous rendre compte de tout le travail qui est effectué pour nos commerçants et nos artisans à Lomme.

Je vais vous répondre assez brièvement, mais vous avez parlé de l'avenue de Dunkerque ; un appel à manifestation d'intérêt est en cours pour cette avenue de Dunkerque. Vous avez parlé d'une Union commerciale ; vous savez très bien que cette Union commerciale, pour le moment, il n'y a pas de commerçants qui veulent la reprendre. Je suis allée les voir un à un, j'ai fait du porte à porte sur toute l'avenue de Dunkerque pour leur demander, j'ai même fait une réunion ici, tous ensemble, pour leur demander de redynamiser cette Union commerciale de l'avenue de Dunkerque, nous sommes en discussion, mais vous savez bien que cela demande des engagements de certains commerçants et qu'ils n'ont pas forcément le temps ou les effectifs nécessaires pour pouvoir dégager du temps afin d'être un acteur de cette Union commerciale. En tout cas, nous travaillons dessus, vous pouvez en être certain.

M. LE MAIRE.- Je souscris évidemment aux propos de Karima HARIZI : évidemment, la question du commerce ne nous a pas échappé, par rapport à l'histoire qui est la nôtre ; vous avez évoqué Délivrance, l'avenue de Dunkerque ou d'autres quartiers, qui, malheureusement, ont moins de commerces qu'auparavant. Il y a des fermetures, mais aussi des ouvertures ; j'ai annoncé aux vœux économiques un certain nombre de sujets et d'entreprises ou de commerces qui arrivaient sur Lomme, preuve qu'il y a aussi de bonnes nouvelles.

Tout à l'heure, dans le propos liminaire, j'ai annoncé un groupe de travail sur le commerce, un plan commerce, un grand plan commerce, qui fait référence à ce qu'on vient de dire. Nous réussissons les élus compétents, nos services ; j'ai eu ce dialogue avec Jean-Marc LEROY de l'Union commerciale de Lomme, je lui ai fait des propositions déjà, mais on va les écrire, les penser, on va se laisser un peu de temps. Des délibérations ont déjà été votées les mois derniers sur des possibilités d'ouvrir des boutiques éphémères sur un certain nombre de secteurs et de solliciter des implantations commerciales. Je vous rappelle que Cultura, par exemple, vient d'arriver à Lomme. Je le disais il y a quelques jours, quand j'ai annoncé l'arrivée de Cultura, des centaines de personnes ont *liké*, étaient plutôt contentes de voir cette arrivée de Cultura. Ce plan commerce, on va y travailler et on vous le présentera à terme, je ne sais pas quand, mais cela fait partie de nos priorités. Quel que soit l'avenir des mobilités – je le dis ainsi –, ce plan sera utile ; on aime le commerce de proximité, vous et moi, on en a besoin, parce que tout le monde ne se déplace pas, de moins en moins, dans les centres commerciaux.

Tout cela est peut-être extrêmement complémentaire de la première délibération qui a été présentée par Madame HARIZI, à qui je laisse la parole pour présenter la deuxième... après que nous avons voté la première – je me suis rattrapé.

Qui vote cette délibération ?

(La délibération 2024/14 est adoptée à l'unanimité.)

C'était donc une critique pas si saillante que cela, puisque la délibération est votée à l'unanimité ; soyez-en remerciés.

2024/15 CHARTE DE COOPERATION 2024-2026 ENTRE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DES HAUTS-DE-FRANCE ET LES TROIS VILLES ASSOCIEES DE LILLE, LOMME ET HELLEMMES

M. LE MAIRE.- Madame HARIZI, la seconde délibération, s'il vous plaît.

Mme HARIZI.- La seconde délibération concerne notre partenariat avec la CMA visant à :

- agir pour l'emploi ;
- accompagner le secteur artisanal ;
- promouvoir l'artisanat et ses métiers ;
- valoriser le savoir-faire local ;
- favoriser la qualité et les transitions des artisans lommeois.

Nous cherchons à créer un environnement favorable pour nos commerçants et leurs clients, tout en encourageant la responsabilité dans nos démarches.

La mise en œuvre de ces actions se traduira par :

- la construction d'un observatoire économique ;
- la valorisation des savoir-faire ;
- la promotion de l'apprentissage et de la création d'entreprise ;
- le développement immobilier à vocation artisanale ;
- l'accompagnement des artisans dans la transition écologique et numérique ;
- ainsi que la collaboration étroite avec les artisans d'Euralimentaire.

La durée de cette collaboration ambitieuse est fixée à quatre ans.

La Ville de Lomme s'efforce d'être le chef d'orchestre de la réussite économique, avec une détermination forte en faveur de la transition écologique, en cohérence avec notre projet municipal.

Toutes ces actions convergent pour créer une dynamique, des synergies et une économie de transition au service des entreprises, dans l'intérêt des Lommoises et des Lommois.

J'en profite d'avoir la parole pour exprimer mes sincères remerciements au service Lomme Entreprendre, et particulièrement à Nicolas LE NEINDRE, Responsable de ce service, qui travaille au quotidien sur ces sujets cruciaux pour l'épanouissement économique de notre Ville.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame HARIZI, de ces propos et de cette présentation.

J'ai une demande d'intervention de Madame CAMBIER.

Mme CAMBIER.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Effectivement, ces deux conventions sont très importantes.

Je vais commencer par vous citer quelques chiffres, pour vous dresser un tableau du monde économique. En 2023, en France, un million d'entreprises ont été créées ; c'est un chiffre important, mais quand on creuse un peu, on se rend compte que ce sont 10 000 créations de moins qu'en 2022 et que les 2/3 de ces créations sont en auto-entrepreneuriat. Ceci témoigne d'une relative paupérisation de notre tissu productif et de l'emploi.

En effet, les phases de vie d'une entreprise peuvent s'avérer complexes, tant dans les formalités administratives que dans celles qui touchent l'activité : contexte de hausse de prix, repli de consommation, difficultés de recrutement, enjeux de visibilité et de démarcation concurrentielle. Ceci vaut tout aussi bien pour les commerçants et les artisans, qui ont souvent de plus petits effectifs à gérer mais pas moins de soucis.

C'est pourquoi les Villes de Lille, Lomme et Hellemmes ont conclu un partenariat sur la période 2022-2026 avec les organismes consulaires et qui se décline sur la période 2024-2026 à travers ces deux conventions. Elles représentent la volonté de coordination et de coconstruction pour avoir une dimension de proximité avec le tissu économique local et

l'ambition d'aller plus loin sur la transition écologique en accompagnant de façon opérationnelle les entreprises de notre territoire sur les volets transition et éco-responsabilité, ce qui entre en parfaite cohérence avec l'ambition de notre mandat.

Ces conventions viennent également compléter des dispositifs existants. Madame HARIZI en a parlé, le service Lomme Entreprendre mène déjà de nombreuses actions et a répondu notamment au dispositif mis en place par la MEL, « Objectif centralité », qui a également pour vocation de dynamiser et d'accompagner les commerces, notamment sur les quartiers du Marais et l'avenue de Dunkerque.

Pour le Marais, il s'agit de favoriser les actions en termes d'attractivité, de lutte contre la vacance commerciale, d'implantation de nouveaux commerçants, de dynamisation de l'Union commerciale ou encore de digitalisation, notamment avec l'accompagnement d'un conseiller numérique Lomme Entreprendre.

Pour l'avenue de Dunkerque, les actions sont en cours. Effectivement, il y a cette ambition avec Lille, Lomme et Lambersart de redynamiser l'Union commerciale, de monter des animations, d'accompagner les commerçants et les artisans dans leurs démarches administratives, mais également digitales, tant pour référencer leur activité que pour publier des offres d'emploi, tout cela sous forme de façon individuelle ou d'ateliers collectifs.

Ces deux délibérations renforcent le cadre des interventions sur l'ensemble de la ville, en apportant structuration, engagement et davantage d'actions encore en faveur des commerçants et des artisans.

Parce qu'un tissu commercial riche et diversifié contribue aussi au rayonnement d'une ville et au cadre de vie de ses habitants, le groupe majoritaire votera cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame CAMBIER.

Je passe au vote.

Qui vote cette délibération ?

(La délibération 2024/15 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

2024/16 SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2024

M. LE MAIRE.- Monsieur BUTSTRAEN, êtes-vous prêt pour nous parler de subventions ?

M. BUTSTRAEN.- Je suis prêt, Monsieur le Maire.

Il est proposé au Conseil d'accorder des subventions de fonctionnement aux associations pour les actions mises en place, conformément à leurs statuts, selon les tableaux qui vous ont été envoyés.

Le montant des subventions attribuées aujourd'hui est de 403 666 € sur un montant au budget de 500 000 €.

Pour mémoire, les associations peuvent solliciter trois types de financements :

- les subventions de fonctionnement de démarrage ;
- les subventions de fonctionnement ;

- les subventions d'appels à projets ou subventions exceptionnelles pour les clubs de sport.

Pour l'étude des montants de subventions, les associations ont été réparties en cinq catégories :

- sport ;
- culture, patrimoine et animation ;
- éducation et vie scolaire ;
- santé, solidarités et action sociale ;
- associations qui ne sont pas reprises dans les quatre premières catégories.

Pour étudier ces différents montants de subventions, il a été créé un groupe de travail qui s'est réuni deux fois pour étudier les critères d'attribution. Il a été décidé avec ce groupe de travail de ne pas changer les critères d'attribution sur le sport et les autres catégories. Pour le sport, il y a déjà une trentaine de critères d'attribution. Seuls ont été changés et améliorés les critères pour la catégorie 2 : culture, patrimoine et animation.

Je n'entre pas dans le détail des critères des sports, il y en a une trentaine. Je peux détailler rapidement les critères qui ont été mis en place pour les subventions aux associations culturelles :

- s'impliquer dans la vie et l'animation de la commune ;
- participer aux forums, à des événements de solidarité organisés sur la commune, le Téléthon par exemple ou les événements sur les Restos du Cœur ;
- participer aux réunions collectives ;
- être impliqué dans la vie de la commune ;
- détailler les ressources humaines, le nombre d'adhérents lommois/communes extérieures, le nombre de bénévoles, le nombre d'emplois salariés ;
- intégrer dans ses pratiques quotidiennes des actions en faveur du développement durable et en faveur de la transition écologique (mobilités douces, tri, achats durables, délégation des charges fonctionnelles) ;
- enfin, un nouveau critère : le montant d'adhésion ; mise en place d'une tarification obligatoire différenciée suivant le lieu de résidence de l'adhérent.

Voilà ce qui nous amène à un calcul et une présentation que vous avez dans les tableaux.

Le soutien de la Ville aux associations est conséquent. Lomme est une Ville vivante, une Ville de culture, de sport, d'éducation populaire, une Ville solidaire, le tissu associatif est riche à Lomme et je tiens à remercier les centaines de bénévoles qui œuvrent pour nos associations.

Je terminerai mes propos en remerciant le service animation, vie associative, en particulier Valérie THOMAS et Lionel DELECROIX, qui ont géré ces nombreux dossiers, près d'une centaine, et, au niveau du service des sports, je remercierai Florence HOUZET. J'ajouterai les remerciements et l'aide de mes collègues : Delphine BLAS, Muriel SERGHERAERT et, bien sûr, Monique LEROY.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur BUTSTRAEN.

D'ailleurs, je vais passer la parole à Madame LEROY.

Mme LEROY.- Merci, Monsieur le Maire.

Cette année, le budget imparti au soutien aux associations est de 500 000 €, 485 000 € partagés entre les sports, la culture et autres et 15 000 € sur la ligne « soutien aux associations sociales » afin de conforter leur action.

Notre ville est riche de ces associations et des bénévoles qui les font vivre. La vie à la lommoise passe par leur engagement du quotidien et l'équipe municipale a à cœur de les accompagner dans leurs projets.

Monsieur le Maire, nous connaissons votre attachement à la vie associative, et plus particulièrement aux associations sociales. Je souhaitais attarder mon propos à leur sujet.

Je sais qu'on a parlé beaucoup de social aujourd'hui et des Restaurants du Cœur, mais c'est un sujet qui nous tient à cœur. Suite à l'incendie au mois de juillet d'une partie des locaux des Restaurants du Cœur, la Ville a mis à leur disposition deux salles dans le bâtiment A du Pôle associatif Michelet. 200 familles continuent ainsi à être aidées hebdomadairement. Je vous parle de 200 familles, mais il y a de plus en plus de retraités et d'étudiants qui viennent chercher leur colis aux Restaurants du Cœur.

La section de Lomme des Restaurants du Cœur assure une intercampagne dont les denrées et les produits d'hygiène proviennent de dons. Afin de pouvoir assurer cette distribution, l'ensemble des associations lommoises sera sollicité afin de collecter ces denrées et produits. Le fruit de ces collectes sera redistribué par les Restaurants du Cœur.

Je vous remercie, en tant que conseillère déléguée au soutien associatif et au nom du groupe Socialistes, Écologistes et Citoyens, pour les moyens que vous mettez à la disposition des associations, aussi bien financièrement qu'en nature.

Merci, Monsieur le Maire.

(Départ de Monsieur DUEZ à 23 heures 20.)

M. LE MAIRE.- Merci, Madame LEROY, merci de ces remerciements, mais ils sont collectifs, puisque nous votons ensemble ces subventions qui sont utiles, indispensables.

Il y a des petits changements dans ce qui a été présenté par rapport à avant, mais il y a un nouvel Adjoint aussi, depuis maintenant un an et demi, qui cumule à la fois – et ce n'est pas facile, je le sais bien – les sports et le monde associatif ; c'est pour cela que, chère Monique, je sais qu'André BUTSTRAEN compte sur toi, et vous êtes très présents sur le terrain.

Sur les arbitrages financiers, pas de souci particulier, une nouvelle grille d'attribution et, quel que soit le sujet, soit la subvention, soit l'appel à projets, on ne laisse aucune association sur le carreau, on sera toujours à côté d'elles pour pouvoir les accompagner, quelle que soit la dimension, éducative, sociale, solidaire, culturelle, etc.

Je passe au vote, parce qu'il est déjà un peu tard.

Qui vote cette délibération ?

(La délibération 2024/16 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2024/17 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES CLUBS SPORTIFS LOMMOIS

M. LE MAIRE.- André BUTSTRAEN, subvention exceptionnelle à l'ACSL.

M. BUTSTRAEN.- Après les subventions de fonctionnement, la première délibération sur les subventions exceptionnelles.

Comme vous le savez, depuis 10 ans, l'ACSL a investi dans l'achat de minibus afin de permettre aux clubs sportifs lommois de se déplacer lors des différents championnats. Avant le 3 mai 2023, la flotte de minibus était de trois véhicules, avec une commande ferme d'un nouveau véhicule qui sera livré dans une quinzaine de jours. Toutefois, pour remplacer le véhicule incendié dans la nuit du 3 mai 2023, l'ACSL a trouvé un véhicule d'occasion, achat non prévu dans leur budget.

Il est donc demandé de les aider à cet achat d'un nouveau véhicule.

Pour votre information, l'ACSL détiendra quatre minibus, les clubs de foot, l'OSML et le SRLD, ont chacun un minibus et la Ville met aussi, selon les besoins, deux à trois minibus du service éducation.

Bien sûr, selon les besoins, l'ACSL a aussi permis au service jeunesse d'avoir un véhicule sur l'été 2023 pour les déplacements des ados et, dès février, mettra à disposition du service jeunesse deux minibus pour certaines sorties.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur BUTSTRAEN.

J'ai une prise de parole de Monsieur THERY.

M. THERY.- Merci, Monsieur le Maire.

Quelques mots sur le sujet. La forte propension de la Ville de Lomme à apporter le soutien moral et financier nécessaire au bon fonctionnement de nos nombreuses associations, tant culturelles, citoyennes et, dans le cas présent, sportives, est une fois de plus démontrée avec cette délibération.

Il s'agit cette fois de participer à l'achat d'un nouveau minibus, l'ancien ayant été détruit par un incendie, et ainsi permettre à nos sportifs, sous l'égide de l'Association des clubs sportifs lommois, de continuer à représenter nos couleurs par la Ville.

Aussi, le groupe Socialistes, Écologistes et Citoyens votera pour cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je passe au vote.

Qui vote pour cette délibération ?

(La délibération 2024/17 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

2024/18 CONVENTIONS ENTRE LA VILLE ET LES ASSOCIATIONS

M. LE MAIRE.- Monsieur BUTSTRAEN, les conventions entre les associations et la Ville.

M. BUTSTRAEN.- C'est une délibération qu'on voit à chaque Conseil.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer 11 conventions qui intègrent le respect de sobriété énergétique et l'éco-responsabilité, compatibles avec la politique de transition écologique menée par la Commune.

Vous savez que nous avons voté au dernier Conseil du mois de décembre cette charte éco-citoyenneté et un deuxième paragraphe sur les finances, ce qui a été ajouté dans ces nouvelles conventions que nous mettons au vote.

À chaque Conseil, nous mettons au vote différentes conventions qui nous lient avec nos associations.

M. LE MAIRE.- Merci, clair, net et précis.

Je n'ai pas de demande d'intervention.

Je passe au vote.

Qui vote pour ?

(La délibération 2024/18 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

2024/19 PISCINE MUNICIPALE – FONDS DE CONCOURS DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE – CONVENTION ENTRE LA MEL ET LA VILLE

M. LE MAIRE.- Piscine municipale – fonds de concours avec la MEL, André BUTSTRAEN.

M. BUTSTRAEN.- Dans le cadre de sa compétence en matière d'équipements et réseaux d'équipements sportifs, la Métropole européenne de Lille (MEL) a l'objectif de soutenir l'apprentissage de la nage des scolaires en facilitant l'égal accès des scolaires à la natation et en apportant un soutien financier au bon fonctionnement des piscines sur le territoire de la MEL.

Il vous est proposé de valider cette convention qui confirme la participation de la MEL au fonctionnement de la piscine communale de notre ville à 3 € par entrée scolaire, alors que, précédemment, c'étaient 2,50 €, et le versement unique par la MEL de son soutien. Son montant est calculé sur le total des entrées scolaires renseignées par l'équipement et validées par la MEL sur trois périodes définies par la convention :

- Période 1 : de la rentrée scolaire de septembre jusqu'aux vacances de Noël ;
- Période 2 : de la rentrée scolaire de janvier jusqu'aux vacances de printemps ;
- Période 3 : après les vacances de printemps jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Bien sûr, comme vous le savez, pas de période 2, voire début de période 3 pour 2024, les travaux de la piscine ont commencé. Pour rappel : une nouvelle toiture avec la pose de panneaux photovoltaïques, isolation et étanchéité, éclairage LED, traitement acoustique, nouveau système de filtration, sans oublier, bien sûr, ce qui est cher à notre ami Philippe, l'accessibilité pour les PMR.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur BUTSTRAEN.

J'ai une demande d'intervention de Monsieur BERLEMONT.

M. BERLEMONT.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Monsieur le Maire,

Cette convention réaffirme la volonté de la Ville, avec le concours de la MEL, d'offrir aux Lommois et surtout aux enfants lommois une piscine fonctionnelle, rénovée et accessible à tous. La piscine municipale, construite en 1972, avait besoin de travaux, dont les enjeux sont multiples. Au-delà de l'enjeu écologique (diminution de la consommation d'eau de moitié et de 13 % de consommation de gaz) et au-delà de cette convention qui vise les établissements scolaires, il y a le désir/l'enjeu de rendre accessible à tous la piscine municipale.

En effet, la rénovation s'accompagnera d'une mise en conformité d'accès aux personnes à mobilité réduite, comme il est prévu dans le cadre de l'agenda d'accessibilité, agenda que nous avons amorcé lors du précédent mandat. Je remercie mes collègues Philippe LEMIERE et André BUTSTRAEN, ainsi que les services, de porter ce projet d'accessibilité à hauteur de 500 000 €, ce qui n'est pas rien.

Les travaux prévoient notamment de modifier l'escalier principal qui sera détruit et reconstruit pour lui adjoindre un accès PMR.

Ces travaux sont l'occasion d'offrir à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite, la possibilité de profiter des jeux d'eau, voire de faire découvrir les sports et les handisports aquatiques.

Nous pouvons être certains que la piscine municipale rénovée satisfera petits et grands, ainsi que les associations ; je pense particulièrement à Handilom et à l'IME.

Notre groupe votera donc cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur BERLEMONT.

Je passe au vote.

Qui vote cette délibération ?

(La délibération 2024/19 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

**2024/20 PROGRAMME « EAU RESPONSABLE » EN DIRECTION DES FAMILLES EN DIFFICULTE –
CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE ILEO, LA VILLE ET LE CCAS DE LILLE ET LA
SECTION DU CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LOMME**

M. LE MAIRE.- Claudie LEFEBVRE, le retour : programme « Eau responsable ».

Mme LEFEBVRE.- Le retour... *(Sourires)*

La MEL souhaite que soit assuré l'accès à l'eau pour tous, et en particulier pour les publics en situation de précarité. ILEO, qui est le délégataire du service public de distribution d'eau potable, est parfois confronté à des non-paiements de factures d'eau ayant pour cause la fragilité de certains foyers.

Aussi, une convention est proposée par ILEO à la Ville et son CCAS afin de définir des modalités de collaboration pour renforcer l'efficacité du programme « Eau responsable ». ILEO a prévu une enveloppe financière et s'engage à verser au CCAS une « aide eau » sous forme de Chèque Eau, et le CCAS, de son côté, s'engage à proposer, pour les situations qu'il connaît et qu'il suit, un plan d'apurement, surtout pour les familles non éligibles au FSL.

Par le biais de cette délibération, je vous demande de bien vouloir :

- APPROUVER cette convention de partenariat ;
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame LEFEBVRE.

J'ai trois demandes d'intervention : Monsieur BECHROURI, Madame GRASSELLI et Madame SERGHERAERT.

M. BECHROURI.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Évidemment, nous voterons cette délibération qui permettra aux Lommoises et aux Lommois les plus en difficulté de continuer à bénéficier de ce bien commun essentiel qu'est l'eau.

Nous tenions tout particulièrement à remercier VEOLIA, alias ILEO, de consentir généreusement à puiser dans les 1,5 Md€ de bénéfices en 2021 et 1,2 Md€ en 2022 pour distribuer quelques Chèques Eau et ne pas couper l'accès à l'eau aux Lommoises et aux Lommois en situation de fragilité. Merci !

Plus sérieusement, nous pensons qu'en la matière, nous pourrions être plus ambitieux. Des Agglomérations comme Est Ensemble, en Seine-Saint-Denis, proposent un abonnement gratuit, la gratuité des 10 000 premiers litres d'eau, ce, depuis le début de l'année. Là, il y a moins de problèmes de paiement. Eau de Paris propose à ses usagers, en moyenne, des tarifs 30 % inférieurs à ceux des communes voisines et a limité les hausses de prix ces dernières années, tant et si bien que les Parisiens payaient en 2022 leur eau au même tarif qu'en 2010. Le point commun entre ces deux collectivités est la gestion publique de ce bien commun si précieux qu'est l'eau.

Nous pourrions donc faire beaucoup mieux pour faciliter l'accès à l'eau à un prix raisonnable aux Lommoises et aux Lommois, mais cela nécessitera d'agir au niveau métropolitain, pour que ce bien commun retrouve le chemin d'une gestion publique et désintéressée.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur BECHROURI. Je souris d'avance, mais bon...

La parole est à Madame GRASSELLI.

Mme GRASSELLI.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Cette délibération veut affirmer le droit à des familles en situation de précarité à un accès continu à l'eau potable sans l'angoisse d'en être privées. L'eau est essentielle à une hygiène de vie décente, elle est dans chaque geste, à tous les âges, et il est nécessaire d'apprendre à l'économiser. Comment envisager une journée sans eau ?

Aujourd'hui, pourtant, plus d'un milliard de personnes dans le monde sont privées d'eau potable, tandis que cinq milliards n'auront sans doute pas accès à un système d'assainissement décent d'ici 2030.

Les marchands doivent laisser la place à un service public de l'eau. Celui-ci permettrait, entre autres, d'effectuer les travaux d'entretien des réseaux d'arrivée d'eau douce, évitant ainsi les fuites, en améliorant la collecte, l'évacuation et le traitement des eaux usées, pour rendre à la nature après son utilisation une eau dépolluée.

Nous profitons de cette intervention pour rappeler que, pour nous, Communistes, il est urgent de redonner à cette ressource son statut de bien commun et nous sommes riches de propositions pour y contribuer.

Le groupe Communistes, Républicains et Citoyens votera cette délibération.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame GRASSELLI.

La parole est à Muriel SERGHERAERT.

Mme SERGHERAERT.- Monsieur le Maire, j'avais pensé aussi à VEOLIA, notamment sur sa grande générosité ; j'avais la même intervention.

Par rapport à cette délibération qui assure aux plus précaires l'accès à un bien de première nécessité, un bien vital, un bien essentiel, comment, en effet, vivre sans eau avec des enfants ? Comment les envoyer propres à l'école pour qu'ils ne soient pas la risée des autres ? Comment préserver les conditions de vie d'une hygiène de toute la famille ? L'absence d'accès à l'eau rend la vie particulièrement difficile. Le temps passé par les parents pour assumer la vie quotidienne dans de telles conditions nuit au temps qu'ils voudraient donner pour bâtir l'avenir de leurs enfants, être disponible à la recherche d'un emploi ou d'une formation. Non seulement privées d'eau, ces familles subissent la lourde peine de l'humiliation de leurs conditions de vie.

On parle de l'accès à l'eau au robinet, mais je parlerai aussi de l'accès à l'eau notamment sur les camps roms, qui pose un gros problème, j'en ai souvent discuté avec Vincent et Dominique PLANCKE, je pense aussi aux conditions d'accès à l'eau des gens du voyage, je pense aux conditions d'accès à l'eau des gens SDF, tous ces gens qui ont besoin aussi de l'accès à l'eau et qui, aujourd'hui, en sont privés.

Aujourd'hui, l'inflation a poussé bon nombre de nos concitoyens vers la précarité. Tout à l'heure, on a vu les chiffres du nombre de personnes à la rue qui étaient en augmentation. Il faut prendre en compte ces chiffres-là aussi pour l'avenir. Il est essentiel de prévenir et d'agir en amont pour éviter que la chute ne devienne un quotidien durable. Il est nécessaire d'agir pour que demain, une réflexion plus globale soit menée au sommet de l'État, prenant en compte l'ensemble des services essentiels : l'eau, mais aussi l'électricité, le gaz, comme le demandent de très nombreuses associations caritatives et des mouvements citoyens.

Il nous faut agir pour une tarification progressive de ces différents services, avec :

- une prise en compte d'une consommation de base, en fonction de la composition des ménages, à la gratuité, voire à un coût très faible, pour garantir l'accès à tous sans passer par des tarifs dits « sociaux » ;
- une répartition des coûts fixes sur l'ensemble des consommations pour ne pas pénaliser les bas revenus, mais également les ménages éco-citoyens ;
- une augmentation des tarifs pour les consommateurs qui consomment le plus. Aujourd'hui, on paye le même prix pour boire un verre d'eau et pour remplir sa piscine.

Enfin, une prise en compte du coût de ces services essentiels dans le calcul des aides au logement locatif et accession, afin que le coût de ces services ne dépasse pas un pourcentage des revenus, car l'eau comme l'énergie ne sont pas des biens de consommation ordinaires mais des moyens pour que chacun puisse être pleinement digne. La lutte contre l'éradication de la grande pauvreté et l'exclusion nécessite une politique cohérence globale pour enfin trouver des solutions pérennes.

Cette délibération y contribue ce soir et je voterai, bien entendu, pour.

M. LE MAIRE.- Merci, Muriel, de cette intervention.

Je le disais en aparté à Jean-Christophe LIPOVAC, ce sont des sujets très politiques et éminemment métropolitains, mais on pourrait les ouvrir à un moment donné, et je pense qu'à un moment, ils devront s'ouvrir. Sous quelle forme démocratique ? C'est un autre sujet ; je le disais aux vœux 2022, où j'évoquais la manière dont la transparence du débat démocratique à l'échelle métropolitaine me questionnait. Cela ne m'a pas valu d'ailleurs que des amis. Cela étant, sur la question de l'eau, de la gratuité des transports, entre autres, il y aurait des sujets à discuter pour un débat politique assumé à l'échelle métropolitaine, mais encore faut-il qu'il ait lieu largement et en transparence, ce qui n'est pas toujours le cas. J'ai entendu en tout cas les remarques qui étaient les vôtres et les nôtres.

Je passe au vote de cette délibération.

Qui vote pour cette délibération ?

(La délibération 2024/20 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2024/21 OCTROI DES AIDES HABITAT DURABLE, TRANSITION ECOLOGIQUE ET FAÇADES

M. LE MAIRE.- Il nous reste deux délibérations.

Chère Claudie LEFEBVRE, octroi des aides habitat durable.

Mme LEFEBVRE.- Octroi des aides habitat durable, transition écologique et façades.

C'est une délibération que je vous passe à chaque Conseil, vous demandant l'autorisation d'attribuer des aides à des personnes qui ont fait des rénovations ; en l'occurrence, il s'agit d'une rénovation passoire thermique pour un montant de 18 535 € ; il n'y avait qu'une seule demande aujourd'hui, mais un gros montant.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je n'ai pas de demande d'intervention.

Je passe au vote.

Qui vote pour ?

(La délibération 2024/21 est adoptée à l'unanimité.)

2024/22 BUDGET PARTICIPATIF LILLOIS : 4^E ET 5^E EDITIONS

M. LE MAIRE.- Enfin, dernière délibération, cher Alain GRILLET, sur le budget participatif lillois, 4^e et 5^e éditions, s'il vous plaît.

M. GRILLET.- Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit ici, pour cette dernière délibération, d'une délibération très importante à plusieurs titres. D'abord, elle promeut la participation citoyenne. Ensuite, elle est importante au regard des moyens et des budgets dédiés, puisque, là aussi, les budgets sont multipliés par 2 par rapport à l'édition précédente. Ensuite, vous le verrez, elle donne l'opportunité, comme dans les précédentes éditions, aux Lommoises et aux Lommois de candidater pour que leurs projets soient retenus, et cela a été le cas pour de nombreux dossiers, puisque sur l'ancienne édition, 1/3 des dossiers retenus étaient lommois.

Le budget participatif permet de favoriser les initiatives des habitants en leur conférant un droit de décision et des moyens importants. Il permet aux citoyens qui résident à Lille, Hellemmes et Lomme, dès 9 ans, collectifs ou instances, de déposer une idée, un projet, qui, pour les plus plébiscités, seront mis en œuvre par la Ville de Lille.

La Ville de Lille souhaite consacrer un budget de 8 M€ pour les deux éditions, puisqu'il s'agit ici des éditions 2024 et 2025, dont 2 M€ seront réservés à des projets à hauteur d'enfant, en proposant des nouveaux axes.

La 4^e édition portera le thème « culture et sports », invitant les Lillois, Hellemmois et Lommois à présenter des projets s'inspirant de la Ville et de son histoire.

La 5^e édition portera le thème de « construire ensemble pour bien vivre ensemble », afin d'accompagner les Lillois, Hellemmois et Lommois porteurs de projets répondant aux enjeux de cohésion, solidarités et cadre de vie.

Ces deux éditions se dérouleront durant les premiers semestres 2024 pour la 4^e édition et 2025 pour la 5^e édition, en conservant un temps de réalisation des projets sur deux ans.

En annexe de la délibération que nous allons vous proposer, je vous fais grâce du détail du règlement intérieur, même s'il a son importance sur certains articles.

Je vous propose de :

- DÉCIDER la mise en œuvre de ces 4^e et 5^e éditions du budget participatif ;
- ADOPTER son règlement intérieur.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GRILLET.

J'ai deux demandes d'intervention : Monsieur DHELIN et Madame BLAS.

M. DHELIN.- Oui, Monsieur le Maire, rapidement, parce qu'il est tard, deux remarques sur cette délibération que nous allons voter, évidemment.

Premièrement, il nous semble important de pouvoir avoir un retour sur les projets lommois qui seront décidés, parce que dans le passé, il est arrivé que les projets aient été décidés, et qu'après, la mise en œuvre était compliquée, pour plein de raisons techniques. C'est : comment arriver à avoir ici, dans ce Conseil, un suivi ? Monsieur Alain GRILLET l'avait fait pour les projets lommois il y a quelques Conseils et je pense que ce serait important.

Deuxièmement, cette idée de budget participatif est née à Porto Alegre au Brésil et, à l'origine, c'était une dimension plus large, puisque c'était : comment faire participer les habitants à la détermination d'un budget et aux choix budgétaires qui sont faits dans la Commune ? Aujourd'hui, cette chose-là s'est réduite à des projets précis, menés par des habitants ou des collectifs d'habitants, mais peut-être qu'à l'échelle d'une Ville en TransitionS qui essaye d'expérimenter beaucoup de choses intéressantes, on pourrait rouvrir cette idée d'un budget participatif et d'un choix collectif sur les grandes orientations du budget ou d'une partie de ce budget. Voilà une nouvelle proposition qu'on vous fait ce soir, Monsieur le Maire.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, j'ai bien noté cette proposition.

Delphine BLAS, pour conclure.

Mme BLAS.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Notre collègue Alain GRILLET vient de présenter une délibération sur les futures 4^e et 5^e éditions du budget participatif lillois dans cette salle du Conseil, où nous nous réunissons régulièrement afin de débattre et de voter des projets qui impacteront la vie des Lommoises et des Lommois. Cela est notre rôle d'élus, composantes et composants de ce que l'on nomme la « démocratie représentative ».

Ce qui nous anime est d'assurer, tant que nos responsabilités le permettent, le bien-être de nos habitants et de les accompagner dans leur quotidien dans ce qu'il a d'heureux et de douloureux. Notre fonction est aussi de rêver la Ville, d'imaginer la vie de demain et des habitants, en tenant compte d'une société où tout s'accélère : le dérèglement climatique, la diffusion des informations et de la désinformation, les inégalités de toute sorte. Dans une vie qui va à toute allure, où l'on prend de moins en moins le temps de se poser et d'échanger, nous nous devons donc d'être visionnaires, d'anticiper, de regarder loin, tout en gardant chaque jour un œil sûr et bienveillant sur nos concitoyens, d'être à l'écoute.

Mais sommes-nous les seuls à pouvoir rêver la Ville, à améliorer la vie d'aujourd'hui et de dessiner celle de demain ? Évidemment, non. C'est la raison pour laquelle la démocratie participative, qui vise à favoriser l'implication des habitants, illustrée ici par ce budget participatif, doit être conséquente, dans le sens où elle aura des conséquences, porte ou plutôt concrétisera ses fruits.

Prenons un exemple : notre regard est-il encore celui d'un enfant lorsqu'il s'agit d'imaginer une cour d'école végétalisée, un cheminement sécurisé jusqu'à l'école, une aire de jeux pour les enfants ? Ne sommes-nous pas contraints par notre vécu et notre vision d'adulte ? Dans une Ville que l'on souhaite à hauteur d'enfant, il faut laisser la parole aux enfants, car les enfants savent proposer avec beaucoup de pertinence. C'est pourquoi ils peuvent participer à des diagnostics en marchant, des concertations, comme RHD2, et se sont pleinement accaparés les budgets participatifs, désormais accessibles dès 9 ans, en étant forces de proposition, comme le montrent les fontaines à eau installées au Parc du

Rossignol, des abris pour animaux, une cabane dans les arbres ou le mur d'escalade non loin d'ici au Monument aux morts, qui répondent à leurs attentes.

Tous les habitants, pierres précieuses de la ville, peuvent contribuer à la construction de leur cité, des enfants aux seniors, et cette contribution sera renforcée, vous l'avez annoncé, Monsieur le Maire, lors des vœux aux personnalités, avec le doublement de l'enveloppe du BP lommois et la création d'un Conseil des jeunes doté de son propre budget, afin que se concrétisent ses décisions, condition sine qua non à sa réussite.

La démocratie participative, portée ici par Alain GRILLET et Benjamin DELAME, permet aussi de construire les citoyens, puisqu'elle vise au développement d'une conscience civique, elle favorise la cohésion sociale, dont nous avons plus que jamais besoin et, nous le souhaitons tous, cherche à pérenniser, à rendre naturelles ces démarches de participation, en donnant confiance dans l'implication.

Tous les âges, sur tous les domaines, ont donc la possibilité d'être architectes de la Ville ; c'est un choix, celui de Lomme, mais c'est aussi accepter, pour un Maire et ses élus, une certaine humilité : celle de penser que tout n'est pas, justement, l'apanage des élus. Il fut certainement une époque où les propositions étaient uniquement descendantes et où l'expression des habitants se limitait souvent à un suffrage dans une urne, mais elles ne peuvent plus l'être désormais. Les chiffres de l'abstention à chaque élection le rappellent : 28,01 % lors du second tour de l'élection présidentielle de 2022, élection pourtant chérie des Français.

Il faut redonner confiance aux citoyens, de la place, de la voix, rappeler leur rôle, la force du vivre ensemble et de la solidarité, au risque de voir se diluer certaines expressions dans ce qu'il y a de plus extrême.

Cette délibération, les annonces que vous avez faites il y a trois semaines, montrent, Monsieur le Maire, que vous placez les Lommoises et les Lommois au cœur de votre politique comme actrices et acteurs de celle-ci. Les budgets qui les accompagnent montrent que leurs propositions ne seront pas des paroles en l'air, que c'est ensemble qu'aujourd'hui se vit la Ville de Lomme, et que demain, elle se dessine entre citoyens.

Le groupe Socialistes, Écologistes et Citoyens soutient et soutiendra cette politique en faveur de la démocratie participative des Lommoises et des Lommois et votera favorablement cette délibération.

M. LE MAIRE. - Merci de cette envolée lyrique à laquelle je souscris complètement. D'ailleurs, cela me fait penser à un autre mot, pour finir mes rimes. J'avais « transparence » et « cohérence », maintenant j'ai « espérance ». C'est ce que vous dites, mais c'est vraiment très juste. Je vous remercie de souligner aussi le travail d'Alain GRILLET sur cette question de la démocratie participative, qui n'est pas si simple. On a embauché Benjamin DELAME, qui vient de Lille, il y a quelques mois, qui remet un peu tout à plat, il faut le dire aussi, mais on en avait peut-être besoin et on va essayer de mieux faire, avec des budgets plus importants, pour mieux entendre, mieux écouter et mieux faire espérer les gens qui, quelquefois, se réfugient dans des abîmes incommensurables.

Nous en parlerons dans un autre Conseil, puisqu'il est presque demain, et cet autre Conseil sera le 4 avril 2024, après que nous avons voté cette délibération importante, si vous le permettez.

Qui vote pour ?

(La délibération 2024/22 est adoptée à l'unanimité.)

Merci. Belle soirée à vous et à bientôt !

(La séance est levée à 23 heures 47.)

PUBLIE LE : 10 AVR. 2024
Secrétaire de Séance



Olivier CAREMELLE

Maire de Lomme
Conseiller Départemental du Nord